

LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE
DES IDÉES, DES FAITS
ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX

TOME III. 1913. — Numéro 4.
Fascicule 12 de la collection.



PUBLIÉE PAR
Office Central des Associations Internationales
BRUXELLES

1912..... — *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 S.

[RÉDACTEURS EN CHEF : H. La Fontaine et P. Olet, Directeurs de l'Office Central des Associations Internationales.]

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 12 :

Iwing Fisher. — De la nécessité d'une Conférence internationale sur le Coût de la vie..... 295

Notices. — Le Service International des Échanges, 313; — Réduction de la Taxe postale universelle, 330; — Unification internationale du Calendrier, 334.

Faits et Documents.— Légalité des ententes ouvrières internationales, 341; — Solidarité ouvrière internationale, 342; — Production mondiale du blé, 342; — Union continentale commerciale des glacières, 344; — Poursuites des infractions contre le Droit des Gens, 346; — Protection des Œuvres d'art en temps de guerre, 346; — Droit maritime international, 347; — Droit des étrangers à la détention de biens immobiliers au Japon, 347; — Les Étudiants étrangers en France, 349; — Cours d'expansion commerciale, 349; — Commerce extérieur de la Grande-Bretagne, 351; — Commerce extérieur de l'Allemagne, 352; — Commerce extérieur des États-Unis d'Amérique, 354; — Développement des importations d'automobiles en Russie, 357; — Importation de poulets tués en Allemagne, 358; — Compagnies brémoises de navigation à vapeur, 358; — Concours internationaux d'appareils mécaniques agricoles, 359; — Développement de l'automobilisme de Belgique vers l'étranger, 359; — Vols internationaux d'aéroplanes, 361; — Concours international pour la sécurité en aéroplane, 361.

Associations Internationales. — Associations de Presse, 365; — Spiritisme, 366; — Agriculture, 367; — Christianisme progressif et Libres Coyants, 367; — Mineurs, 368; — Ouvriers du transport, 370; — Ouvriers métallurgistes, 371; — Habitations à bon marché, 372; — Mutualité libre de rente, 375; — Traite des esclaves, 375; — Hygiène scolaire, 377; — Éducation physique, 377; — Physique, 378; — Éphémérides astronomiques, 379; — Peste, 382; — Froid, 383; — Maladies des plantes, 385; — Éditeurs, 387; — Filateurs de lin et d'étoupes, 388; — Bâtiment et Travaux publics, 389.

L'Union des Associations Internationales..... 391

Calendrier des Réunions Internationales (en annexe).

La revue étant publiée dans un but de large diffusion, la reproduction et la traduction de ses articles et de ses informations est autorisée sous la seule condition d'indication de source.

De la Nécessité d'une Conférence internationale sur le Coût de la vie

PAR

M. Irving FISHER

Professeur à la Yale University

[647.1]

La hausse universelle du coût de la vie a provoqué la publication de nombreux rapports officiels et officieux. Pendant ces trois dernières années ont paru notamment des rapports publiés par l'État de Massachusetts, le Dominion du Canada, le Sénat des Etats-Unis, le Département du Travail de France, le Gouvernement d'Australie et celui de Nouvelle-Zélande. Le *Board of Trade* de la Grande-Bretagne poursuit en ce moment de nouvelles études, en complément des rapports importants publiés récemment sur les salaires et les dépenses des ouvriers dans les différents pays. Le Gouvernement des Indes poursuit actuellement une investigation similaire.

L'année dernière on a beaucoup insisté pour que soit réunie une Conférence internationale sur le Coût de la vie, chargée de poursuivre une plus ample investigation basée sur les études nationales déjà faites ou actuellement en cours.

L'idée de convoquer une telle Conférence a surgi séparément dans divers pays. On a dit que l'auteur du présent article était le promoteur de cette idée, mais il n'est que juste d'indiquer qu'elle fut formulée avant lui, il y a trois ans, par le professeur Stephan Bauer, de Bâle, et il y a cinq ans, par M. Byron W. Holt et le docteur G. Pease Norton, dans le *Moody's Magazine* (New

York City). L'utilité d'une telle commission d'enquête en ce moment est presque évidente par elle-même, et il n'est donc pas étonnant que la proposition de la réunir ait été formulée avec insistance et spontanément de différents côtés. C'est la conséquence naturelle d'un malaise profond qui est devenu pour ainsi dire universel.

Ce malaise est le résultat généralement méconnu mais direct des énormes hausses de prix, sans qu'à cette situation ait correspondu une exacte adaptation des gages, salaires, intérêts, loyers et entreprises de toute nature. Ce malaise s'est déjà extériorisé, sur les deux continents, par des émeutes et par d'autres violences. Ce malaise économique, ainsi que l'excitation qui en est la conséquence, est une des causes principales de notre malaise politique. Il se manifeste par la création de nouveaux partis, le dépôt de propositions nouvelles et le grand nombre de lois faites dans le but de contrôler ou d'abaisser les prix. Une telle législation a pour objet la réforme des tarifs de douane, la diminution des tarifs de chemins de fer, l'établissement de services de colis postaux, une législation contre les trusts, une législation en faveur des régies destinées à fournir aux consommateurs, à des taux réduits, l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone et le transport urbain. Beaucoup de ces projets sont bons et désirables par eux-mêmes, mais peu d'entre eux sont assez efficaces pour entraver d'une manière appréciable la marée montante du coût de la vie. Le désappointement qui doit résulter de l'application de fausses panacées est inévitable. Ce désappointement développera grandement le mécontentement croissant et rendra plus irrésistible le penchant indéniable vers le socialisme, le syndicalisme et la violence. A moins que le problème du coût de la vie ne soit étudié d'une manière approfondie et scientifique, à moins que quelque chose ne soit fait pour aider la masse du peuple à comprendre ce qui se passe, le mécontentement peut se transmuier en colère et les réformes en révolution. Les index-numbers de Bradstreet, du *London Economist* et du *Canadian Labor Office* établissent que le niveau des prix en 1912 a été de 5 à 6 p. c. au-dessus du niveau de l'année précédente et constitue le plus haut point atteint au cours de la présente génération, et sans qu'on puisse entrevoir la fin de la hausse. Une étude statistique méticuleuse, que j'ai publiée en septembre dans *Y American*

Economic Review, m'a conduit à la conclusion que le niveau des prix doit s'élever pendant de nombreuses années encore, à moins qu'une mesure de vigueur et de portée lointaine ne soit prise.

A première vue, il pourrait sembler que des enquêtes et des efforts locaux seraient suffisants pour en finir avec ce problème. Mais une plus ample considération nous montre qu'il en est autrement, par la raison que le problème est essentiellement international et non pas local, que les faits relatifs à la hausse du coût de la vie sont extrêmement similaires dans les différents pays ; que pour ce motif les causes et effets de cette hausse sont probablement similaires, et que les remèdes—s'il y a des remèdes,— pour aller aux racines du mal, doivent avoir un caractère international. Il serait tout aussi absurde pour une localité ou un état en particulier, en prenant pour base sa propre expérience, de vouloir s'attaquer à ce problème de la hausse universelle du coût de la vie, que pour les villageois de la Baie de Fundy, d'essayer d'empêcher le flux et le reflux des marées. Ils subissent cette hausse, mais les causes en échappent à leur vue ou à leur contrôle.

De plus, les problèmes à résoudre sont tels qu'aucun organisme ne peut s'en occuper d'une manière efficace, si ce n'est une commission officielle internationale — officielle, pour la raison que seule une institution officielle, telle que le Bureau du Travail des Etats-Unis, peut accomplir le labeur requis ; — internationale, pour la raison que l'enquête doit être mondiale, et les méthodes appliquées uniformes. Seule une telle commission pourrait exercer sur l'opinion publique une action capable de persuader tous les peuples de la justesse des conclusions atteintes et de soulager le malaise croissant.

Il est intéressant de faire remarquer que ce sont précisément ceux qui ont poursuivi des investigations au point de vue local, qui sont actuellement les plus convaincus de la nécessité d'une enquête internationale. Ceci est vrai, par exemple, pour ceux qui se sont occupés des enquêtes faites par le Sénat des Etats-Unis, le Massachusetts, le Canada, l'Allemagne, la France, l'Italie et les Indes. Il est également significatif que les hommes d'affaires, dans le monde entier, sont les partisans les plus déterminés d'une enquête internationale appelée à discuter la question sous tous les rapports. Approbation a été donnée par les principaux chefs

politiques américains, y compris les trois candidats à la Présidence, lors des récentes élections.

Le projet a été formellement approuvé par le *Verein für Sozialpolitik* et en outre, individuellement, par quelques-uns de ses membres les plus influents et par d'autres économistes éminents de l'Europe, tels que MM. Marshall, de Cambridge; Leroy-Beaulieu, de Paris; Schmoller, de Berlin; Böhm-Bawerk, de Vienne, et Pareto, de Lausanne ; par des publicistes financiers et autres, tels que MM. Hirst, du *London Economist* ; Paish, du *London Statist* ; Keynes, du *Journal of the Royal Economic Society* ; Ogden, du *New-York Evening Post* ; Barker, du *Philadelphia North American* ; par des hommes d'affaires, tels que MM. Arthur von Gwinner, directeur de la *Deutsche Bank*, de Berlin ; Morawitz, président de la *Anglo-Austrian Bank*, à Vienne ; Hepburn et Vanderlip, de New-York, et par les présidents d'une douzaine des principaux chemins de fer américains ; par des hommes d'Etat, tels que MM. Luzzatti, d'Italie ; Meyer, d'Autriche ; Baron Sakatani, du Japon ; le président Poincaré, de France ; Landry, de la Chambre française des députés ; von Berlepsch, de Prusse ; Dernburg, secrétaire d'État de l'Allemagne ; Nitti, de Rome ; et par des statisticiens tels que MM. March, de France, et Coats, du Canada.

Les partisans du mouvement aux États-Unis ont fait de grands efforts depuis un an pour que le Gouvernement suscite les mesures légales qui l'autoriseraient à faire les premières démarches tendant à préparer la convocation d'une telle conférence internationale. Le 2 février 1912, le président Taft a envoyé au Congrès, un message spécial, dont la moitié était consacrée à cette question. Dans ce message, il disait : « Il y a eu un fort mouvement, parmi les économistes, les hommes d'affaires et d'autres personnes intéressées aux recherches économiques, à l'effet d'assurer la réunion d'une commission internationale chargée de faire une enquête sur la cause des hauts prix des nécessités de la vie.

» Depuis quelques années, le prix élevé et toujours croissant du coût de la vie a été l'objet de si graves préoccupations publiques que j'estime d'un grand intérêt la réunion proposée d'une conférence internationale à tenir en ce moment, chargée de préparer des plans à soumettre aux divers Gouvernements

en faveur d'une enquête internationale sur le haut coût de la vie, son étendue, ses causes, ses effets, et les remèdes possibles. Je recommande donc, pour permettre au Président d'inviter les Gouvernements étrangers à une pareille conférence, que celle-ci ait lieu à Washington ou ailleurs, que le Congrès alloue un subside d'une somme n'excédant pas 20,000 dollars pour couvrir les dépenses à sa préparation et à la participation des Etats-Unis.

» De nombreuses enquêtes à ce sujet, officielles ou autres, déjà faites dans divers pays (tels que l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et les Etats-Unis), ont démontré avec force le besoin d'une plus ample étude d'une étendue mondiale. Ceux qui ont conduit ces enquêtes ont constaté que le phénomène de la hausse des prix est presque, sinon tout à fait général, de par le monde; mais ils sont impuissants à en fixer les causes, par suite de l'impossibilité où ils se trouvent d'en faire avec précision une étude comparée internationale. Ceci parce que, en dépit du grand nombre des investigations déjà faites, nous manquons toujours de données adéquates et parce qu'il n'y a pas actuellement deux pays qui évaluent les prix moyens d'après les mêmes bases et les mêmes méthodes.

» Ainsi qu'il a été indiqué, la conférence préliminaire n'entraînerait comparativement que peu de dépenses et la plupart des investigations subséquentes, auxquelles elle préparerait la voie, pourraient être réalisées par les bureaux existants, déjà créés par notre Gouvernement et ceux des autres pays ; elles constitueraient une partie de leur travail ordinaire et n'exigeraient, si besoin est, que de faibles allocations additionnelles. »

Antérieurement au message du Président, le sénateur Crawford avait introduit une motion devant le congrès en faveur de la formation d'une commission internationale sur le coût de la vie ; après le message du Président, M. Crawford, au Sénat, et M. William Sulzer, président du Comité des Affaires étrangères, au Parlement (actuellement Gouverneur de New-York), introduisirent simultanément une motion identique allouant 20,000 dollars dans le but mentionné dans le message du Président. Ceci se passait en mars 1912. La motion devant le Sénat, appuyée à l'unanimité par le Comité des Relations étrangères, fut votée

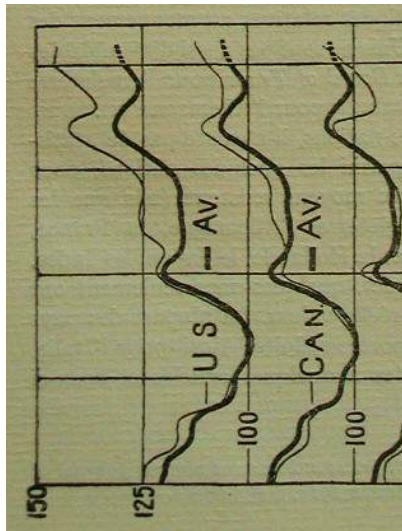
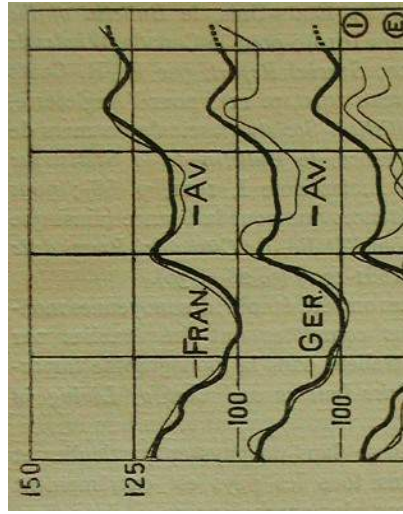
à l'unanimité le 15 avril 1912 ; la motion devant la Chambre, fut appuyée à l'unanimité par le Comité des Affaires étrangères le 15 mai 1912, et il y fut consacré un rapport très circonstancié de 29 pages.

Malheureusement, par suite de retards de nature diverse et la pression exercée par des affaires plus urgentes, la motion devant la Chambre ne fut pas introduite à l'ordre du jour avant la fin de la session. Mais comme le Président Woodrow Wilson s'intéresse également à cette question, il est à prévoir qu'il fera revivre la motion devant le prochain Congrès. Il est possible aussi que dans l'intervalle quelqu'autre nation en prendra l'initiative.

Les buts de la Conférence internationale proposée seraient : 1° de recueillir les relevés de tous les *faits* utiles relatifs aux récents changements dans le taux des salaires, le coût de la vie, et les prix en général dans le monde entier, et d'établir des comparaisons internationales ; 2° d'établir les principales *causes* et *conséquences* de ces changements, ainsi que des différences internationales constatées ; 3° de discuter les *remèdes* possibles.

Le premier et fondamental travail de la commission proposée serait d'établir les faits exacts concernant la hausse des prix dans les différents pays. A présent, à en juger d'après les rapports consulaires, les comptes rendus des journaux et les quelques pauvres statistiques utilisables, il semble que la hausse des prix s'est fait sentir au Canada, en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Italie, en Russie, aux Indes, au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Des diagrammes ont été construits montrant une similitude frappante dans la hausse des prix des différents pays. Les courbes épaisses expriment la moyenne des courbes relatives à l'Amérique, au Canada, à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne et à l'Italie (celle d'Italie étant elle-même la moyenne de deux courbes, l'une pour l'importation, l'autre pour l'exportation). Ainsi (sauf pour l'Italie), une courbe unique est tracée pour chaque pays, de manière à pouvoir être comparée avec la courbe moyenne commune à tous. Dans tous ces cas, l'échelle a été modifiée à l'effet de faire de 1896 l'année de base (avec un index-number de 100 pour 100). Les sources où les chiffres



ont été puisés sont : pour les États-Unis, le *Bulletin of the Bureau of Labor* (n° 87, mars 1910) ; pour le Canada, *Wholesale Prices in Canada 1890-1909, Spécial Report*, par R. H. Coats (Gouvernement Printing Bureau 1910, p. 11) ; pour l'Angleterre, le *Journal of the Royal Statistical Society* (fascicule de mars de chaque année) ; pour la France, le *Bulletin de la Statistique générale de la France* (tome L, fascicule I, 1911, p. 68) ; pour l'Allemagne, les mêmes références que pour la France (ainsi que *Conrad's Jahrbücher*) ; et pour l'Italie, *La Curva dei Prezzi dette Merci in Italia, negli anni 1881-1909* (p. 28 et 30).

Depuis que ces diagrammes ont été établis, des moyennes mondiales similaires, mais plus complètes ont été établies par M. Knibbs, statisticien australien, dans la monographie importante intitulée : *Prices, Price-Indexes and Cost of Living in Australia*.

La concordance de la hausse dans un pays en particulier et de la hausse moyenne dans tous les pays est extrêmement proche et serait probablement plus proche encore si, dans tous, on employait un même système statistique. La preuve qu'il en est ainsi peut être inférée du fait que deux méthodes statistiques différentes, appliquées à un même pays, témoignent souvent de différences aussi grandes que celles relevées entre différents pays. Par exemple, les statistiques relatives au mouvement des prix au Canada et aux États-Unis ne sont pas aussi dissemblables que celles de Sauerbeck et du *Board of Trade* pour l'Angleterre et celles de Hooker et de Hamburg pour l'Allemagne (1).

Pour la grande majorité des nations, il n'existe pas de statistiques exactes ; tandis que parmi les quelques nations, pour lesquelles des chiffres de prix moyens existent (tels que les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Japon, les Indes, l'Australie, la Nouvelle-Zélande), quelques-unes seulement ont vraiment des statistiques de réelle valeur. La plupart des pays n'en ont aucune, ou d'une portée réduite. Ainsi pour l'Italie, les statistiques sont restreintes à quelques articles et ceux-ci

(1) R. H. HOOKER, *The course of prices at home and abroad*, Journal of the Royal Statistical Society, december 1911, diagrammes.

sont tous des articles d'exportation et d'importation. Pour l'Autriche, les statistiques sont limitées principalement à une seule ville, Trieste. Même là, où des statistiques mieux élaborées existent, comme par exemple aux États-Unis, au Canada, en Angleterre et en Allemagne, elles ne sont pas réellement comparables. Quand on essaye d'établir que les prix ont haussé deux fois plus vite aux États-Unis qu'en Angleterre, on ne peut être certain de la justesse d'une telle comparaison, car les statistiques américaines des prix de gros renseignent 257 denrées et celles de l'Angleterre en renseignent seulement 44 ; et encore pour les deux séries, les moyennes ont été calculées par des méthodes entièrement différentes. Le Commissaire du Travail des États-Unis, le docteur Neill a longtemps cherché à donner un certain degré de comparabilité aux statistiques des différents pays, et a salué la proposition d'une enquête internationale sur le coût de la vie comme un moyen d'atteindre ce résultat. « Si même, a-t-il dit, il n'y a pas d'autre résultat à en attendre, celui-ci constituerait une justification suffisante pour réunir la conférence. Une connaissance exacte des choses doit toujours être la vraie base d'une saine discussion et d'une législation saine. » Le docteur Neill et ses correspondants étrangers sont du même avis qu'une Conférence internationale pourrait assurer aux méthodes statistiques un tel degré d'uniformité que les comparaisons internationales en deviendraient plus sûres. L'un des avantages les plus évidents et les plus immédiats de la réunion d'une Commission internationale sur le coût de la vie, serait donc de standardiser les statistiques.

Mais la question du coût de la vie comprend plus que de simples statistiques de prix. En effet, il y a deux problèmes distincts suivant que nous entendons par la hausse du coût de la vie, une simple hausse des prix ou une hausse des prix plus rapide que la hausse des revenus. A présent, le monde entier est perplexe et embarrassé devant la situation dans laquelle il est placé. On est en discussion même à propos des faits, certaines personnes allant jusqu'à soutenir qu'il n'y a pas eu une vraie hausse des prix ; d'autres soutenant que toutes les classes et spécialement les classes ouvrières sont appauvries et en état de dénutrition. Nous avons besoin de savoir dans quelle mesure il y a eu une vraie hausse des prix et dans quelle mesure celle-ci

a dépassé la hausse des salaires ; dans quelle mesure l'ouvrier, le salarié, les créiteurs et les déposants des banques d'épargne ont souffert ; s'il y a eu un simple transfert de bien-être d'une classe à une autre, ou s'il s'est produit une perte réelle pour tous.

Même si la Conférence limitait son activité à l'examen du premier des trois points de vue mentionnés, ou même si son travail relativement aux deux autres points de vue devait être de peu de conséquence, aucun de ceux qui ont essayé de dégager les faits exacts quant à la hausse du coût de la vie ne peut douter un seul moment qu'une Conférence internationale vaut la peine d'être convoquée. Elle tendrait puissamment à améliorer notre connaissance des faits. Les journaux ont parlé avec une telle prolixité du coût élevé de la vie que beaucoup de personnes ont présumé qu'il existe quelque part un ensemble de connaissances exactes. Mais dès que les faits allégués sont invoqués dans des controverses, on constate, dans la plupart des cas, qu'ils peuvent être mis en doute avec succès.

Le second avantage serait une meilleure connaissance des causes. Améliorer notre connaissance des faits serait déjà une contribution à notre connaissance des causes. Mais une Conférence internationale ferait entrer la discussion des causes dans d'autres voies. Chaque pays est à présent beaucoup trop disposé à traiter le problème à un point de vue local. Il est évident qu'une conférence, dans laquelle toutes les parties du monde exposeraient leur manière de voir d'autant de points de vue différents, aiderait à créer une vue plus exacte de la réalité.

Sans doute, ce serait vouloir trop espérer que de croire qu'une seule conférence arriverait à un accord universel quant aux causes du coût élevé de la vie ; mais elle peut au moins éliminer beaucoup des désaccords existants et condenser la discussion sur quelques points déterminés. A présent, les désaccords parmi les investigateurs sont frappants. Le rapport fait au Sénat des Etats-Unis n'était pas unanime et les avis des hommes compétents à l'étranger sont extrêmement divers.

La plupart des rapports et la plupart des spécialistes estiment que la grande production de l'or a été un facteur effectif de la hausse des prix. M. Paish, éditeur du *London Statist*, maintient que la cause principale de la hausse des prix est la restauration du crédit à travers le monde. D'autres ont invoqué ce facteur

de la restauration du crédit, parce qu'il a accru l'usage des chèques comme substitut à la monnaie. On dit aussi que les facilités données par les banques ont permis aux fermiers de disposer des récoltes et des marchés à leur plus grand avantage. L'auteur du présent article a essayé de démontrer que, dans les États-Unis, les deux causes mentionnées ci-dessus, l'or et le crédit, sont de beaucoup les plus importantes, et plus loin il discutera brièvement un projet qui, à ce qu'il croit, améliorerait grandement la présente malheureuse situation (1).

Dans quelques pays, la sécheresse, ainsi que le manque de récolte qui en a été la conséquence, a été considérée comme un facteur important. D'autres causes souvent alléguées sont : l'augmentation du coût de la production, due à l'occupation plus complète des terres publiques par suite de l'augmentation de la population et ayant pour effet la diminution du rendement de l'agriculture ; l'épuisement progressif de nos ressources naturelles ou la réduction de la fertilité du sol ; la hausse du coût des produits de la ferme à cause de l'augmentation du prix des terres et des salaires ; la production réduite des denrées alimentaires et l'augmentation de leur consommation ; les longs transports nécessités par le fait que la production a atteint des régions dépourvues de facilités d'accès (ceci est spécialement le cas pour le bois) ; la concentration de la population dans les villes ou l'immigration de la population, venue de localités à production alimentaire, dans des localités à consommation alimentaire intense. Une autre cause est attribuée à l'augmentation des intermédiaires et des charges perçues par eux, la substitution des méthodes modernes pour solliciter les affaires par des voyageurs de commerce et des annonces coûteuses. Beaucoup signalent les trusts, les combinaisons et ententes commerciales avec les intermédiaires ; d'autres au contraire citent la folle législation restrictive en matière de finance et de corporations. D'autres encore allèguent la surcapitalisation. D'autres indiquent la hausse des salaires, la diminution des heures de travail et l'amoin-drissement d'efficacité du travail par suite de la politique syndicaliste invitant les ouvriers à se donner leurs aises, en un mot la monopolisation du travail par les syndicats.

(1) *Purchasing Power of Money*, 1911, ch. 12.

Beaucoup de gens pensent que l'explication se trouve dans la conservation des denrées par le froid assurant le contrôle sur les prix entre les mains des organisations frigorifiques et incitant le fermier voisin à se déplacer au loin. D'autre part les dirigeants des installations frigorifiques nous disent que ce fut, par crainte de la législation radicale dirigée contre leurs affaires au commencement de 1911, qu'ils s'abstinrent de réaliser leurs approvisionnement usuels ; les hauts prix actuels, d'après eux, en résultent et constitueront, ils l'espèrent, une leçon pour le public. Quelques autres citent la falsification et l'altération des aliments ; d'autres, au contraire, dénoncent l'amélioration des qualités des aliments, due à l'application des lois sur les aliments purs : les exigences sanitaires quant à la propreté du lait, l'introduction de bouteilles et d'emballages individuels, l'élimination du beurre rénové, la lutte contre les conditions malsaines de travail, la défense de la vente aux restaurateurs des œufs de qualité douteuse, la tuberculisation des bestiaux et la destruction de la viande avariée. D'après cette théorie, si les prix augmentent, c'est tout simplement parce que nous jouissons d'une vie meilleure et que nous devons payer plus cher pour cela.

Beaucoup se plaignent de la législation douanière. D'autres trouvent la cause dans un standard plus élevé de la vie, dans l'augmentation du luxe et de l'extravagance. D'après cette théorie, il ne s'agit pas d'un coût supérieur de la vie, mais du coût d'une vie supérieure. D'autres encore allèguent l'augmentation des armements et les folies gouvernementales en général ; le coût des guerres sud-africaine et russo-japonaise ; l'augmentation des charges publiques : pensions de vieillesse, amélioration des institutions en faveur des indigents, asiles d'aliénés, hôpitaux, prisons et autres institutions publiques en général ; le coût des assurances contre les accidents et les maladies ; les charges du chômage et du crime ; l'immobilisation de fonds dans les entreprises publiques, tels que chemins de fer, travaux publics, etc. (mentionnée spécialement dans le rapport canadien).

De la plupart des causes ainsi alléguées on peut dire que, dans le monde industriel, chacun cherche à se mettre à l'abri et accuse son voisin. Ainsi que le déclare le rapport du Massachusetts, le fermier accuse l'intermédiaire, l'intermédiaire accuse

le spéculateur, le spéculateur accuse le marchand en gros, celui-ci accuse le détaillant, le détaillant le client, le client le trust, le trust les syndicats ouvriers et les syndicats ouvriers le tarif douanier.

Quant aux remèdes, il y a moins encore d'apparence d'une entente universelle. Cependant on ne peut dénier que la conférence pourrait faciliter l'élaboration de futurs remèdes en assurant à chaque nation le bénéfice des expériences et des suggestions de toutes les autres.

La conférence provoquera de telles suggestions de deux manières : tout d'abord, en indiquant un certain nombre de petites économies pratiques, qui ont déjà fait leurs preuves quoique seulement à titre de pis aller ; et puis en aiguissant l'appétit public en vue de remèdes plus ambitieux et plus définitifs à appliquer plus tard.

Parmi les palliatifs possibles qui méritent une attention considérable, on peut énumérer les suivants : la revision des tarifs douaniers, une législation réglant les monopoles, le recours à la coopération, la publicité des prix et des bénéfices, la réduction des intermédiaires, le retrait des taxes sur l'oléomargarine et des autres taxes qui affectent directement le coût de la vie : les marchés municipaux, l'utilisation des immeubles inoccupés ; l'encouragement à l'efficacité dans les affaires ; la diminution des maladies et des incapacités ; l'introduction de lois de réparation et d'assurance pour les ouvriers ; l'organisation de clubs d'achat pour les ménagères ; l'encouragement à la simplicité dans la vie ; la réglementation des établissements frigorifiques ; la revision des règlements gouvernementaux sur les poids et mesures, spécialement en ce qui concerne l'emploi de certains emballages dans le commerce de détail ; et l'établissement d'un système monétaire élastique.

Parmi les projets les plus ambitieux qui visent à traiter la partie monétaire de la question, il en est un proposé par moi. Ce projet est similaire à une suggestion émise par M. Woodrow Wilson, actuellement président des États-Unis, que le poids du dollar en or devrait être augmenté suffisamment pour lui rendre une partie de sa valeur d'achat perdue. Ceci fut également suggéré en 1892, par M. Aneurin Williams, d'Angleterre, actuellement membre du Parlement, et par beaucoup d'autres encore.

Ce projet vise, sans abandonner actuellement l'étalon d'or, à le convertir en un *étalon multiple* dans lequel l'unité n'est pas un poids fixe d'or, ni une unité fixe de n'importe quelle autre commodité, mais une *tonne composite*, une *livre composite* ou toute autre *unité composite*, formée à l'aide d'un grand nombre de commodités importantes. Les billets de banque et les autres monnaies en papier seraient remboursables — non pas naturellement en un tel mélange de commodités, — mais en leur équivalent en or.

A présent chaque dollar en papier est convertible contre un poids fixe, mais non pas une valeur fixe d'or. Le certificat de dix dollars, par exemple, vaut exactement 258 grains d'or en lingot à 9/10 de fin, pour la simple raison que le Gouvernement est toujours prêt à donner ou à recevoir un tel certificat pour 258 grains d'or en lingot. Le mineur vend son or à la monnaie sur cette base, et le bijoutier ou l'exportateur achète l'or au Gouvernement sur cette même base.

Le projet ici proposé tend à augmenter simplement de temps en temps le nombre de grains dans le dollar virtuel justement assez pour compenser la perte du pouvoir d'achat de chaque grain, et à diminuer le nombre de grains justement assez pour compenser tout gain. C'est donc un projet en faveur de l'adoption d'un *dollar compensé*.

Le montant d'or en lingots, qui en n'importe quel temps est convertible contre le dollar de circulation, peut être appelé le *dollar virtuel*, car cet or en lingot est évidemment l'ultime unité monétaire. L'adaptation du poids de ce *dollar virtuel* serait réalisée à des intervalles réguliers, par exemple quatre fois par an, et non pas au hasard ou à la discrétion d'un fonctionnaire gouvernemental, mais d'après les exactes indications du niveau des prix. Celles-ci résulteraient d'un *index-number* des prix, similaire à l'*index-number* établi par le Bureau du Travail des États-Unis, ou par Bradstreet, ou par le *London Economist*. Si cet *index-number* officiel indiquait que les prix ont en moyenne haussé de 1 p. c. au-dessus du pair ou niveau adopté lors de l'introduction du système, ce 1 p. c. de déviation donnerait automatiquement le signal à une augmentation de 1 p. c. dans le poids du dollar virtuel.

Mais il ne serait pas nécessaire de changer le poids des pièces

en circulation pour les conformer aux changements de poids du dollar virtuel. Une pièce d'or de dix dollars pourra toujours peser 258 grains, mais il en vaudra 270 ou 280 ou tel autre nombre plus grand de grains constituant le dollar virtuel, car étant convertible contre ce dollar virtuel il serait, tel quel, un certificat d'or imprimé sur de l'or au lieu de l'être sur du papier. Si le dollar virtuel était de 30 grains, le dollar frappé en or étant de 25 grains 8, la différence de 4 grains 2 serait conservée par le Gouvernement comme un fonds de garantie pour racheter l'or en lingots ou les certificats d'or. Cette différence pour la facilité peut être appelée *seigneurage*.

La spéculation sur l'or serait empêchée en imposant une légère taxe gouvernementale sur tout achat ou vente d'or, de manière que la perte du spéculateur, par le paiement de cette taxe, équivaldrait à plus que tout gain spéculatif et il serait entendu qu'aucun changement dans le prix fixé par le Gouvernement ne pourrait excéder le montant de cette taxe (1).

Le projet proposé a été appuyé avec enthousiasme par la grande majorité de ceux qui l'ont examiné en détail. Il échappe aux objections faites généralement à toutes les propositions tendant à améliorer l'étalon de la valeur. Ce système fonctionnerait aussi automatiquement que l'administration de la monnaie fonctionne actuellement, ou que la réglementation du monnayage aux Philippines ou aux Indes britanniques, sous le régime actuel de l'étalon d'or, système auquel, dans mon travail sur le *Purchasing Power of Money*, j'ai démontré que ma proposition actuelle est analogue. Or l'étalon d'or, pour les pays à monnaie d'argent, était considéré comme dangereux jusqu'à ce que l'expérience ait prouvé que son fonctionnement était possible. Le système ici proposé est au fond précisément la même chose. Dans le système à étalon d'or, la base ultime est l'or hors circulation. Ce système n'a été appliqué qu'à des pays à monnaie d'argent. La proposition actuelle consiste simplement à l'appliquer aux pays à monnaie d'or et à réajuster le pair entre la monnaie en circulation et l'or en dehors de

(1) Un exposé complet du projet peut être trouvé dans le numéro de février du *Quarterly Journal of Economics*.

celle-ci, de manière à maintenir constant le pouvoir d'achat de la monnaie. Le projet n'implique aucun élément qui n'ait pas été expérimenté. Sa nouveauté consiste uniquement à combiner en un système cohérent un certain nombre d'éléments qui tous ont passé par l'épreuve de l'expérience. Ce n'est pas un abandon de l'étalon d'or ; il vise simplement à donner de la stabilité à l'étalon d'or. La base ultime est toujours l'or en lingots interconvertible avec la monnaie d'or. Mais cet or en lingots, source ultime de l'unité monétaire, doit avoir une valeur fixe au lieu d'une valeur variable. Toutes les nations peuvent adopter le système sans troubler la monnaie courante, la monnaie de papier ou les arrangements de banque. Il n'y aurait aucun changement extérieur dans l'apparence de la monnaie courante. Même les pays à monnaie d'argent pourraient trouver un profit à adopter (avec les Indes, les Philippines, le Panama, le Mexique et les Straits Settlements), l'étalon d'or. La majorité des gens ne saurait jamais ce qui est arrivé, pas plus que la majorité des gens aux Indes ne comprend ce qui est arrivé en 1893. Mais toutes les classes jouiraient des garanties qu'assurerait un étalon stable de la valeur. Des contrats à long terme seraient sans risques. Les crises deviendraient presque impossibles. Le motif fondamental de beaucoup de spéculations malsaines serait supprimé. La hausse du coût de la vie pour autant qu'elle correspond à une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie prendrait fin.

Je crois fermement que le temps doit venir où les hommes d'affaires dans le monde entier sentiront le besoin d'une unité plus stable de la valeur. Les hommes d'affaires apprécient déjà la nécessité d'une détermination scientifique du yard, de la livre, de l'heure, du cheval-vapeur, du kilowatt, etc. Les Gouvernements ont créé des bureaux de standardisation pour assurer la détermination de ces unités avec le plus haut degré possible de précision.

Cependant, notre mesure du pouvoir d'achat, le dollar, la plus essentielle et la plus universelle unité employée par les hommes d'affaires, est susceptible de changer constamment. Tout le monde s'est plaint quand sa valeur a augmenté, et s'est plaint de nouveau quand elle a diminué. Personne ne niera que théoriquement, il ne devrait ni augmenter, ni diminuer, mais rester

invariable. Nous avons à présent un dollar de poids fixe, mais non de pouvoir fixe d'achat, et nous n'aurons jamais une mesure monétaire fixe aussi longtemps que les hommes d'affaires n'apprécieront pas son importance.

Personnellement, j'espère qu'une Conférence internationale sur le coût de la vie, bien qu'on ne puisse attendre d'elle ce résultat immédiatement, pourra en jeter les bases pour les années à venir. Cela elle pourrait l'accomplir en incitant les hommes d'affaires dans le monde entier à solliciter cette réforme. Ce sont eux, en effet, dont les fortunes ont un lien direct avec les dollars et les cents ! Un des négociants les plus en vue de New-York, M. Th. Price, s'efforce actuellement de démontrer à ses collègues, les risques et les pertes dont ils souffrent par suite d'une unité monétaire instable, et des milliers d'hommes d'affaires, dans le monde entier, sont conscients de cette situation.

On ne prétend pas qu'en stabilisant le pouvoir d'achat du dollar, on résoudrait pleinement tout le problème du coût de la vie. Ce plus vaste problème concerne le pouvoir d'achat non seulement du dollar individuel, mais de tout le revenu. Le pouvoir d'achat du revenu d'un homme ne dépend pas seulement du pouvoir d'achat de chaque dollar, mais aussi du nombre de dollars qu'il peut se procurer. Mais ce problème de l'unité stable du pouvoir d'achat peut être considéré comme un échantillon des véritablement grands problèmes à examiner par la Conférence internationale proposée.

Si l'on songe aux proportions colossales du problème et sa signification pour des centaines de millions d'êtres humains, si l'on songe à l'intérêt mondial qu'il offre et à la sinistre prédiction de beaucoup de spécialistes que la hausse des prix est destinée à continuer, il est évident que le fait de promouvoir l'établissement de la commission proposée est digne des meilleurs efforts de tous les citoyens qui, dans le monde, ont la préoccupation de l'intérêt public.

NOTICES

Le Service International des Échanges (1)

[341.28.54]

Le Service international des Echanges a acquis en ces dernières années, une importance considérable. Son fonctionnement est appelé à jouer un rôle de plus en plus grand dans l'organisation de la documentation. A ce titre, il intéresse très directement les Associations Internationales. Il a fait l'objet de vœux émis par les Congrès internationaux des Bibliothécaires, de la Bibliographie, de la Presse périodique, des Sciences administratives et de la Conférence Panaméricaine. La question a été inscrite au programme du prochain Congrès Mondial.

La présente notice a pour objet de faire connaître l'état actuel de l'organisation des échanges internationaux et les améliorations dont ils sont susceptibles.

HISTORIQUE. — En 1829, un Anglais, nommé James Smithson, légua au gouvernement des États-Unis, une fortune considérable, à charge de fonder à Washington, *un établissement pour l'accroissement et la diffusion de la science parmi l'Humanité*. La clause était vague et elle fit, au sein du Congrès fédéral, l'objet de longs débats. En fin de compte, le soin de réaliser le vœu du testateur fut confié à un conseil de régents, composé du président et du vice-président de la Confédération, du chef-juge, des titulaires des six départements ministériels et du *Patent Office*. Les travaux de ce conseil, auquel on adjoignit plus tard un comité exécutif, aboutirent à la création d'un institut comprenant trois sections distinctes : celle des publications, celle des collections et explorations et celle des échanges.

(1) Rapport préparé par l'Office Central en vue du Congrès mondial des Associations Internationales (Question IV, A5).

Dans la pensée de leurs fondateurs, les deux premières n'avaient qu'une importance relative, en regard de celle accordée à la troisième. Celle-ci était appelée à caractériser la mission de l'institut. Rien, en effet, n'avait paru plus propre à propager le progrès scientifique et littéraire, et à réaliser ainsi le vœu de James Smithson, que la création d'un système régulier et permanent d'échange de leurs publications respectives entre les bibliothèques, les collèges, les universités, les sociétés savantes, les académies, les gouvernements de tous les pays du monde, de manière à assurer à chacun d'eux le bénéfice du travail accompli par tous les autres. Le soin de réaliser cette conception féconde fut confié à un travailleur énergique et profondément dévoué à la science, Joseph Henry, et ses efforts produisirent bientôt cet incomparable Institut Smithsonian dont les bienfaits sont répandus aujourd'hui dans le monde savant et lettré tout entier.

C'est donc à Washington qu'il faut chercher la première réalisation de cette idée essentiellement moderne des échanges internationaux.

L'idée cependant, ne tarda pas à rencontrer en Europe des partisans convaincus. En 1835, un artiste dramatique, Alexandre Wattemare, adressa aux Chambres françaises une pétition tendant à la création d'un système général d'échange des doubles de livres, de manuscrits, d'objets d'art et d'histoire naturelle entre les musées, les bibliothèques et les sociétés savantes des divers Etats de l'Europe. La pétition, très favorablement accueillie par les savants et par le Gouvernement, vint échouer devant les résistances de la routine administrative. Sans se décourager, Wattemare consacra alors quinze ans de sa vie à parcourir l'Europe et l'Amérique en apôtre de l'idée des échanges internationaux. Il recueillit, sur son passage, les plus chaleureuses adhésions, et présenta, en 1852, au secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique, un rapport détaillé sur ses opérations. Il demandait, en même temps, le concours de l'Académie pour l'établissement d'une agence universelle à laquelle divers gouvernements avaient déjà donné leur adhésion, en principe. Wattemare mourut en 1864, sans avoir réussi, malgré son activité prodigieuse et quelques succès partiels, à fonder nulle part une institution stable.

La réalisation pratique d'échanges internationaux réguliers et permanents n'était possible d'ailleurs qu'avec l'intervention officielle des gouvernements.

En 1867, pendant le cours de l'Exposition universelle de Paris, des princes, appartenant à plusieurs maisons régnantes de l'Europe, s'entendirent à l'effet d'engager leurs gouvernements respectifs à organiser, entre les différents pays, un système d'échange de reproductions d'objets d'art.

Dès le mois de mars 1868, sur l'invitation de S. A. R. le prince

de Galles, le Gouvernement britannique créait la commission officielle des échanges, prévue dans cette convention.

A la suite du Congrès de géographie de Paris, en 1875, une section d'échanges internationaux de publications littéraires et scientifiques fut également instituée en France.

En 1877, une conférence à laquelle assistaient des délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Chili, de la République Dominicaine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Portugal, de la Russie, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, eut lieu à Bruxelles. Elle décida de proposer aux gouvernements des pays représentés, l'organisation de bureaux — un par pays, — chargés de réunir, en vue des échanges, les publications cartographiques, géographiques, etc., éditées aux frais de l'Etat.

Les résultats de cette conférence, communiqués par voie diplomatique à la plupart des États d'Europe et d'Amérique, déterminèrent l'organisation à Bruxelles, en 1880 et en 1883, de conférences subséquentes, ayant pour but d'arrêter, d'une manière définitive, les bases du système à adopter pour les échanges des publications officielles, littéraires et scientifiques.

De ces conférences sont issues les conventions de 1886.

CONVENTIONS INTERNATIONALES. — Voici le texte des deux conventions conclues le 15 mars 1886 :

1. *Convention concernant les échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires.*

ARTICLE PREMIER. — Il sera établi dans chacun des États contractants un bureau chargé du service des échanges.

ART. 2. — Les publications que les États contractants s'engagent à échanger sont les suivantes :

1° Les documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine ;

2° Les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

ART. 3. — Chaque bureau fera imprimer la liste des publications qu'il peut mettre à la disposition des États contractants.

Cette liste sera corrigée et complétée chaque année et adressée régulièrement à tous les bureaux d'échange.

ART. 4. — Les bureaux d'échange s'entendront sur le nombre d'exemplaires qui pourront être demandés et fournis.

ART. 5. — Les envois se feront directement de bureau à bureau. Il sera adopté des modèles et des formules uniformes pour les bordereaux du contenu des caisses, ainsi que pour toutes les pièces de correspondance administrative, demandes, accusés de réception, etc.

ART. 6. — Pour l'expédition à l'extérieur, chaque État se charge des frais d'emballage et de port jusqu'à destination. Toutefois, quand l'expé-

dition se fera par mer, des arrangements particuliers régleront la part de chaque État dans les frais de transport.

ART. 7. — Les bureaux d'échange serviront d'intermédiaires officieux entre les corps savants et les sociétés littéraires, scientifiques, etc., des États contractants, pour la réception et l'envoi de leurs publications.

Mais il demeurera bien entendu que, dans ce cas, le rôle des bureaux d'échange se bornera à la transmission en franchise des ouvrages échangés et que ces bureaux ne prendront aucunement l'initiative de provoquer l'établissement de ces relations.

ART. 8. — Ces dispositions ne sont applicables qu'aux documents et ouvrages publiés à partir de la date de la présente convention.

ART. 9. — Les États qui n'ont pas pris part à la présente convention sont admis à y adhérer sur leur demande.

Cette adhésion sera notifiée, par la voie diplomatique, au Gouvernement belge et par ce gouvernement à tous les autres États signataires.

ART. 10. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Bruxelles aussitôt que faire se pourra. Elle est conclue pour dix ans, à partir du jour de l'échange des ratifications, et elle continuera à subsister au delà de ce délai tant que l'un des gouvernements n'aura pas déclaré six mois à l'avance qu'il y renonce.

2. *Convention pour assurer l'échange immédiat du journal officiel ainsi que des annales et des documents parlementaires.*

ARTICLE PREMIER. — Indépendamment des obligations qui résultent de l'article 2 de la Convention générale, relative à l'échange des documents officiels et des publications scientifiques et littéraires, les gouvernements respectifs s'engagent à faire expédier aux chambres législatives de chaque État contractant, au fur et à mesure de leur publication, un exemplaire du journal officiel, ainsi que des annales et des documents parlementaires livrés à la publicité.

ART. 2. — Les États qui n'ont pas pris part à la présente convention sont admis à y adhérer sur leur demande.

Cette adhésion sera notifiée, par la voie diplomatique, au Gouvernement belge et par ce gouvernement à tous les autres États signataires.

ART. 3. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Bruxelles aussitôt que faire se pourra. Elle est conclue pour dix ans, à partir du jour de l'échange des ratifications et elle continuera à subsister au delà de ce délai tant que l'un des gouvernements n'aura pas déclaré six mois à l'avance qu'il y renonce.

ÉTATS SIGNATAIRES. — La première convention a été signée par la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Portugal, la Serbie et la Suisse.

La seconde convention a été signée par la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Portugal et la Serbie.

Depuis 1889, d'autres pays ont adhéré au système des échanges, à savoir : l'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine, la Nouvelle-Galles du Sud, le Chili, le Pérou, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg.

BUT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION. — Le but primitif était d'assurer, « entre les différents pays civilisés, l'échange rapide et facile de tous les documents et de toutes les publications qui auraient pu contribuer à leur instruction réciproque — en d'autres termes, on voulait procurer à tous les États adhérant au système des échanges, le bénéfice de ce qui se publie chez chacun d'eux (1).

Ce champ d'opération était bien vaste ; les conventions de 1886 en ont rétréci les limites, les États signataires ayant manifesté le désir de ne pas s'astreindre à l'échange de la totalité de leurs ouvrages littéraires et scientifiques.

« Nous aspirons aujourd'hui à une convention internationale. Si nous voulons y arriver et recueillir, en outre, des adhésions d'autres pays, il nous faut être modestes, c'est-à-dire restreindre le contrat à des articles de stricte obligation (2). »

C'est ce qui explique pourquoi la première convention porte que les États contractants ne s'engagent à échanger que les publications suivantes :

1° Les documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine ;

2° Les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

La seconde convention assure, en outre, l'échange immédiat du journal officiel ainsi que des annales et documents parlementaires livrés à la publicité.

Il y a lieu, pour montrer dans quel esprit la première convention a été conclue, de reproduire ici les déclarations faites dans le procès-verbal de clôture des délibérations de la Conférence de 1883 :

... Les soussignés croient opportun de faire remarquer qu'en préparant ce projet de convention, les délégués des gouvernements représentés à la conférence se sont proposé deux buts bien distincts :

1° Centraliser autant que possible dans une bibliothèque de chacun de leur pays, tous ceux des documents officiels, parlementaires et administratifs que les gouvernements contractants livrent à la publicité, et celles des publications des corps savants et des sociétés littéraires, scientifiques, artistiques, etc., qu'ils peuvent se procurer ;

2° Faciliter à ces corps savants de tous pays et à ces sociétés, le moyen d'échanger entre eux leurs publications.

(1) *Procès-verbaux de la Conférence de 1883*, 2^e édition, p. 5.

(2) *Ibid.*, p. 19.

Le rôle des pays contractants sera donc double : d'une part, rôle d'initiative, qui correspond à l'obligation formelle de fournir tous les documents qui émanent d'eux ; d'autre part, rôle d'intermédiaire facultatif dans le concours qu'ils accordent à leur gré aux sociétés et corps savants de toute nature pour l'établissement de relations avec les institutions similaires de l'étranger.

Dans la pensée des délégués, ce concours doit toujours rester purement bienveillant et officieux. L'obligation d'échanger ne s'étend en aucune manière aux associations indépendantes ; mais les gouvernements peuvent demander en retour des services qu'ils rendent à ces associations, comme intermédiaires, *et* de la gratuité de transport qu'ils leur accordent, un certain nombre de documents qui viennent s'ajouter à ceux dont les bureaux d'échange disposent en faveur de l'étranger.

Quant à la seconde convention, elle a été commentée comme il suit :

Les soussignés, délégués de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Brésil, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de la Roumanie et de la Serbie, considérant l'utilité des échanges directs et immédiats des documents parlementaires entre les assemblées législatives des divers États, ont signé en outre le projet de convention annexé au présent procès-verbal de clôture sous le litt. *B*. Ils s'engagent à le soumettre, en même temps que le projet de convention générale litt. *A*, à l'approbation de leurs gouvernements respectifs.

Les soussignés, délégués de la France, tout en reconnaissant l'incontestable avantage des échanges rapides entre les divers parlements, et l'intérêt exceptionnel que la conférence internationale pouvait y attacher, estiment que ces échanges n'ont pas besoin d'être directs ; ils peuvent être faits très rapidement par les bureaux d'échange et ils doivent rester essentiellement libres pour les parlements. Les délégués de la France pensent qu'il aurait suffi d'exprimer le vœu de les obtenir des Chambres et de les rendre réguliers.

Les soussignés, délégués des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, partagent cette manière de voir.

En fin, avant de se séparer, la conférence exprime le vœu que les États contractants s'efforcent de procurer les séries ou volumes publiés antérieurement à la date de la convention générale, de façon qu'un exemplaire complet de chaque collection se trouve au moins dans une bibliothèque de chaque État.

Quelques extraits des procès-verbaux permettront, en outre, de se rendre mieux compte des opinions des délégués (1) :

M. Rolin-Jacquemyns, ministre de l'intérieur de Belgique. — Le but

(1) Les pages indiquées entre parenthèses renvoient aux Procès-verbaux de la Conférence de 1883.

que nous avons en vue est élevé et les moyens proposés pour l'atteindre semblent pratiques. Il s'agit d'assurer, entre les différents pays civilisés, l'échange rapide et facile de tous les documents et de toutes les publications qui peuvent contribuer à leur instruction réciproque. Il s'agit, en d'autres termes, de procurer à tous les États qui adhéreront à cette organisation, le bénéfice de ce qui se publie chez chacun d'eux.

L'utilité de cette œuvre résulte d'un fait de plus en plus général, de plus en plus évident : le caractère cosmopolite de la littérature, de la science et des arts. Aujourd'hui plus que jamais, pour traiter avec une compétence entière une question scientifique ou littéraire, pour préparer, pour discuter un projet de loi, pour se rendre compte des progrès réalisés dans le domaine de la politique, de la science sociale, il faut pouvoir se rendre compte de ce qui se fait, de ce qui s'écrit à l'étranger.

Supprimer les obstacles, les retards de tous genres qui s'opposaient jusque dans ces derniers temps à des recherches de cette espèce, créer des intermédiaires réguliers et permanents entre les parlements, les administrations et les sociétés savantes des divers États, tel est l'objet de l'institution des bureaux d'échange. Donner à l'existence de ces bureaux, à leurs relations une consécration internationale, tel est le but vers lequel nous nous acheminons, et que nous espérons atteindre prochainement.

M. de Dechy (Autriche-Hongrie). — Les promoteurs du projet sont partis du principe qu'il n'existe dans aucun État, une bibliothèque ou une institution où l'on puisse trouver la totalité des publications scientifiques indispensables (p. 8)... Je crois que le but principal des échanges, c'est de fournir au moins *une totalité* à chaque pays contractant (p. 13)... Avant tout, il faut viser à obtenir la rapidité la plus grande (p. 17)... Il ne faut pas nous éloigner de l'idée de la bibliothèque centrale, publique, ouverte à tous (p. 18).

M. Alvin (Belgique). — Quant à posséder dans une grande bibliothèque publique la plus grande part des travaux des associations scientifiques, c'est un desideratum dont la réalisation serait heureuse et féconde (p. 10). Dans des accords particuliers, nous pourrions stipuler, par exemple, que parmi les ouvrages échangés par l'intermédiaire des bureaux, il y aura toujours un exemplaire destiné à la bibliothèque centrale (p. 18)...

M. Francis Charmes (France). — On veut arriver, dans une certaine mesure, à réunir dans une bibliothèque l'ensemble des documents qui représente le courant de la science ; c'est un idéal, peut-être une illusion (p. 18)... Bien que je crois, je le répète, qu'une bibliothèque centrale, complète, est illusoire, rien n'empêche de faire des efforts pour la réaliser dans la mesure du possible.

... Si nous ne mettons point, dans la convention, une sorte de contre-poids à l'obligation d'échanger les documents simplement officiels, nous n'attirerons pas à nous de grands pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne. Il faut pousser vigoureusement à l'échange des documents scientifiques ; c'est pourquoi je vois un intérêt capital à conserver l'article 8 qui indiquera clairement que ce ne sont point des dons isolés que doivent se faire les États entre eux, mais qu'ils devraient en arriver aux échanges sérieux et réguliers.

DÉVELOPPEMENT DU SERVICE ET BESOIN D'ADAPTATION. —

Les deux conventions de 1886 n'ont pas cessé de recevoir une large exécution. D'autre part, différents pays non signataires des conventions ont établi directement entre eux des conventions particulières d'échange.

Cependant, de grandes déficiences ont été constatées et à diverses reprises dénoncées. Il en a été ainsi notamment pour le Congrès international de Bibliographie en 1910, pour le Congrès international des Bibliothécaires et pour le Congrès international de la Presse périodique réunis la même année. Prenant l'initiative des réformes désirées, le service belge des échanges internationaux, après une étude approfondie de la question, a, en sa séance du 19 mars 1912, adopté la résolution suivante :

Considérant que les mesures prises par le Service Belge des échanges internationaux, pour adapter aux circonstances actuelles la Convention Internationale de 1886, ne peuvent avoir leur pleine efficacité que si des mesures corrélatives sont prises par les Bureaux correspondants des autres pays,

Considérant, en effet, que l'information officielle et l'intérêt des études exigent une fréquence plus grande des envois et plus de célérité dans la remise des publications aux intéressés,

Considérant aussi qu'il y a utilité à obtenir l'adhésion de nouveaux Etats dans l'Union, de manière à étendre davantage la sphère des échanges internationaux, que ces adhésions nouvelles seraient fort facilitées si l'Union pouvait assurer aux nouveaux signataires un régime offrant effectivement toutes les facilités désirables.

La Commission Belge des Echanges Internationaux pour ces motifs estime qu'il y a lieu d'organiser vers 1915 une Conférence internationale à laquelle tous les Etats seront invités à participer et dont l'objet serait l'adaptation de la Convention de 1886 aux circonstances actuelles.

La Commission décide qu'avant de demander au Gouvernement belge de prendre l'initiative de cette invitation, elle procédera à une enquête officielle sur l'accueil qui serait réservé éventuellement à ce projet.

La Smithsonian Institution a marqué son désir de voir des pourparlers internationaux s'établir, afin d'aviser aux meilleurs moyens d'appliquer les conventions de 1886. Son délégué au Congrès mondial de 1910, M. Paul Broklett, s'exprimait en ces termes : « The provisions in these conventions made twenty years ago, may need revision in order to conform to recent international advancement and it is possible that the Powers, that have already agreed to the conventions and lent their support, might be willing to re-open them, provided that the Powers, that have not come in, are willing to join in the organisation of an international exchange service.

IMPORTANCE CROISSANTE DES FAITS SOUS L'EMPIRE DESQUELS A ÉTÉ CRÉÉE LA CONVENTION DES ÉCHANGES. — La convention relative aux échanges internationaux remonte à trente-sept ans. Il n'est pas téméraire d'affirmer que des modifications profondes se sont produites depuis lors dans le domaine des faits et des idées et que c'est en tenant compte des desiderata de l'heure présente, bien plus que de ceux formulés il y a plus d'un tiers de siècle, qu'il faut chercher à faire fonctionner à l'avenir le service qui a été créé. L'idée de la coopération internationale n'a cessé de grandir. Le nombre, l'importance et l'activité des organismes officiels a grandi avec l'extension des fonctions de l'État et des pouvoirs publics ; l'importance de tous les imprimés, comme source d'information générale, s'est développée à mesure que les notions sur le rôle de la documentation en toute matière se sont davantage précisées.

La valeur des publications entreprises aux frais des gouvernements est aussi devenue plus considérable. La cause en est due notamment au caractère de plus en plus mercantile de l'édition commerciale, caractère qui s'oppose à l'impression de publications coûteuses qui ne sont pas d'un marché rémunérateur. Elle provoque souvent la diffusion d'œuvres tendancieuses et inspirées par l'intérêt seul, œuvres auxquelles il faut opposer des documents authentiques n'ayant souci que de vérité objective.

Enfin la nécessité dans les études et dans l'action pratique de savoir ce qui a été publié et fait à l'étranger est de plus en plus reconnue : « Il faut que l'on puisse, a dit M. Harnack, directeur de la *Königliche Bibliothek*, trouver sans peine chez nous tout ce qui a été pensé et écrit dans les autres pays. »

Le principe des échanges internationaux a rencontré une certaine opposition de la part de quelques grands pays qui ont estimé que leur production étant plus considérable que celle des petits pays l'équilibre était rompu en leur défaveur. Cependant on en arrive peu à peu à une notion plus exacte des choses. Si le nombre d'organismes pubicateurs est plus grand dans les grands pays, les pays plus petits sont obligés d'envoyer un nombre d'exemplaires équivalant au nombre de ces organismes et une certaine équivalence s'établit ainsi entre les ouvrages échangés.

D'autre part la notion d'échange s'élargit. Sa valeur économique fait place à des considérations moins matérielles. C'est la préoccupation d'établir des relations intellectuelles à l'intermédiaire des imprimés qui domine peu à peu, et l'on en arrive ainsi à voir dans les échanges un des moyens les plus puissants d'expansion des idées, de l'expérience, de la culture d'un peuple. Les grands pays font aujourd'hui des sacrifices énormes pour étendre leur influence intellectuelle à l'étranger. Ils s'outillent pour des conquêtes intellectuelles en même temps

pour des conquêtes économiques, renonçant de plus en plus aux conquêtes territoriales et militaires. Dans de telles conditions on conçoit que le principe rigide de l'égalité des échanges soit renversé. L'avantage est à celui qui donne le plus.

AUTRES CONVENTIONS D'ÉCHANGES. — Les États signataires des conventions de 1886 se sont réservé le droit de traiter avec d'autres États, voire de faire entr'eux des conventions plus favorables d'échange. Cette liberté a été mise à profit par plusieurs. Ainsi, par exemple, la Belgique a conclu un ensemble d'accords particuliers, en dehors de la convention, avec la Norvège, la Suède, le Japon, la Bolivie, le Canada, la Colombie, le Costa-Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Salvador et le Venezuela. Elle négocie en ce moment avec la Hongrie.

Le 28 janvier 1902, lors de la Conférence panaméricaine de Mexico, une convention relative aux échanges fut signée entre dix-sept États : Argentine, Bolivie, Colombie, Costa-Rica, Chili, République Dominicaine, Équateur, Salvador, États-Unis, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Uruguay. Elles portent sur l'échange obligatoire, en cinq exemplaires, de toutes les publications officielles ou subventionnées, y compris les cartes et plans. L'échange est rétroactif et concerne aussi les collections des publications parues antérieurement à la convention. La franchise est octroyée pour les publications officielles de pays à pays dans les limites qu'établissent les stipulations de l'Union Postale Universelle. Les légations ou consulats sont les agents de transmission.

La lenteur même des négociations et la différence de régime des conventions directes d'État à État rendent éminemment désirable une seule *Union Internationale des Echanges* basée sur un seul instrument diplomatique, établissant des degrés facultatifs dans les obligations assumées par les signataires.

SERVICE DES ÉCHANGES DANS LES DIVERS PAYS. — Actuellement, les services des échanges établis dans les divers pays sont les suivants :

Belgique — à la Bibliothèque royale ;

France (et colonies) — au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris ;

Italie (et colonies) — à la « Biblioteca Vittorio Emanuele », à Rome ;

Pays-Bas (et colonies) — au Ministère des affaires étrangères, à La Haye ;

Espagne — au Département « del Instruccion publica, en el Ministerio de Fomento », à Madrid ;

- Portugal* — à la Direction générale des « Bibliotecas et Archivos publicos », à Lisbonne ;
Suisse — à la Bibliothèque fédérale, à Berne ;
Grand-Duché de Luxembourg — à la Chambre des députés, à Luxembourg ;
Etats-Unis d'Amérique (et colonies) — Le gouvernement assure son service par l'intermédiaire de « l'Institut Smithsonian » de Washington, qui centralise tous les services publics pour l'envoi et la réception de leurs publications officielles ;
Argentine — à la « Biblioteca nacional » de Buenos-Ayres ;
Brésil — à la « Biblioteca nacional » de Rio-de-Janeiro ;
Paraguay — au Département des affaires étrangères, à Assomption ;
Uruguay — à la « Oficina de Canje internacional », à Montevideo ;
Nouvelle-Galles du Sud (Australie) — à la Bibliothèque publique de Sydney ;
Chili — à la « Biblioteca nacional », à Santiago ;
Pérou — au « Ministerio de Fomento », à Lima ;
Russie — à la Bibliothèque impériale, à Saint-Petersbourg ;
Japon — au Ministère de l'instruction publique, à Tokio ;
Suède — à la Bibliothèque royale, à Stockholm ;
Norvège — à l'« Universitets Bibliotheket », à Christiania ;
Bolivie — à la « Oficina nacional de Inmigracion », à La Paz ;
Canada — au Secrétariat d'État, à Ottawa ;
Colombia — à la « Biblioteca nacional », à Boyata ;
Costa-Rica — à l'« Oficina de Deposito y Canje de Publicaciones », à San José ;
Equateur — au « Ministerio de Relaciones exteriores », à Quito ;
Guatemala — à l'« Institut nacional », à Guatemala ;
Honduras — à la « Biblioteca nacional », à Tegucigalpa ;
La Trinité — au « Victoria Institute », à Port of Spain ;
Nicaragua — au « Ministerio de Relaciones exteriores », à Managua ;
Salvador — au « Museo nacional », à San Salvador ;
Venezuela — à la « Biblioteca nacional », à Caracas ;
Serbie — au Ministère des affaires étrangères, à Belgrade.

UN SERVICE DES ÉCHANGES TYPE. LE SERVICE DES ÉTATS-UNIS. — Le service des échanges des États-Unis est assuré par la Smithsonian Institution. Le programme originel de cette institution comportait déjà un système des publications, à échanger et à distribuer dans le monde, et la formation d'une bibliothèque. Celle-ci devait contenir notamment une collection complète des mémoires et travaux des sociétés savantes ainsi qu'une série complète des périodiques scientifiques et littéraires

les plus importants. La Smithsonian Institution a organisé un bureau pour réaliser les échanges et grâce à ce bureau, les sociétés américaines peuvent expédier gratuitement tous leurs échanges, dans tous les pays étrangers.

La Smithsonian Institution supporte les frais de ce service et reçoit un subside annuel du Gouvernement fédéral, de 32,200 dollars (environ 161,000 francs). En 1907, elle transportait 200,000 paquets, soit un poids de plus de 200 tonnes. Le service était en rapport avec 58,107 établissements et individus dont 46,514 hors des États-Unis.

Depuis 1867, le Gouvernement des États-Unis a réuni 50 collections de toutes les publications officielles et les échange avec les Gouvernements étrangers par l'intermédiaire de la Smithsonian Institution. Les publications, reçues en échange de celles-ci, sont déposées à la Library of Congress, dans le fond des publications officielles (Documents Division). La Library of Congress est devenue aujourd'hui la Bibliothèque nationale américaine.

D'autre part, la Smithsonian Institution possède une bibliothèque en propre, formée à l'aide des échanges qu'elle opère pour son compte avec les sociétés savantes de tous les pays. Cette bibliothèque est, elle aussi, déposée actuellement à la Library of Congress. Ce dépôt y fut fait dès 1866 et il comprenait alors 40,000 volumes. En compensation, l'institution a obtenu le droit pour ses membres d'user de la Library of Congress, dans les mêmes conditions que les sénateurs et représentants.

Depuis 1866, la Library of Congress a cessé d'acheter les publications des sociétés savantes. Le fond de la Smithsonian Institution constitue une section spéciale dont la richesse s'accroît constamment.

Les États-Unis sont signataires des conventions de 1886, mais ils ne se sont pas tenus à ses termes étroits. Grâce à l'activité de la Smithsonian Institution, ils ont établi un régime d'échange avec presque tous les pays par voie de conventions particulières. La Smithsonian Institution a même organisé une succursale à Berlin.

CATALOGUES NÉCESSAIRES AUX ÉCHANGES. — Il est évident que pour faciliter les échanges des documents officiels, il est indispensable d'en posséder des catalogues complets et régulièrement tenus à jour.

L'article 3 de la convention de 1886, stipule que chaque bureau fera imprimer annuellement la liste des publications qu'il peut mettre à la disposition des États contractants. En général, cet article est resté lettre morte. La Belgique et les États-Unis sont les deux seuls pays qui ont fait effort pour l'établir. La Belgique a établi, en 1912 seulement, une « Liste des documents officiels de la Belgique ». En 1913, elle a publié

un « Répertoire des correspondants étrangers » et elle prépare un « Répertoire des institutions belges ». Ce répertoire est établi avec l'intention d'en rendre ultérieurement l'usage commun à tous les bureaux d'échange et de pouvoir, par suite, simplifier les opérations administratives par l'emploi de simples numéros pour désigner les administrations et les sociétés savantes. Antérieurement, la Smithsonian Institution avait publié une « International exchange list of the Smithsonian Institution », dont la dernière édition, arrêtée à septembre 1903, porte le n° 1418 de ses publications.

En ce qui concerne les catalogues, l'exemple donné par les États-Unis mérite de fixer tout spécialement l'attention. En 1895 a été établi dans ce pays, l'*Office of the Superintendent of Documents*. Un système fixe d'indexation et de catalogage a été arrêté par la loi même qui a créé cet office. Ce système comprend d'abord un catalogue mensuel (*Monthly catalogue*) de toutes les publications gouvernementales, un index publié à la fin de chaque session du Congrès de toutes les publications parlementaires de la session, un catalogue (*Document catalogue*), publié à la fin de chaque congrès et comprenant à la fois les publications parlementaires et les publications ministérielles. Les *Monthly sessional and congressional catalogues and indexes* ont paru sans interruption depuis dix-huit ans.

Pour la période rétrospective les États-Unis sont aussi fort bien outillés. Le *Ben. Perley Poore Catalogue*, édité aux frais du Gouvernement, comprend toutes les publications parlementaires et un grand nombre de publications ministérielles de 1789 à 1881. Le *Ames Catalogue of Congressional publications* couvre la période 1889 à 1893. Un supplément couvre celle de 1881 à 1889. Le *Mc Kee Index to Reports of Committees* couvre la période de 1789 à 1887, en deux volumes. Le *Hickox Monthly Catalogue of all Government publications*, en 10 volumes couvre la période 1885 à 1894. Tous ces catalogues se complètent les uns les autres, si bien que maintenant les États-Unis possèdent des catalogues de leurs publications officielles de 1789 à ce jour. Ces catalogues sont eux-mêmes pour la plus grande partie des publications gouvernementales.

Divers États de l'Union ont aussi fait des catalogues de leurs publications, entr'autres ceux du Wisconsin, de Californie et du Texas.

En 1908, A. R. Bowker a complété la liste des publications des États de l'Union et la Carnegie Institution de Washington a commencé à publier l'index de ces publications (1).

(1) HASSE (Miss Adélaïde R.), *Government Publications in the United States*. — Voir pour plus de renseignements *Actes du Congrès international des Bibliothécaires*, 1910, section II, 3^e question, p. 15-24.

Ces divers catalogues sont faits à l'usage des bibliothèques et des collectionneurs de documents. De divers côtés on réclame maintenant un nouveau type de catalogue des documents officiels, à l'usage des hommes d'études. Il devrait être divisé d'après les diverses branches d'activité de l'Etat : juridique, diplomatique, financière, commerciale, etc.

On a même agité devant un comité spécial de la Société Royale de Statistique de Grande-Bretagne et devant l'Institut International de Statistique, l'opportunité d'établir un catalogue de ce type envisageant les principaux faits commerciaux et démographiques des différents pays.

EXTENSION. — Lors des discussions de la Conférence de 1883, M. le Ministre de l'Intérieur de Belgique a dit explicitement que « rien n'empêchera les États contractants ou les bureaux, de conclure de nouveaux cartels pour étendre entr'eux les opérations d'échange ». De plus en plus, le vœu a été émis et personne n'y a contredit « de voir s'étendre les échanges à tous les produits intellectuels qui forment le courant de la science, à tout ce que le génie humain enregistre de conquêtes utiles au progrès. »

L'esprit même de la convention, tel qu'il résulte des procès-verbaux, montre qu'on n'a pas voulu restreindre la matière échangeable, mais l'obligation (1).

La question s'est posée s'il n'y avait pas lieu d'étendre la matière échangeable aux gravures. On peut citer des exemples. Le Gouvernement italien a donné en don à la Library of Congress, une collection de gravures sur cuivre de la Regia Calcografia d'Italie (don d'environ 750 pièces). Ce don a été fait en reconnaissance de l'action généreuse du Congrès et de la Nation américaine, lors des souffrances subies par suite des tremblements de terre. La Calcographie italienne a un catalogue de 2,500 pièces. La France et l'Allemagne ont fait, elles aussi, don de collections de planches des calcographies gouvernementales à la Library of Congress. Ces faits pourraient servir de base à une systématisation de semblables échanges.

Parallèlement aux conventions internationales relatives aux échanges de publications, il existe des conventions relatives aux échanges de reproductions des œuvres d'art. On a demandé à diverses reprises que l'échange des documents scientifiques (par exemple les échantillons botaniques, zoologiques, minéralogiques), soit aussi réglé par une convention internationale.

(1) *Procès-verbaux de la Conférence de 1883*, 2^e édition, p. 12 et 19.

CRITIQUES FORMULÉES CONTRE LE RÉGIME ACTUEL. — Les critiques auxquelles ont donné lieu les conventions de 1886 sont les suivantes :

1° La convention est restée limitée à certains pays à l'exclusion de plusieurs grands États, tels l'Allemagne et la Grande Bretagne.

2° Les envois se font trop lentement. La lenteur dans les envois provient du fait qu'ils sont faits par caisse d'une contenance déterminée et que la transmission n'a lieu que lorsqu'il existe un nombre suffisant de publications pour remplir une caisse. Ce procédé a moins d'inconvénients pour les grands pays, mais les envois sont peu fréquents pour les petits pays. D'autre part, des lenteurs trop grandes existent dans la réexpédition aux intéressés par les bureaux d'arrivée ;

3° La convention remonte à une époque antérieure à la création des grands organismes internationaux, qui ont été institués en vue de l'exécution des traités et pour en assurer la révision périodique. La convention n'a pas créé un Office central et une Commission permanente siégeant à intervalles réguliers, ainsi que cela existe pour plusieurs des conventions internationales (le droit d'auteur, les tarifs douaniers, les transports par chemins de fer, etc.) ;

4° Aucun développement n'a été apporté à la convention en vue de réaliser progressivement le desideratum exprimé déjà en 1886 de voir les échanges s'opérer de telle manière, que la totalité de la production d'un pays soit échangée régulièrement et systématiquement contre la totalité des échanges des autres pays (1) ;

5° Le produit des échanges réalisés n'a pas été concentré en chaque pays dans une Bibliothèque centrale, mais est le plus souvent dispersé entre un grand nombre de bibliothèques. D'où l'impossibilité de trouver rassemblée toute la production mondiale (2) ;

6° Les listes des publications offertes en échange sont, en général, établies d'une manière incomplète ; souvent elles font

(1) La Smithsonian étend les envois non seulement aux échanges, mais aux dons. Il y a lieu de remarquer que les envois de fiches bibliographiques sont considérés comme envois de publications et sont transmis par les services des échanges pourvu que les paquets répondent aux conditions réglementaires de poids.

(2) Actuellement, 53 collections complètes des publications des États-Unis sont déposées régulièrement à l'étranger.

défaut totalement ; elles sont sans connexion avec les bibliographies (1).

RÉFORMES PROPOSÉES. — Pour obvier à ces inconvénients, il a été proposé de soumettre à revision les conventions d'échanges de 1886 et d'y apporter les modifications suivantes :

1° Création d'un Bureau international central chargé de régulariser et de faciliter les échanges internationaux ; constitution d'une Commission internationale permanente chargée d'introduire périodiquement dans le règlement international toute modification jugée utile ;

2° Amélioration des envois, notamment par les moyens suivants : fréquence plus grande des envois ; expédition par la poste et par colis séparés, et au jour le jour, au lieu du transport actuel par chemin de fer et par groupage à des intervalles plus ou moins éloignés ; établissement d'un régime de franchise postale internationale entre bureaux ; accélération de la distribution à l'intérieur des pays destinataires par l'octroi de la franchise postale interne aux bureaux nationaux d'échange, pour leur permettre de renvoyer directement aux intéressés, les envois qui leur sont destinés, au lieu d'obliger les destinataires à venir les retirer ;

3° Faculté pour les services nationaux de faire leurs envois en bloc au Bureau international, qui se chargerait de la réexpédition ;

4° Amélioration, en vue des échanges, du catalogage des publications officielles et de celles des corps savants des divers pays, notamment publication des listes d'ouvrages prévues par la convention (art. 3), en connexion avec la bibliographie nationale de chaque pays, de telle sorte que l'ensemble de ces listes (du moins en ce qui concerne les publications officielles), constitue la bibliographie complète des documents officiels et fournisse ainsi le moyen de connaître ce qui peut et doit être échangé ;

5° Collaboration du Bureau international au développement de la Bibliothèque internationale, de manière à procurer à celle-ci un exemplaire de toutes les publications échangées et en cherchant, autant que possible, à y réunir les publications parues depuis le commencement du XX^e siècle (2) ;

(1) Les plaintes ont été si vives que certaines associations ont affirmé, avec exagération, qu'il « vaudrait mieux abolir ce service inutile et obtenir à sa place une réduction du tarif de la poste, du télégraphe et du libre parcours du chemin de fer à certaines conditions. »

(2) Les échanges devraient porter aussi sur tous les doubles qui demeurent inutilisés dans les bibliothèques. On évalue le nombre de ces doubles à la Bibliothèque de Munich, 200,000 ; à Saint-Petersbourg, 54,000 ; Vienne, 30,000, etc.

6° Simplification et unification des écritures nécessaires pour les relations des bureaux entr'eux et celles des échangistes avec les bureaux. A cet effet : établissement en commun d'un répertoire international des correspondants (nom et adresse des organismes pouvant être désignés par un simple numéro d'ordre) ; extension des attributions des bureaux à l'envoi de la correspondance des échangistes, relative aux échanges (offres et demandes d'échange ; annonce d'envois ; accusé de réception ; réclamations, etc.) ;

7° Négociations avec les États non adhérents à la convention, afin d'obtenir leur adhésion ;

8° Extension de la matière envisagée ;

9° Mesures tendant à faciliter en franchise l'envoi de la correspondance relative aux échanges : demandes, offres, acceptations, réclamations.

CONCLUSIONS PRÉSENTÉES AU CONGRÈS MONDIAL. — *a)* Le service des échanges internationaux intéresse directement les Associations Internationales. Elles ont à veiller, chacune dans leur propre domaine, à ce que la circulation des publications éditées par les Associations Internationales fédérées soient régulièrement échangées de manière à assurer l'information scientifique la plus complète. Elles ont à constituer elles-mêmes la Bibliothèque centrale de leur spécialité.

Le service des échanges intéresse aussi les membres de la Bibliothèque collective internationale créée par l'Union des Associations Internationales. Celle-ci doit comprendre, outre la Bibliothèque centrale proprement dite, les fonds nationaux de publications officielles éditées par les administrations. Les États peuvent trouver dans le système des échanges un moyen pratique de constituer régulièrement leur fond national au sein des collections internationales.

b) Il est désirable qu'une Conférence internationale soit organisée à brève échéance, à laquelle seraient invités non seulement les États signataires de la Convention de 1886, mais les autres États.

L'objet principal de la Conférence serait d'universaliser le régime des échanges et de l'étendre à tous les pays, d'accélérer et de faciliter les expéditions, de rendre plus effectif le principe qui a inspiré les initiateurs des premières conventions et consistant à permettre à chaque pays de posséder la totalité des publications des administrations publiques et des corps savants des autres pays ; enfin de constituer un Bureau central du service et de l'utiliser pour la formation régulière de la Bibliothèque internationale.

c) Il est désirable de voir établir et tenir à jour un Répertoire International de tous les organismes officiels et privés avec la

liste de leurs publications. Ce répertoire peut être établi en divisant le travail par pays et en utilisant les parties qui en existent déjà.

Réduction de la Taxe Postale Universelle

[3 8 3]

La Conférence internationale de l'Union Postale Universelle doit se réunir à Madrid en 1914. Parmi les vœux dont elle est saisie, figure l'introduction de la taxe postale internationale à dix centimes. Des gouvernements, des administrations et des associations ont demandé que le port actuel de 25 centimes, pour les lettres dont le poids n'excède pas 20 grammes, soit réduit à ce taux minime. Cette réforme aurait évidemment une influence considérable sur les destinées de l'internationalisme. Une telle réforme est du reste dans la logique historique et il est utile à cet égard de rappeler quelques rétroactes.

La taxe actuelle ne date que de 1875. Voici, en effet, la disposition que contenait la Convention de Berne, constitutive de l'Union Postale :

ART. 3. — La taxe générale de l'Union est fixée à 25 centimes pour la lettre simple affranchie.

Toutefois, comme mesure de transition, il est réservé à chaque pays, pour tenir compte de ses convenances monétaires ou autres, la faculté de percevoir une taxe supérieure ou inférieure à ce chiffre, moyennant qu'elle ne dépasse pas 32 centimes et ne descende pas au-dessous de 20 centimes.

Sera considérée comme lettre simple toute lettre dont le poids ne dépasse pas 15 grammes. La taxe des lettres dépassant ce poids sera d'un port simple par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

Le port des lettres non affranchies sera le double de la taxe du pays de destination pour les lettres affranchies.

La Convention de Rome de 1906 modifiait la disposition primitive et la libellait comme suit :

ART. 5. — I. — Les taxes pour le transport des envois postaux dans toute l'étendue de l'Union, y compris leur remise au domicile des destinataires dans les pays de l'Union où le service de distribution est ou sera organisé, sont fixées comme suit :

1° Pour les lettres, à 25 centimes en cas d'affranchissement, et au double dans le cas contraire, par chaque lettre ne dépassant pas le poids de 20 grammes et à 15 centimes en cas d'affranchissement, et au double dans le cas contraire, pour chaque poids de 20 grammes ou fraction de 20 grammes au-dessus du premier poids de 20 grammes.

L'amélioration a donc essentiellement consisté en ce que le poids de la lettre a été porté de 15 à 20 grammes et la progression de la taxe d'affranchissement au delà du premier port de 20 grammes abaissé de 20 à 15 centimes, tout en portant la progression du poids de 15 à 20 grammes. Cette réforme est-elle suffisante en présence des énormes changements qui se sont produits dans les communications postales depuis 40 ans? On l'a contesté avec raison : l'internationalisation commerciale et industrielle, la coopération mondiale dans tous les domaines de la science et de l'action, en un mot tout ce vaste mouvement qui tend au rapprochement des peuples, a centuplé les relations entre les hommes et les pays. La diminution des frais postaux ne pourrait qu'activer ces relations indispensables et fructueuses. Il n'est pas douteux que le fait d'avoir maintenu à 25 centimes la taxe simple des lettres et à 10 centimes le port des cartes postales en régime international constitue, pour un grand nombre d'entreprises et d'œuvres, une charge excessive. Ce n'est pas le poids de la lettre qu'il fallait augmenter ; c'est le taux d'affranchissement qui constitue en réalité l'obstacle qu'il y a lieu de renverser, la nuisance qu'il faudrait supprimer. Les perfectionnements apportés dans la fabrication des papiers légers ont permis d'augmenter l'utilisation au maximum du poids normal des missives, mais le prix relativement élevé du transport est resté invariable : or, l'immense majorité des lettres ne dépasse certainement pas 15 grammes et la situation pour elles est dès lors restée onéreuse.

Un tel état de choses a fini par émouvoir jusqu'aux dirigeants des services postaux des pays les plus progressifs. C'est ainsi qu'au Congrès postal de Rome, une proposition fut faite par les Pays-Bas, visant à la réduction à 20 centimes de la taxe pour la lettre de simple poids : cette proposition ne fut rejetée que par 34 non contre 17 oui et 8 abstentions.

En attendant que l'heure sonne où un accord universel deviendra possible, une cinquantaine d'ententes postales restreintes ont été conclues. L'Union postale sud-américaine, aux termes de l'article 3 du traité de Montevideo de 1911, a adopté la taxe à 20 centimes. La Belgique et la Hollande ont conclu un arrangement identique et dans les régions voisines de leurs frontières communes ont abaissé le port à 10 centimes. D'autres conventions particulières, d'un caractère plus radical, ont abouti à ce résultat qu'actuellement 40 p. c. des lettres, échangées entre les pays du monde entier, bénéficient d'une taxe réduite à 10 centimes. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, notamment, se sont entendues pour continuer l'application de la taxe à 10 centimes en vigueur entr'elles depuis 1850 ; les Etats Scandinaves ont complété leur Union monétaire par une Union postale appliquant une taxe identique ; l'Espagne et le Portugal,

la Bulgarie et la Roumanie, se sont mutuellement concédé la taxe à 10 centimes ; de même l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont obtenu des ports réduits pour la correspondance avec les États-Unis ; le Luxembourg a conclu des accords de faveur avec l'Allemagne, la France, la Belgique et la Grande-Bretagne ; celle-ci a introduit depuis 1908, le « penny-port » dans son empire colonial et son exemple a été suivi par d'autres pays colonisateurs.

Ce sont là des faits positifs qui mettent en relief la fragilité de l'accord universel intervenu à Rome. D'autres faits sont du reste tout aussi significatifs de la tendance générale vers une réduction nouvelle de la taxe postale. C'est ainsi que l'adoption de la taxe à 10 centimes fait depuis plusieurs années l'objet de négociations entre l'Allemagne et la Suisse. M. Chaumet, sous-secrétaire des postes et télégraphes en France, a déclaré au Sénat, le 23 juin 1911, qu'il préférerait abaisser à 10 centimes la taxe des lettres pour les pays limitrophes (la Grande-Bretagne, la Suisse, la Belgique, l'Italie et l'Espagne), que d'abaisser à 5 centimes l'affranchissement de la carte postale dans le service intérieur. Or, si un accord franco-anglais intervenait, l'Allemagne, en vertu du traité de Francfort, demanderait à en bénéficier.

D'autre part, M. Samuel, ministre des postes et télégraphes britanniques, dans un discours prononcé en 1911 à Paris, à la Chambre de commerce, a déclaré que s'il n'était pas possible pour le moment d'établir pour la correspondance entre la France et la Grande-Bretagne la taxe à 10 centimes, cette réforme n'était qu'ajournée.

Il semble donc que la prochaine Conférence de Madrid devrait généraliser la situation créée par les accords bilatéraux rappelés plus haut. Certains États pourront évidemment objecter que l'application internationale de la taxe à 10 centimes leur causerait des pertes momentanées de quelques millions de francs, mais il est certain que cette application facilitera singulièrement la correspondance mondiale, et par suite aidera dans une large mesure au développement de la prospérité économique et morale de chaque pays. Seuls des administrateurs à courte vue et imbus à tort de cette idée que les recettes postales ont un caractère fiscal, peuvent songer à entraver un essor aussi légitime qu'utile et bienfaisant. C'est le moment, semble-t-il, pour les différents organes de l'internationalisme, à intervenir avec toute l'autorité morale qui leur est propre. De multiples manifestations de leur part se sont du reste déjà produites.

C'est ainsi que le Conseil international des Femmes vota, lors du Congrès de Toronto en 1909, la décision suivante : « Que le Conseil international des Femmes soit prié de faire une demande au Bureau de l'Union Postale Universelle, pour obtenir une

réduction sur le prix de la correspondance et pour l'introduction d'une méthode simple de retours payés pour les réponses, et que chaque Conseil national soit également prié d'employer son influence dans ce même but auprès de son Gouvernement respectif. » Le récent Congrès international des Chambres de commerce à Boston, recommanda énergiquement dans ses résolutions la taxe à 10 centimes. L'Union interparlementaire, saisie en 1910 de la question par une motion de M. Fiore (Italie), a modifié ses statuts dans le but de lui permettre de discuter de telles réformes et la réduction de la taxe postale a été mise à l'ordre du jour de sa prochaine session. Le troisième Congrès de la Presse périodique, réuni à Paris en 1912, appuya également l'abaissement de la taxe des lettres dans les relations internationales. Il chargea son Comité permanent de recommander à l'attention de l'Union Postale Universelle, les propositions suivantes :

1. La taxe fixée par la Convention postale universelle pour le transport des lettres sera abaissée de 25 centimes à 10 centimes, soit à la taxe d'affranchissement du service intérieur. Cette taxe d'affranchissement sera perçue par poids ou fraction de poids de 20 grammes dans toute l'étendue de l'Union postale, le poids étant calculé d'après le système métrique.
2. Les États signataires de la Convention postale universelle de 1906 qui, au bénéfice du chiffre III du protocole final de cette Convention, ont conservé les limites de poids et les taxes de la Convention postale précédente, renonceront à ce régime d'exception.
3. Dans le trafic international, la surtaxe perçue par la poste pour absence ou insuffisance d'affranchissement des objets de la poste aux lettres sera fixée uniformément à 5 centimes.

Le prochain Congrès mondial des Associations Internationales est, lui aussi, saisi de la question et il n'est pas douteux qu'il adoptera des résolutions similaires.

Ces groupements divers, qui représentent des collectivités particulièrement puissantes par le nombre de leurs adhérents et par l'influence dont elles disposent, pourront exercer une action prédominante sur leurs gouvernements et les convaincre de la nécessité de la réforme préconisée.

Si des considérations morales de haute culture et de diffusion des idées sont invoquées en faveur de cette réforme par ceux qui dirigent les organismes internationaux, des exigences d'ordre éminemment pratique les préoccupent également. Les frais postaux constituent pour la plupart des institutions internationales une charge parfois écrasante qui, en présence des faibles ressources dont elle dispose le plus souvent, paralyse leur bonne volonté. Toutes regrettent les sommes ainsi dépensées sans pro-

fit direct pour les œuvres d'intérêt général et de pur dévouement qu'elles poursuivent. Aussi leurs désirs vont-ils au delà de la question ici soulevée et déjà lors du premier Congrès mondial des Associations Internationales, a-t-il été voté un vœu en faveur de la franchise postale (1). Mais il faut envisager la situation telle qu'elle est et se rendre compte que la réduction universelle de la taxe des lettres à 10 centimes constituerait déjà, pour tous ceux dont les relations avec les pays étrangers forment un élément essentiel de leur activité, sinon une économie absolue, du moins un moyen puissant de faciliter et de multiplier leurs efforts.

Les gouvernements doivent avoir cette persuasion que le développement des relations internationales par la télégraphie, par la téléphonie et surtout par la poste constitue une des conditions essentielles de la prospérité matérielle et de l'influence morale de leurs pays respectifs. Ils devraient être les premiers à préconiser l'abaissement des taxes postales à un taux qui leur assure sans plus le recouvrement des frais de transport des lettres et des imprimés, en attendant l'heure où la franchise postale sera accordée à tous ou tout au moins aux organismes qui poursuivent l'amélioration des relations entre les citoyens de toutes les nationalités.

Unification Internationale du Calendrier

[52.93]

Si le commerce souffre du manque d'uniformité dans les statistiques, les régimes monétaires, les poids et mesures, les usages commerciaux des différents pays, il se plaint aussi du manque d'unité et de régularité dans l'art de mesurer le temps. Trois calendriers en effet sont aujourd'hui en usage.

(1) Établir, selon des modes pratiques, un système de franchise postale internationale ou d'abonnement forfaitaire, tant pour la correspondance que pour les imprimés, permettant à tous les organismes internationaux d'entretenir des relations permanentes entre eux et avec les grands organismes nationaux ; considérer à cette fin que tous les motifs qui ont déterminé l'établissement des franchises postales nationales peuvent être invoqués en faveur de la franchise postale internationale, et que la compensation des sacrifices à faire de ce chef par les États peut être largement retrouvée dans l'accroissement du trafic international actuel par suite du développement apporté aux relations internationales par les associations elles-mêmes.

Le *Calendrier grégorien*, reconnu dans l'Europe centrale et occidentale, en Amérique, en Afrique, en Océanie et utilisé pour les usages commerciaux dans une bonne partie de l'Asie, date de 1582, année où le pape Grégoire XIII corrigea l'inexactitude du calendrier julien, qui donnait à l'année une durée de 365 jours, 6 heures, alors qu'en réalité elle ne compte que 365 jours, 5 heures 58 minutes 45 secondes. La réforme a consisté en la suppression de 3 jours tous les 400 ans. On a supprimé le jour bissextile des années séculaires dont les deux premiers chiffres ne seraient pas un multiple de 4. Ainsi 1600 a été bissextile, 1700, 1800, 1900 ne le furent pas. Il reste donc encore un retard de 3 heures tous les 400 ans, dont on n'a pas tenu compte. Au bout de 3200 ans, c'est-à-dire en 4782 ou plutôt en 4800, il faudra pour regagner le retard d'un jour, faire l'année doublement bissextile.

Le *Calendrier julien* date de Jules César qui, en l'an 45 avant Jésus-Christ, créa l'année de 365 jours avec, tous les quatre ans, un jour supplémentaire. Ce calendrier est actuellement en retard de 13 jours sur le calendrier grégorien. Il reste utilisé dans les pays chrétiens orthodoxes, en Russie et dans ses possessions, en Grèce et dans les États des Balkans.

Le *Calendrier de l'Hégire* est employé dans les pays mahométans avec, dans l'empire turc, une variante faisant commencer l'année au 1^{er} mars, début de l'année budgétaire.

On comprend le trouble que l'emploi de ces calendriers différents jette dans les relations et les transactions entre les habitants des divers pays.

Il n'y a donc rien eu d'étonnant à ce que de multiples congrès nationaux et internationaux de gens d'affaires, industriels et commerçants, se soient à maintes reprises intéressés à la question de l'unification internationale du calendrier.

Le Congrès international des Chambres de commerce, réuni à Londres en 1910, s'est notamment prononcé à l'unanimité, en faveur d'un vœu demandant que les puissances se réunissent en conférence pour examiner ce problème. Voici le texte de ce vœu :

It is desirable to establish, by international agreement, a fixed date for Easter. The Congress instructs the Permanent Committee to invite one of the Governments to convoke a diplomatic official conference with the object of establishing a fixed date for Easter and a fixed international calendar.

Depuis lors il est revenu sur cette question avec insistance lors de sa session à Boston en 1912.

Une des commissions, la Commission des Unifications, créées en 1910 à Bruxelles par le premier Congrès Mondial des Associations Internationales, l'a comprise dans son programme d'activité.

M. Armand Baar a publié récemment une brochure, intitulée *La réforme du calendrier*, où il expose les inconvénients des sys-

tèmes actuels et les différents projets d'unification qui ont été élaborés jusqu'à présent. C'est à ce travail qu'ont été empruntés la plupart des renseignements dont il est fait usage dans cette notice (1).

Les principaux inconvénients de la non universalité du calendrier sont les suivants : manque de coïncidence entre les dates des papiers commerciaux, d'où pertes d'intérêts pour les personnes qui utilisent le calendrier grégorien ; manque de coïncidence entre les jours de fête, d'où perturbations, retards et souvent conflits entre gens d'affaires ; les communications postales et télégraphiques souffrent aussi de cette diversité.

D'autre part, le défaut d'immuabilité des calendriers est une nouvelle cause de trouble. Les dates des événements périodiques ne peuvent jamais être fixées avec précision. La position des semaines dans les trimestres varie chaque année, les semaines chevauchent sur les divisions de l'année. Les 15 et 30 de chaque mois, jours d'échéance, tombent souvent un dimanche. Les fêtes fixes sont mal disposées, placées au milieu d'une semaine. Enfin les divisions de l'année, mois, trimestres, semestres sont de longueurs inégales.

La variabilité de la fête de Pâques et des fêtes mobiles est, en outre, une grande cause de perturbations, car les périodes de vacance et de congé chevauchent dans les différents calendriers et varient d'année en année dans chacun d'eux. Les autorités ecclésiastiques romaines et grecques consultées ne feraient pas d'objection à la fixité de la date de Pâques.

De toutes ces remarques, une réforme du calendrier apparaît comme nécessaire, avec cette réserve que le nouveau calendrier doit conserver de l'almanach actuel tout ce qui est consacré par des usages raisonnables, religieux ou autres, ou par des considérations scientifiques. Il doit être mixte pour satisfaire à la fois la papauté et le Saint Synode ; perpétuel, c'est-à-dire le même chaque année pour la facilité commerciale ; les fêtes ne doivent plus tomber au milieu de la semaine, etc.

De tous les projets qui ont été élaborés, ceux qui semblent le mieux satisfaire à ces exigences sont ceux de MM. Grosclaude et Baar. Le système adopté par la Convention et le projet d'Auguste Comte, inspirés par un idéal aussi élevé soit-il, ne pourraient s'imposer. Les modifications d'ordre pratique proposées datent de 1884, quand la revue *L'Astronomie* mit la question au concours. Un prix de 5,000 francs, don d'un anonyme, fut distribué à MM. Armelin et Hanin, les deux projets choisis par le jury parmi les quelques cinquante qui lui avaient été adressés. On ne parlera pas ici de ces projets, pas plus que de ceux de MM. Zech-Levie, Alexander Philip, Robertson, Kampe, Rei-

(1) Publié chez Charles Desoer, Liège, 1912.

ninghaus, Hesse, Reinicke, Black, etc. Tous divisent l'année en 52 semaines (364 jours) et un jour additionnel les années ordinaires et deux, les années bissextiles. Les variations résident dans la place occupée par ces jours additionnels, la disposition des mois, leur longueur, la place occupée par les dimanches et fêtes, etc.

Voici ce qui distingue le projet de M. Grosclaude, professeur de mathématiques à Genève (1900), projet paru en 1900 dans le *Journal suisse d'Horlogerie*. Chaque trimestre se compose d'un mois de 31 jours et de deux mois de 30 jours ; le mois de 31 jours suit les deux mois de 30 jours. Chaque trimestre commence un lundi et finit un dimanche. Le 365^e jour devient le jour de l'an placé entre le dimanche 31 décembre et le lundi 1^{er} janvier. Le 366^e jour des années bissextiles est intercalé entre le dimanche 31 juin et le lundi 1^{er} juillet.

Le principal avantage de ce projet, c'est que le 15 et le 30 de chaque mois, dates coutumières des échéances et des paiements de salaires, ne tombent jamais un dimanche. Les 31 étant tous des dimanches, les échéances fin de mois et la paie du mois sont invariablement fixées au 30. La paie par quinzaine se fera soit le 15 et le 29, soit le 16 et le 30, tous jours ouvrables.

Le 1^{er} de chaque mois est également un jour ouvrable : ce qui constitue une grande facilité pour la revision immédiate du travail et de la comptabilité du mois précédent.

Les mois de 31 jours ont 5 dimanches, alors que les mois de 30 jours n'en ont que 4. Tous les mois comptent ainsi le même nombre de jours ouvrables (26).

Tous les calculs d'intérêts pourront se faire comme actuellement en prenant l'année de 360 jours, et cela avec d'autant plus de raison que les 31 étant tous des dimanches, les mois se trouvent avoir tous 30 jours commercialement parlant. Le 15 et le 30 partagent exactement tous les mois en deux parties égales.

La fête de Pâques est bien placée — le 7 avril, — c'est-à-dire le premier dimanche d'avril ou le troisième dimanche après le 21 mars, selon le vœu du *Deutscher Handelstag*, soit donc le premier dimanche du deuxième trimestre. Malheureusement, les fêtes du 15 août et de la Toussaint tombent un mercredi, coupant ainsi en leur milieu deux semaines de travail par des jours de chômage. En outre, la fête de Noël étant un lundi, les jours fériés seront trop nombreux dans la dernière partie de l'année (5 sur 9).

Le projet de M. Baar se rapproche beaucoup de celui de M. Grosclaude. Chaque trimestre a deux mois de 30 jours et un mois de 31 jours. M. Baar place le jour additionnel entre les mois d'avril et de mai, au début de la bonne saison et il en fait un jour de fête civile, la Fête du Travail. Les années bissextiles, le jour supplémentaire se place en août, entre le dimanche 14 et le

lundi 15, jour de l'Assomption. On a ainsi trois jours de fête en pleine bonne saison. L'Ascension est la seule fête tombant au milieu d'une semaine, mais il n'y a pas moyen de l'éviter. La Toussaint tombe un lundi, la Noël un samedi. Telles sont les principales caractéristiques de ce projet ; il a toutefois un inconvénient, c'est que le 30, jour d'échéance tombe quatre fois par an un dimanche. Si les mois où le 30 tombe un dimanche étaient des mois de 31 jours, les échéances pourraient être reportées au 31, mais il n'en est malheureusement pas ainsi.

On ne saurait dire dès à présent si parmi les projets de réforme, déjà nombreux, actuellement imaginés il en est un qui soit suffisant pour satisfaire toutes les exigences. La question est posée et elle devra bien être résolue sans trop tarder. Du moment que l'homme d'affaires pose froidement le problème on ne peut douter, dans un siècle où il joue un rôle si important, où il fait la guerre et la paix, qu'il ne finisse par imposer sa volonté en cette matière comme en tant d'autres. Le concours de l'homme de science n'est pas indispensable pour réaliser cette réforme comme il le fut pour les réformes antérieures. Il ne s'agit pas de corriger des erreurs ni des oublis dans notre façon de distribuer le temps, mais simplement de disposer plus régulièrement, plus logiquement les trimestres, les mois, les semaines et les jours, les dimanches et les fêtes. Il s'agit d'unifier les méthodes employées sur la surface entière de la terre. Il s'agit de réadapter notre computation du temps aux exigences nouvelles de la vie internationale contemporaine.

FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Légalité des ententes ouvrières internationales. — Solidarité ouvrière internationale. — Production mondiale du blé. — Union continentale commerciale des glacières. — Poursuite des infractions contre le Droit des Gens. — Protection des Œuvres d'art en temps de guerre. — Droit maritime international. — Droit des étrangers à la détention de biens immobiliers au Japon. — Les Étudiants étrangers en France. — Cours d'expansion commerciale. — Commerce extérieur de la Grande-Bretagne. — Commerce extérieur de l'Allemagne. — Commerce extérieur des États-Unis d'Amérique. — Développement des importations d'automobiles en Russie. — Importation de poulets tués en Allemagne. — Compagnies brémoises de navigation à vapeur. — Concours internationaux d'appareils mécaniques agricoles. — Développement de l'automobilisme de Belgique vers l'étranger. — Vols internationaux d'aéroplanes. — Concours international pour la sécurité en aéroplane. — Représentation symbolique de l'histoire intellectuelle de l'Humanité.

Légalité des ententes ouvrières internationales. — Les tribunaux français viennent de rendre deux jugements qui ont reconnu la légalité des ententes ouvrières internationales. On sait que les syndicats nationaux professionnels, à l'intervention de leurs fédérations internationales, ont pris des résolutions tendant à empêcher les ouvriers, exclus des syndicats d'un pays ou ayant fait du tort à la cause de leurs compagnons, d'obtenir encore du travail même dans les pays étrangers.

Ce fut le 12 octobre 1912 que la première chambre supplémentaire du tribunal de la Seine rendit l'un des jugements visés. La maison d'imprimerie Dagon, de Paris, s'était engagée à n'employer que des membres du syndicat français des linotypistes, à la condition, pour le syndicat, d'admettre en son sein les hommes non encore syndiqués, employés dans l'imprimerie. Or, le syndicat n'admit pas le linotypiste Fioritta, qui avait eu des démêlés avec les syndicats italiens. Fioritta

assigna le secrétaire du syndicat en 10,000 francs de dommages-intérêts. Il fut débouté par le tribunal.

L'autre jugement, prononcé par le tribunal de Lille, a confirmé cette jurisprudence. Des entrepreneurs, ayant passé un contrat collectif avec le syndicat des ouvriers du bâtiment de Halluin, avaient engagé trois ouvriers non-syndiqués. Sur une réclamation du syndicat susdit, les trois ouvriers se formèrent en un syndicat dissident. Les patrons, néanmoins, pour avoir la paix dans leurs ateliers, durent finir par congédier les néo-syndiqués.

Ces trois ouvriers réclamèrent 1,600 francs pour préjudice causé. Le procès mettait en cause la validité des contrats collectifs du travail et même la définition du mot « syndicat », car les plaignants faisaient valoir que certains syndiqués belges, membres d'une « centrale » affiliée à la Commission syndicale de Belgique, travaillaient et continuaient à travailler chez des entrepreneurs ayant passé contrat avec le syndicat rouge d'Halluin. A cette objection, l'avocat défendeur opposa que la Commission syndicale belge est d'accord avec le syndicat rouge d'Halluin et la C. G. T. française pour faire respecter les organisations ouvrières des deux pays et leur patronat respectif et le tribunal lui a donné raison. [331.88

(∞)

Solidarité ouvrière internationale. — L'Union internationale des Ouvriers chapeliers, dans sa séance du 2 août 1912, a décidé de faire appel aux chapeliers de tous les pays, en faveur des ouvriers belges qui se mettent en grève pour la conquête de l'égalité politique. L'Union groupe 29,175 travailleurs d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Italie, de Norvège, de Suède et de Suisse. Ces 29,000 ouvriers se sont cotisés pour soutenir leurs 410 collègues de Belgique affiliés à leur Union. Le secrétariat de l'Union a résolu en effet :

1° D'informer toutes les organisations nationales et de les inviter à réclamer de leurs adhérents le timbre extraordinaire de la grève en faveur des grévistes belges ;

2° D'organiser, dès le début de la grève, de grandes assemblées publiques, afin d'obtenir, pour les collègues belges, le soutien matériel et moral dans la plus grande mesure possible. [331.88 : 687.4 (∞)

Production mondiale du blé. — Suivant les conditions climatiques, la production du blé dans les différents pays subit d'assez grandes variations d'année en année. Au total, cependant, l'accroissement est à peu près constant. Depuis quelque 25 ans, la production a monté de 600 millions de quintaux à près d'un milliard (979.866.591

quintaux en 1910), c'est-à-dire un accroissement de 66.66 p. c.

Voici la répartition de ce total entre les principaux pays :

PAYS	1911	1910
États-Unis	169.100.554	172.854.532
Russie d'Europe et d'Asie	138.663.935	227.587.212
Inde anglaise	102.016.199	97.881.904
France	87.727.100	68.806.100
Autriche-Hongrie	67.805.628	64.970.577
Canada	58.546.008	40.821.170
Italie	52.362.000	41.750.000
Allemagne	40.663.350	38.614.790
Espagne	40.414.186	37.407.517
République Argentine	37.100.000	39.730.000
Australie	25.885.000	25.885.677
Roumanie	25.033.561	29.273.844

L'accroissement de la population du globe, consommatrice de blé, n'a pas été proportionnellement la même pendant le même espace de temps. Elle s'est accrue de 770 millions à 993 millions environ, c'est-à-dire de 28.90 p. c. La quantité de blé disponible par habitant a donc passé de 77 kg. 84 à 100 kg. 64 par an. Au fur et à mesure que les hommes ont des ressources plus grandes ils s'efforcent d'accroître leur bien-être et améliorent leur régime alimentaire. L'accroissement de richesse en blé a été absorbé aisément grâce à une transformation du régime nutritif des populations qui abandonnent petit à petit la farine de seigle et de maïs pour la farine de froment.

C'est, en général, dans les zones tempérées que le froment est cultivé. Exceptionnellement, dans les régions chaudes on trouve des territoires susceptibles de le produire. Il résulte de cette répartition géographique des emblavures que l'on récolte à peu près constamment du blé tantôt au nord, tantôt au sud de l'équateur. Grâce aux engrais chimiques, aux méthodes de sélection et aux irrigations, aux machines agricoles perfectionnées, l'homme est parvenu à accroître le rendement par hectare, dans de fortes proportions. Tandis que les territoires cultivés en blé ont une tendance à diminuer fortement en Belgique, au Danemark, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, dans les Pays-Bas et en Suisse, la quantité produite n'y diminue pas dans les mêmes proportions.

On remarquera dans le tableau suivant, qui établit un parallèle entre le rendement moyen à l'hectare en quintaux calculé sur une moyenne de dix années et le pourcentage de la superficie cultivée en blé, que par rapport à la surface cultivable, les faibles rendements se

rencontrent surtout dans les pays où la surface ensemencée est grande.

PAYS	RENDIMENT MOYEN DÉCENNAL	SUPERFICIE CULTIVÉE EN BLÉ %
Danemark	27.8	1.57
<u>Belgique</u>	<u>23.6</u>	<u>11.18</u>
<u>Pays-Bas</u>	<u>22.4</u>	<u>6.19</u>
<u>Angleterre</u>	<u>21.4</u>	<u>1.04</u>
<u>Suisse</u>	<u>20.9</u>	<u>1.97</u>
<u>Allemagne</u>	<u>19.6</u>	<u>7.53</u>
<u>France</u>	<u>13.6</u>	<u>27.63</u>
<u>Canada</u>	<u>13.1</u>	<u>52.16</u>
<u>Roumanie</u>	<u>11.8</u>	<u>32.16</u>
<u>Autriche-Hongrie</u>	<u>11.6</u>	<u>20.13</u>
<u>Bulgarie</u>	<u>10.1</u>	<u>29.25</u>
<u>Italie</u>	<u>9.1</u>	<u>34.72</u>
<u>Espagne</u>	<u>9.0</u>	<u>23.21</u>
<u>Russie</u>	<u>6.7</u>	—

Les forts rendements ne sont pas dus seulement à l'emploi des procédés scientifiques mais encore au fait que les meilleures terres sont seules cultivées. C'est le cas en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Ces constatations sont rassurantes et la population du globe peut heureusement s'accroître encore de beaucoup avant que l'homme ait épuisé toutes les ressources en céréales, dont il est susceptible de disposer. Plus l'exploitation se fait rationnellement, scientifiquement, plus le bien-être général augmente et plus le globe terrestre est capable de nourrir une population dense. [338 : 63.311

(∞)

Union continentale commerciale des Glaceries. — On sait qu'il existe un Cartel international des Glaceries. Il vient de se constituer, entre la plupart des adhérents européens à ce cartel, une Union continentale commerciale, dans le but d'unifier la vente des glaces sur le marché mondial, par une centralisation des services commerciaux des différentes usines affiliées. Treize usines, cinq belges, trois allemandes, trois françaises, une autrichienne et une hollandaise ont souscrit le capital de 2 millions nécessaires à la constitution de l'Union. Le revenu de cette somme sera amplement suffisant à l'organisation d'un service commercial unique pour toutes les usines.

Voici comment *l'Action économique*, du 30 mars dernier, décrit le fonctionnement de ce nouvel organisme.

Le Conseil d'administration, qui a la direction de l'affaire, communiquera avec les différents services par le secrétariat général qui remplira un rôle purement administratif : rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration ; transmission aux différentes divisions, pour exécution, des décisions prises ; centralisation de la correspondance et distribution aux différents services des lettres *et* pièces les concernant. Le secrétariat concentrera également la distribution des ordres journaliers aux usines et il fera des rapports sur toutes les questions n'intéressant pas de façon directe l'une ou l'autre division.

Ces divisions, tout à fait distinctes du secrétariat, sont au nombre de cinq. Trois d'entre elles, ayant chacune à leur tête un directeur commercial, s'occuperont des ventes au tarif anglais et au tarif français et des ventes dans les pays protégés (Allemagne, Italie, France, Autriche-Hongrie). Les deux autres sont : le département technique, dirigé par un ingénieur, et celui de la comptabilité, du contentieux et de la statistique. Chaque division jouira d'une autonomie complète et les trois premières seront elles-mêmes subdivisées en sous-sections qui s'occuperont plus spécialement de la vente sur certains marchés.

La date de l'entrée en activité de l'Union commerciale des Glaceries a été fixée au 1^{er} mars ; mais la mise en train d'une organisation de cette importance comporte des difficultés de début, inhérentes, d'ailleurs, à toute entreprise nouvelle. Aussi a-t-il été décidé, afin d'éviter pendant les premiers temps un flottement qui serait très préjudiciable au bon fonctionnement des affaires, que les usines affiliées conserveront par devers elles leurs carnets de commandes, tels qu'ils existeront au 1^{er} mars, et continueront à correspondre avec leurs clients et agents, pour les commandes en note à cette date, jusqu'à complète exécution. Un délai de trois mois maximum est accordé pour cet apurement.

Comme certaines commandes, surtout celles qui proviennent des pays au tarif anglais, sont trop importantes pour pouvoir être liquidées dans un aussi court délai, il a été entendu qu'à l'expiration du délai, elles seront soit annulées, soit rétrocedées à l'Union, si cette dernière en accepte le transfert.

Quant à la correspondance relative aux nouveaux ordres à inscrire, aux demandes de prix, etc., c'est l'Union qui s'en chargera exclusivement à partir du 1^{er} mars, et même un peu avant cette date, pour certains pays.

Le profit à retirer de semblable concentration résulte notamment de ce fait que, lorsque la période d'organisation sera terminée et que le service central sera définitivement installé et organisé, la vente des produits des treize usines sur chaque marché sera concentrée entre les mains d'un seul agent, tandis qu'actuellement chaque usine entretient sur chaque marché un agent à elle. Il y aura donc plus d'unité dans la vente et une réduction des frais généraux.

[338.8 : 666.16 (∞)

Poursuite des Infractions contre le Droit des Gens. — Une idée d'une grande hardiesse a été formulée récemment dans la Première Chambre suédoise, par M. E. Wavrinsky et voici comment il l'a formulée :

« La force brutale, transformée en système, ne viole que trop volontiers les limites tracées par le droit des gens. N'avons-nous pas vu encore dernièrement une grande puissance, jadis promotrice de la paix, contrevenir aux lois internationales, à l'adoption desquelles elle avait collaboré, et violer, d'une manière flagrante, les conventions qu'elle s'était déclarée prête à sanctionner? Les puissances soi-disant « neutres » n'ont pas senti que leur responsabilité commune les désignait pour poursuivre ce crime.

» Il nous manque un « procureur général », un « avocat de la justice internationale », un représentant incorruptible de la démocratie pacifique. Nous devrions accréditer un tel procureur près la Cour internationale d'arbitrage et lui donner un siège permanent à La Haye.

» Si l'idée d'un tel arrangement — que l'analogie dans nos institutions nationales fait apparaître tout naturel à nous autres Suédois (1), — pouvait pénétrer dans les esprits et gagner des suffrages, un grand pas serait fait vers l'établissement de garanties destinées à assurer le respect du droit des gens. Pour être réalisée, cette idée réclame toutefois un développement beaucoup plus considérable et une plus forte organisation des institutions établies à La Haye. »

[341

Protection des Œuvres d'art en temps de guerre. — Dans la revue artistique *Kunstwarte*, le professeur sculpteur Eberlein parle en faveur de la conclusion d'une convention internationale pour la protection des œuvres artistiques en temps de guerre. « Les monuments dus au génie humain doivent être considérés comme sacrés et comme appartenant à toute l'humanité ; leur destruction est d'ailleurs sans influence sur l'issue finale d'une guerre. De même que la Convention de Genève a supprimé les inutiles cruautés de la guerre chez les nations civilisées, la nouvelle convention doit éviter les attentats contre les œuvres de la science et des arts. Dans cette catégorie sont à classer les monuments et constructions artistiques, les galeries de peinture, les bibliothèques, les musées et les instituts scientifiques. » Le professeur demande aux savants de tous les pays,

(1) D'après la Constitution suédoise, un « procureur général », nommé par la Diète, est chargé de la surveillance des lois et de la poursuite de tout abus judiciaire ou administratif. — N. D. L. R.

spécialement à ceux d'Allemagne et de France, de coopérer dès à présent pour la création d'une convention de ce genre. Il a perdu de vue que cette protection est assurée par le *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre* (en son article 27), adopté lors de la Conférence de la Paix de 1899 et révisée lors de celle de 1907 (1). Ce qui est exact, c'est qu'en temps de guerre, un tel règlement n'est guère observé et qu'il semble difficile lorsque les obus et les shrapnels font rage, de faire entendre aux belligérants la voix des esthètes et des artistes. Ceux-ci, s'ils veulent voir leurs vœux réalisés, doivent se ranger parmi ceux qui dénoncent les dangers du militarisme et des armements.

[341.32

Droit maritime international (2). — Les conventions (signées à Bruxelles, le 23 septembre 1910) pour l'unification de certaines règles en matière d'abordage et en matière d'assistance et de sauvetage maritimes, ont été ratifiées à Bruxelles, le 1^{er} février 1913, par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, le Mexique, les Pays-Bas, la Roumanie et la Russie. Les États signataires des conventions, qui n'ont pu déposer leurs ratifications à la date prévue, conserveront, pendant une année encore à partir de cette date, la faculté d'adhérer aux traités. [341.5 : 347.79] (061) (∞)

Droit des étrangers à la Détention de biens immobiliers au Japon. — Le Japon est hostile à l'acquisition de propriétés foncières par les étrangers. Sous la poussée des circonstances, il a dû, dans ces dernières années, adoucir quelque peu ses mesures de rigueur. La *Gazette officielle*, du 13 avril 1910, a publié une « loi concernant le droit d'acquisition de biens fonciers par les étrangers », adoptée par les deux Chambres, mais l'article 4 de la loi stipule que l'entrée en vigueur de la loi sera fixée par une ordonnance impériale. Cette ordonnance n'a pas encore paru. Cette loi, en progrès sur les mesures précédentes contient encore des interdictions rendant difficile l'exercice du droit de propriété, notamment :

1° La loi n'est pas applicable aux territoires de Hokkaido, de Sakhaline et de Formose ;

2° Le droit d'acquisition ne peut être accordé dans les districts devant être réservés en vue de la défense nationale ;

(1) Voir *Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 405.

(2) Voir *Annuaire de la Vie Internationale*, 1910-1911, p. 559 à 569.

3° Aucun étranger possédant des biens-fonds dans un district récemment déclaré comme faisant partie d'une zone fortifiée, ne peut les aliéner avant l'expiration d'un délai d'une année, sous peine de saisie ;

4° La loi accorde le droit de propriété foncière seulement aux étrangers résidant réellement au Japon, et aux personnes juridiques qui y possèdent un établissement ;

5° Le propriétaire foncier qui quitterait le pays et par ce fait, cesserait d'y posséder une résidence effective, devrait vendre sa propriété endéans les cinq ans, sous peine de confiscation.

Enfin, en supposant qu'une personne satisfasse à toutes les exigences précitées, les règles relatives au droit d'acquisition sont telles qu'elle hésiteront certes à entrer en jouissance d'un immeuble. Voici ces conditions, d'après le *Japan Daily Mail* :

Les droits fonciers dont les étrangers disposent à présent offrent certains avantages, mitigés toutefois par de nombreux inconvénients. La propriété doit être tenue au nom d'un Japonais ; celui-ci, quoique ayant formellement cédé ses droits superficiels à un étranger pour un laps de temps supérieur, dans beaucoup de cas, à 999 ans, et bien que le fonds n'ait plus, en conséquence, pour lui aucune valeur, doit payer chaque année un fort impôt sur le revenu basé sur l'évaluation de ce fonds. Si l'ensemble des terres ainsi obtenues d'un Japonais par un étranger est considérable, cet étranger doit procurer la somme nécessaire au paiement non seulement de sa propre quote-part de l'impôt sur le revenu, mais encore de celle qui incombe au Japonais propriétaire légal.

En cas de décès du Japonais qui a affermé son fonds à un étranger pour une longue période, la propriété légale passe à son héritier, et cette mutation donne lieu à la perception d'un lourd impôt successoral qui, naturellement, doit être supporté par le détenteur étranger.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que tout Japonais peut être exproprié par le Gouvernement ; si cette éventualité se présentait, l'étranger détenteur du bien devrait abandonner les immeubles construits sur le fonds et se transférer ailleurs.

Il y a lieu d'ajouter que tous les droits superficiels affermés à un étranger deviendraient caducs si une modification radicale était introduite dans la loi actuelle.

Les contrats d'affermage entre Japonais et étrangers, sont ordinairement établis en tenant compte de ces diverses conditions auxquelles beaucoup d'autres sont ajoutées.

Est-il concevable qu'un pays qui désire prendre rang parmi les nations civilisées et jouer un rôle dans la vie mondiale contemporaine, érige de pareilles barrières à l'exercice d'un droit que dans tous les pays on s'efforce en ce moment de rendre aussi aisé que possible?

[347.23 : 341.5 (52)]

Les étudiants étrangers en France. — Une conséquence inattendue de ce que M. Winston-Churchill a appelé « un des chapitres les plus insensés de la civilisation européenne » est la décision prise par le congrès de la Fédération française des Étudiants en médecine. On sait qu'un étranger peut exercer la médecine en France, sans qu'il soit besoin pour cela qu'il ait demandé ses lettres de naturalisation ; il lui suffit qu'il ait obtenu un diplôme d'État. Ces docteurs en médecine, qui ne sont pas astreints au service militaire, vont bénéficier, par suite de la nouvelle loi militaire, d'une avance de trois années et l'on comprend, dans une certaine mesure, qu'une situation aussi anormale ait suscité les protestations des intéressés. Un moyen de rétablir une juste équivalence consisterait pour les médecins français à aller pratiquer leur profession dans d'autres pays que leur pays d'origine. Mais d'une part, tout le monde ne désire pas s'expatrier et en outre certains pays n'accordent pas aux praticiens étrangers le droit d'exercer leur profession.

Le congrès prémentionné a décidé de faire appel au législateur et a formulé un projet, qui, dans les termes suivants, remplacerait la loi actuellement en vigueur :

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est pourvu du diplôme d'État de docteur en médecine.

ART. 2. — Nul ne peut prendre d'inscriptions en vue du diplôme d'État s'il n'est pas français ou naturalisé français.

ART. 3. — En aucun cas, le diplôme d'Université ne pourra être transformé en diplôme d'État.

ART. 4. — Par mesure de transition, les docteurs étrangers actuellement munis du diplôme d'État français de docteur en médecine, qui seraient désireux de devenir Français et d'exercer la médecine en France, devront s'ils ont moins de trente-deux ans, accomplir dans l'armée active la période de deux ou trois ans qu'accomplissent leurs confrères français dont ils veulent devenir les compatriotes avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Est-il nécessaire de faire ressortir le caractère inhibitif que le développement des armements peut avoir sur le mouvement vers l'internationalisation des relations entre les hommes? Il y a lieu de faire remarquer l'effet produit par une telle situation, sur la mentalité de jeunes hommes dont les aspirations généreuses devraient les tenir éloignés de préoccupations aussi intéressées. [378 (44 : ∞)

Cours d'expansion commerciale. — Chaque année, dans la ville où se tient le Congrès international de l'Enseignement commercial, il est organisé, pendant un mois environ, un *Cours d'expansion*

commerciale, accessible à la jeunesse de tous les pays. Le but de ce cours est de faire connaître l'histoire, la géographie, le commerce, l'organisation générale du pays où se réunit le Congrès. Du n au 30 août 1913, aura dont lieu, à Budapest, un cours d'expansion (c'est le septième), destiné à faire connaître la Hongrie. En voici le programme détaillé :

1913.08.11. — Inauguration ; — Géographie générale de la Hongrie ; — Géographie économique de la Hongrie ; — La capitale.

1913.08.12. — L'évolution historique de la Hongrie surtout du point de vue économique ; — La constitution de la Hongrie ; — La langue hongroise.

1913.08.13. — Le peuple hongrois ; — Occupations primitives ; la pêche ; — La littérature hongroise.

1913.08.14. — L'économie rurale en général ; — L'agriculture et l'élevage du bétail ; — Les beaux-arts.

1913.08.15. — L'industrie minière ; — L'industrie forestière ; — La musique.

Samedi, le 16 août, et dimanche, le 17 août : Excursion à Szeged et Kecskemet (la grande plaine hongroise ; viticulture, horticulture et culture fruitière ; industrie à domicile et grande industrie).

1913.08.18. — L'industrie en général. Les métiers ; — La minoterie ; — L'industrie du fer.

1913.08.19. — L'industrie et le commerce du bois ; — L'industrie textile ; — L'enseignement industriel.

1913.08.20. — Fête Nationale : Excursion au Balaton.

1913.08.21. — L'organisation du travail industriel ; — Les Chambres de Commerce et d'Industrie ; — L'œuvre sociale de la capitale.

1913.08.22. — Les transports et les chemins de fer ; — Les postes, télégraphes et téléphones ; — La navigation.

Samedi, le 23, et dimanche, le 24 août : Excursion à Diosgyör (usines de l'État), Kazsa (monuments historiques) et à la Tatra.

1913.08.25. — Le marché des marchandises ; — Le marché des céréales ; — Les Bourses de commerce et les entrepôts.

1913.08.26. — L'importation et l'exportation ; — Le musée commercial ; — L'industrie populaire et artistique.

1913.08.27. — Les finances et le crédit ; — La balance du commerce de la Hongrie ; — L'enseignement en général.

1913.08.28. — La technique des affaires du marché de Budapest ; — La Bourse des valeurs ; — L'enseignement à Budapest.

1913.08.29. — Les assurances ; — La Bosnie et Herzégovine ; — L'enseignement commercial en Hongrie.

Deux conférences récapitulatives :

1913.08.30. — La vie économique de la Hongrie ; — La vie intellectuelle de la Hongrie.

A l'exception du premier jour, les conférences durent 50 minutes cha-

cune, c'est-à-dire de 8 h. 30 à 9 h. 20, de 9 h. 35 à 10 h. 25 et de 10 h. 40 à 11 h. 30.

Droit d'inscription : 50 couronnes pour les membres de la S. I. D. E. C., pour les non-membres, 10 couronnes de droit spécial en sus. Les participants ont droit à un certificat prouvant leur assiduité.

Ceux des participants qui se contentent de peu, peuvent être logés gratuitement aux internats des Écoles Supérieures de Commerce et trouveront à la *Mensa academica*, une bonne nourriture à bon marché.

Les congressistes et les personnes inscrites au Cours jouiront d'une réduction de prix sur les chemins de fer de Hongrie.

Le but de ce cours d'expansion est de présenter un tableau de l'évolution économique et intellectuelle du pays ; il est disposé de manière à embrasser pendant la première semaine, outre une petite introduction géographique et historique, surtout des conférences sur le production du sol, pendant la deuxième semaine des conférences sur l'industrie et les transports, et pendant la troisième, celles qui se rapportent au commerce et aux finances. Les premières deux conférences de chaque jour, de caractère économique, sont suivies d'une troisième ayant trait à la vie intellectuelle du pays.

Les conférences se feront alternativement en allemand et en français. Les statistiques figureront dans des résumés imprimés ; les conférenciers se serviront autant que possible de projections lumineuses, de graphiques, de reproductions, etc., ou ils présenteront les objets respectifs mêmes.

L'après-midi, on entreprendra des excursions dans Budapest et aux environs. Les grandes excursions de 1 à 2 jours sont disposées de manière à offrir des spécimens de l'industrie, de lieux importants du point de vue de l'évolution nationale et de la formation du sol. Toutes les facilités (aux chemins de fer, aux hôtels et aux restaurants) seront procurées aux participants. Chaque excursion est précédée d'une conférence illustrée de projections lumineuses; les grandes excursions seront préparées de la même manière et on publiera, eu outre, des brochures explicatives illustrées.

Ou répartira les auditeurs étrangers en groupes de 12 à 15, sous la direction d'un guide connaissant la langue de son groupe et qui veillera à ce que les auditeurs puissent visiter à loisir ce qu'ils désirent.

A la fin de chaque conférence, le conférencier sera à la disposition des auditeurs, auxquels on remettra à l'avance des résumés en allemand et en français.

Après la clôture du Cours on publiera *toutes les conférences* sous le titre de *Recueil de mono graphies pour servir à l'histoire et à la description économique de la Hongrie*.

Secrétariat : D' Béla Schack, Apostol-utca, 6, Budapest II.

[38 (07) (∞)]

Commerce extérieur de la Grande-Bretagne. — Malgré les grèves des mineurs et des dockers, qui ont infligé des misères et des pertes à des milliers de personnes, malgré la situation politique interna-

tionale menaçante, le commerce extérieur anglais a prospéré en 1912, dans des proportions inattendues. Les chiffres du commerce extérieur établissent un record. Les progrès réalisés depuis le début du siècle ont été constants. Ce n'est qu'en 1907, que les affaires, influencées par la crise américaine, ont subi un recul assez considérable, faisant ainsi bien ressortir combien les nations sont solidaires les unes des autres. Une panique d'un instant, à la bourse de New-York, a suffi pour ébranler le commerce de la Grande-Bretagne, comme celui du monde entier du reste.

Il a fallu attendre l'année 1910 pour que le commerce anglais atteigne à nouveau les chiffres de 1907 :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1907	£ 645.807.942	£ 426.035.083
1908	592.953.487	377.103.824
1910	678.257.024	430.384.772
1912	744.896.514	487.434.002

C'est en 1912, pour la première fois, que le commerce d'importation a dépassé 700 millions de livres. Bientôt le commerce d'exportation atteindra un demi-milliard de livres.

Les statistiques anglaises donnent à côté des importations et des exportations, le chiffre des réexportations. L'Angleterre, à cause de son immense empire colonial et de sa puissante flotte marchande, reçoit quantité de produits bruts et demi-ouvrés qui sont achevés dans la métropole et d'autres produits qui restent dans des entrepôts où les clients du continent viennent se ravitailler. Il y a, de ce chef, dans les importations et les exportations, un pourcentage assez élevé de produits qui ne font que passer sur le sol anglais et constituent ainsi un commerce spécial.

On a donné précédemment les chiffres exacts de ce commerce au cours du xx^e siècle (1). Si on met en parallèle les résultats des années 1901 et 1912, on voit que les importations se sont accrues de 41 p. c., les exportations de 72 p. c. et les réexportations de 69 p. c. dans le court espace de douze ans. [382

(42)

Commerce extérieur de l'Allemagne. — Le tableau ci-contre, établi en millions de marcs, témoigne de la progression considérable des exportations et des importations de l'Allemagne au cours des trois dernières années, pour les principales catégories de marchandises.

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 424.

[382 (43)

353

CATÉGORIES DES MARCHANDISES	1912	IMPORTATIONS 1911	1910	1912	EXPORTATIONS 1911	1910
Produits du sol et des forêts et autres produits naturels : denrées d'alimentation et de consommation	6,891.53	6,541.98	5,950.98	1,465.42	1,423.98	1,378.98
Matières premières, minérales et fossiles ; huiles minérales.....	693.19	900.12	811.66	764.69	640.49	563.12
Produits chimiques et pharmaceutiques, couleurs et matières colorantes.....	385.17	346.10	334.03	821.37	755.60	696.59
Matières textiles animales ou végétales ; articles en ces matières.....	848.11	781.91	811.17	1,435.60	1,410.77	1,335.71
Cuir et objets en cuir, pelleteries...	113.82	160.21	151.23	504.62	426.30	440.65
Métaux communs et articles en métaux communs	539.66	577.11	470.30	1,649.23	1,436.93	1,229.63
Machines, produits électro-techniques, véhicules	116.25	113.47	96.65	1,016.81	912.71	814.30

Commerce extérieur des Etats-Unis d'Amérique. — A diverses reprises déjà (1), il a été question du commerce extérieur des Etats-Unis d'Amérique. Une statistique récente, relative à 1912 et publiée par le Département du commerce, permet de se rendre compte de l'importance relative des exportations vers la République américaine de la part des différents pays et celle des importations de la République américaine vers ces pays. Les valeurs sont indiquées en millions de dollars :

PAYS	EXPORTATION TOTALE	EXPORTATION VERS LES ÉTATS-UNIS	POUR CENT
Allemagne.....	1,928.4	152.3	7.9
Grande Bretagne.....	2,210.0	135.0	6.1
Cuba	146.7	123.0	83.8
Brésil.....	324.9	115.7	35.6
Mexique.....	148.4	111.6	75.2
Canada.....	290.2	^{102.0}	35.2
Japon.....	252.8	74.0	29.0
France	1,172.8	73.3	6.3
Inde britannique.....	719.3	50.6	7.0
Italie.....	418.7	44.2	10.6
Pays-Bas	1,090.8	42.2	3.9
Suisse.....	242.7	27.5	11.3
Argentine	313.3	23.5	7.5
Chine	245.5	^{22.1}	9.0
Belgique.....	682.4	^{22.0}	3.2
Iles Philippines.....	50.3	^{21.5}	42.8
Chili	123.9	^{19.6}	15.8
Autriche-Hongrie	488.1	11.9	^{2.4}
Egypte	148.2	10.5	7.0
Espagne	174.8	10.3	5.9
Pérou	36.1	^{10.2}	28.2
Colombie	22.4	9.9	44.2
Venezuela.....	25.7	8.4	32.5
Portugal	38.6	7.2	18.8
Indes orientales hollan- daises.....	181.9	7.0	3.9
Australie	370.9	7.0	1.9
Norvège	77.4	6.8	8.8

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 393 ; t. III, p. 258.

PAYS	EXPORTATION TOTALE	EXPORTATION VERS LES ÉTATS-UNIS	POUR CENT
Suède.....	158.9	6.1	3.8
Saint-Domingue.....	11.0	5.8	60.4
Costa-Rica.....	3.9	4.9	55.1
Russie.....	746.3	4.9	0.7
Turquie.....	95.1	4.3	4.6
Equateur.....	13.7	4.1	29.9
Guatemala.....	11.0	3.3	30.0
San Salvador.....	8.4	2.9	34.8
Honduras.....	3.1	2.7	89.0
Panama.....	2.9	2.6	90.0
Afrique du Sud.....	267.2	2.2	0.8
Nouvelle Zélande.....	92.6	2.1	2.3
Grèce.....	27.9	2.0	7.3
Uruguay.....	43.9	1.6	3.6
Nicaragua.....	4.6	1.6	34.2
Danemark.....	143.8	0.9	0.6
Haïti.....	18.6	0.8	4.0
Serbie.....	22.6	0.7	3.1
Indo-Chine française.....	48.1	0.5	1.1
Corée.....	9.4	0.5	5.1
Perse.....	30.9	0.5	1.5
Bolivie.....	32.6	0.3	0.9
Bulgarie.....	24.9	0.2	0.9
Autres pays.....	938.3	47.3	5.0
	14,689.8	1,352.1	9.2
PAYS	IMPORTATION TOTALE	IMPORTATION DES ÉTATS-UNIS	POUR CENT
Grande-Bretagne.....	3,310.0	597.1	18.0
Canada.....	521.4	356.4	62.1
Allemagne.....	2,309.8	319.8	12.0
France.....	1,556.7	159.6	10.3
Pays-Bas.....	930.9	132.9	14.2
Italie.....	648.1	81.3	12.5
Belgique.....	832.4	65.9	7.6
Cuba.....	118.9	62.4	52.5
Autriche-Hongrie.....	647.9	58.8	9.1
Argentine.....	354.0	50.5	14.3

PAYS	IMPORTATION TOTALE	IMPORTATION DES ÉTATS-UNIS	POUR CENT
Mexique	91.0	49.0	53.9
Japon	282.0	41.3	14.7
Russie	558.5	38.3	6.9
Australie	325.9	37.7	11.6
Brésil	256.8	28.9	11.2
Chine	306.8	26.6	8.7
Espagne	178.1	23.2	13.0
Iles Philippines	54.6	20.6	37.8
Inde anglaise	450.1	17.2	3.8
Danemark	189.1	17.0	9.0
Chili	127.4	15.8	12.4
Suisse	347.9	14.5	4.2
Suède	180.0	14.1	7.8
Afrique du Sud	170.1	13.8	8.1
Norvège	125.6	8.3	6.6
Nouvelle Zélande	95.1	8.2	8.6
Haïti	7.9	6.7	83.7
Vénézuéla	20.4	6.2	30.6
Pérou	31.0	6.1	19.6
Uruguay	46.6	6.0	12.8
Colombie	18.1	5.2	28.8
Panama	9.9	5.1	51.8
Saint-Domingue	7.0	4.1	59.3
Costa-Rica	8.8	4.1	46.3
Bolivie	23.1	3.9	16.9
Portugal	75.1	3.1	4.2
Turquie	183.3	2.8	1.5
Finlande	85.8	2.7	3.2
Guatemala	6.5	2.7	41.4
Honduras	3.2	2.4	75.3
Équateur	8.0	2.3	28.1
Corée	26.9	2.1	7.9
Indes orient, hollandaises	138.8	2.1	1.5
San Salvador	5.3	1.9	36.4
Égypte	145.8	1.6	1.1
Nicaragua	2.9	1.6	55.3
Afrique française	133.8	1.6	1.2
Grèce	31.0	0.8	2.6
Siam	27.4	0.6	2.2
Roumanie	79.1	0.5	0.6
Indo-Chine française	36.9	0.5	1.4
Autres pays	744.4	39.7	5.3
	16,876.0	2,375.6	14.1

Il est intéressant de relever les produits américains dont l'exportation a spécialement augmenté :

PRODUITS	1910	1912
Machines agricoles	31.250.000	41.500.000
<u>Ficelles.....</u>	<u>4.801.000</u>	<u>8.350.000</u>
<u>Automobiles</u>	<u>23.703.000</u>	<u>11.210.000</u>
Wagons de chemin de fer.....	6.000.000	10.579.000
<u>Locomotives.....</u>	<u>2.820.000</u>	<u>5.457.000</u>
<u>Cotonnades</u>	<u>20.271.000</u>	<u>30.853.000</u>
<u>Machines-outils.....</u>	<u>7.500.000</u>	<u>14.500.000</u>
<u>Rails d'acier.....</u>	<u>10.000.000</u>	<u>13.000.000</u>
<u>Fers et aciers profilés</u>	<u>7.000.000</u>	<u>12.500.000</u>
Blooms et lingots d'acier	1.274.000	6.615.000
<u>Chaussures.....</u>	<u>13.216.000</u>	<u>17.380.000</u>
<u>Huiles d'éclairage.....</u>	<u>62.000.000</u>	<u>55.500.000</u>
<u>Huiles de graissage.....</u>	<u>21.000.000</u>	<u>28.500.000</u>
<u>Huile de coton.....</u>	<u>13.200.000</u>	<u>22.000.000</u>
<u>Machines à écrire</u>	<u>8.848.000</u>	<u>11.917.000</u>

Une rubrique nouvelle a été créée pour les films cinématographiques, dont il en a été exporté en 1912 pour 5,501,000 dollars.

[382 (73)]

Développement des importations d'automobiles en Russie. —

L'importation en 1912 s'est élevée à 3,000 automobiles et 1.150 motocyclettes environ. En 1901, on avait importé dans ce pays, 40 automobiles et 7 motocyclettes. Les chiffres suivants indiquent la progression pendant les dernières années :

ANNÉES	AUTOMOBILES	MOTOCYCLETTES
1906.....	255	350
<u>1907.....</u>	<u>563</u>	<u>486</u>
<u>1908.....</u>	<u>879</u>	<u>486</u>
<u>1909.....</u>	<u>1.039</u>	<u>526</u>
<u>1910.....</u>	<u>1.844</u>	<u>792</u>
<u>1911.....</u>	<u>2.717</u>	<u>1.134</u>

C'est surtout l'Allemagne qui alimente le marché russe. Environ 50 p. c. des voitures sont d'origine allemande et 15 p. c. d'origine française. Les autres véhicules sont de provenance anglaise, autrichienne, américaine, italienne et belge. Il n'y a en Russie, qu'une seule fabrique d'automobiles, le Russo-Baltique, à Riga. Aussi, dans

tous les grands centres : Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Odessa, les grandes maisons ont des magasins et des dépôts. Les marques allemandes, françaises et italiennes ont ouvert des garages où elles exposent les principaux types de leur fabrication.

[382 : 629.113 (47)]

Importation de poulets tués en Allemagne. — L'Allemagne a importé en 1910, 8,601,000 kilogrammes de volailles tuées, d'une valeur de 15,590,000 francs. Dans ce total, 4,157,000 kilogrammes seulement, donc moins de la moitié, est originaire d'Europe. Le reste vient d'Asie (Sibérie), d'Australie et d'Amérique. Voici quels sont les principaux pays européens importateurs :

Autriche-Hongrie	2.837.000	kilogrammes.
France	685.000	»
Belgique.....	563.000	»

La Belgique importe surtout les gros poulets (2 à 3 1/2 kilogr.), l'Autriche-Hongrie et l'Italie, les petits poulets. Les expéditions se font dans des paniers contenant environ 12 volatiles. Au milieu se trouve une vessie renfermant de la glace pour assurer la conservation du produit. Les poulets expédiés de Bruxelles, à 6 heures du soir, sont à Cologne le matin à 7 heures. De là ils sont dirigés par trains rapides vers les diverses régions de l'empire. Le soir, à 11 heures, ils sont à Berlin.

Le transit à destination de la Russie se fait également par l'Allemagne. Il faut 72 heures à un panier pour aller de Bruxelles à Saint-Pétersbourg.

[382 : 63.651 (∞ : 43)]

Compagnies brêmoises de navigation à vapeur. — Brème est le port d'attache de cinq compagnies de navigation à vapeur.

1° La Norddeutscher Lloyd avait, en 1912, une flotte de 117 vapeurs jaugeant 663,942 tonnes, 66 vapeurs de moindre importance desservant les îles de la mer du Nord et les grands fleuves y affluant, jaugeant 6,551 tonnes, 2 navires-écoles où le personnel est formé, jaugeant 5,883 tonnes, 248 allèges ordinaires, 7 allèges à vapeur et 17 embarcations diverses. Huit navires de 88,500 tonnes au total étaient en construction. Le capital de la compagnie, qui était de 11 millions et demi au début, est actuellement de 125 millions de marcs. Ses navires font le service avec toutes les parties du monde.

2° La Compagnie Hansa, fondée en 1881, possède quatre services avec l'Inde et un vers La Plata. La flotte comprend 48 vapeurs

de haute mer, 2 remorqueurs, 2 barcasses et 14 allèges, le tout de 216,814 tonnes. Le capital engagé dans l'affaire a passé de 3 à 25 millions de marcs.

3° La Compagnie Argo, fondée en 1896, ne dessert avec ses 26 bâtiments jaugeant 36,046 tonnes, que des ports européens. Sept vapeurs de 13,500 tonnes sont actuellement en construction. Le capital de la Compagnie est de 7 millions de marcs.

4° La Compagnie Neptun, créée en 1873, fait le cabotage entre les ports allemands, danois, hollandais, belges, portugais et espagnols. Elle a aussi un service rhénan entre Cologne et Rotterdam et les ports continentaux de la mer du Nord et de la Baltique. La flotte comprend 60 vapeurs environ. Le capital a passé de 100,000 marcs à 5 millions.

5° La Roland Linie, créée en 1905, a déjà porté son capital de 7 à 9 millions de marcs. Ses 12 navires jaugeant ensemble 92,800 tonnes, font le service entre Brème et les ports chiliens et péruviens. Quatre nouveaux navires de 44,000 tonnes au total sont en construction.

Au seul port de Brème sont donc rattachés 621 bâtiments de toute nature faisant le service entre l'Allemagne et toutes les autres régions du globe, et jaugeant ensemble près de 1,200,000 tonnes.

[387.5 (43.525)]

Concours internationaux d'Appareils mécaniques agricoles.

— Le Touring-Club Italien, la Fédération italienne des consortiums agraires et d'autres associations organisent, de juin à octobre, à Parme, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, des concours internationaux d'appareils mécaniques de labourage et de motoculture. Ces appareils doivent être appropriés spécialement aux exigences de l'agriculture italienne. Des primes seront distribuées aux lauréats jusqu'à concurrence d'une somme de 30,000 liras. On peut se procurer les renseignements dans les consulats.

[63.17 (079.1) (∞)]

Développement de l'automobilisme de Belgique vers l'étranger. — Il existe dans la plupart des pays des sociétés nationales de tourisme, affiliées du reste à un organisme central international, *La Ligue internationale des Associations touristes* (1). Ces associations sont parvenues à obtenir d'un grand nombre de gouvernements, des facilités pour le passage en douane de leurs membres voyageant en bicyclette, automobile, motocyclette et parfois même en canot automobile. Le Touring-Club de Belgique, dans son bulletin du

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, t. II, p. 2463.

1^{er} avril 1913, a donné une statistique des Belges auxquels des triptyques spéciaux de circulation ont été délivrés dans les cinq dernières années :

PAYS	1908	1909	1910	1911	1912
Allemagne et Grand-Duché...	92	209	311	355	446
<u>Autriche.....</u>	—	4	15	17	15
<u>Belgique.....</u>	—	13	6	5	7
<u>Espagne.....</u>	—	—	3	1	7
<u>France.....</u>	133	260	350	385	420
<u>Hollande.....</u>	126	219	301	321	424
<u>Italie.....</u>	6	16	19	24	33
<u>Suisse.....</u>	16	27	32	55	61
TOTAUX	373	748	1,042	1,164	1,413

Bien que la progression soit constante, ces chiffres ne sont pas encore assez considérables si on songe qu'il y a en Belgique 9,507 automobiles et motocyclettes légalement inscrites et que la moitié au moins des motoristes font annuellement un voyage à l'étranger. Les avantages sont cependant assez grands ainsi que le montre rénumération suivante :

1° Les formalités d'écritures douanières à la frontière sont réduites au strict minimum, donc gain de temps appréciable, surtout pour les automobilistes ;

2° Dans plusieurs pays, les détenteurs de triptyques jouissent de facilités les dimanches et jours fériés, relativement à la constatation de la première entrée ou de la sortie définitive, facilités qui ne sont pas consenties aux touristes non porteurs du dit permis ;

3° La formalité du plombage n'est pas imposée, dans la plupart des pays, pour les automobiles introduites sous le couvert de triptyques. Faveur à apprécier, car l'altération ou la perte du plomb apposé sur les voitures importées sous le couvert d'acquits de transit ou de passavants est de nature à créer des difficultés aux intéressés ;

4° Le touriste ne doit plus emporter avec lui des sommes importantes et n'éprouve plus de perte d'argent provenant du change. On sait que la consignation des droits doit se faire dans la monnaie du pays dans lequel on entre ; certains même exigent le dépôt des droits en or ;

5° Sous le régime commun, la restitution des sommes cautionnées est subordonnée à la disponibilité des fonds nécessaires dans la caisse du

(i) Il s'agit ici des étrangers, membres du Touring-Club de Belgique qui ont demandé à cette société à jouir des avantages procurés à ses membres.

bureau des douanes, ce qui occasionne des formalités longues et ennuyeuses. Cette éventualité disparaît quand on fait usage du triptyque ;

6° La plupart des pays ont consenti de très grandes facilités en ce qui concerne l'apurement des triptyques, facilités qui n'existent pas pour les acquits de transit ou les passavants.

En résumé, la concession du régime du triptyque a favorisé dans une large mesure, le tourisme international et il ne se conçoit pas que pareil document ne se trouve pas dans les mains de tous les automobilistes.

[796.7 (493 : ∞)]

Vols internationaux d'aéroplanes. — La coupe Pommery de 7,500 francs, destinée à récompenser le plus long vol en aéroplane, accompli en ligne droite, a forcément obligé les aviateurs à traverser les frontières. C'est ainsi que M. Daucourt, le 16 avril 1913, parti de Châteaufort, près Paris, à 5 h. 6. du matin, arrivait à Johannisthal, près Berlin, à 17 h. 38, ayant franchi 895 kilomètres en 8 h. 2, escales déduites. A Hanovre où il avait atterri à 13 h. 15, il fut salué avec un enthousiasme indescriptible et à Berlin, il fut porté en triomphe. M. Eugène Gilbert faisait mieux encore : le 24 avril 1913, il quittait Villacoublay, à 5 h. 7 et atterrissait à 13 h. 30 à Vittoria, en Espagne, après un vol sans escale de 8 h. 23 ; il reprenait son équipage à 15 h. 30 et arrivait à Medina del Campo, près Salamanque, à 18 heures, ayant couvert une distance de 1,100 kilomètres en 10 h. 23, escales déduites. Enfin, Guillaux, le 27 avril 1913, s'élevait de Biarritz, à 4 h. 42 et, en quatre étapes, aboutissait à Kollum, en Frise, à 19 heures, après un voyage de 1,400 kilomètres effectués en 10 heures de trajet effectif.

La conséquence de ces raids sensationnels s'impose aux moins prévenus. Dès que l'aéroplane aura acquis la stabilité et la sécurité nécessaires, ce qui n'est plus qu'une question de mois sans doute, il deviendra le véhicule international, d'un usage aussi général que l'automobile et la motocyclette ; malgré toutes les préventions et tous les chauvinismes, il faudra bien lui permettre de survoler à sa guise les frontières les plus hérissées de forteresses et de canons. Ce ne sera pas la fin des armements, mais ce sera le commencement d'une ère nouvelle de cordialité.

[797.5]

(079.1)

Concours international pour la sécurité en aéroplane. —

Ce concours est ouvert par l'Union française pour la Sécurité en aéroplane. Son importance résulte déjà du montant du Grand Prix, qui s'élève à 400,000 francs. S'il pouvait parvenir à fournir le résultat

espéré, il est certain que l'on assisterait à un développement considérable de l'aérolocomotion. Voici le règlement de ce concours :

ARTICLE PREMIER. — Ne pourront prendre part au concours que les appareils en état de fonctionnement, prêts à être expérimentés dans les conditions même de leur emploi.

Le jury n'examinera ni plans, ni mémoires, ni modèles réduits relatifs à des inventions qui ne seraient pas réalisées et présentées comme il vient d'être dit.

ART. 2. — Un Grand Prix de 400,000 francs récompensera l'auteur d'un appareil que le jury estimera présenter un intérêt exceptionnel au point de vue de la sécurité.

Ce Grand Prix ne pourra être divisé.

ART. 3. — Des primes dont le montant sera fixé par le jury, mais qui ne pourront pas être inférieures à 20,000 francs, récompenseront les auteurs d'appareils présentant un intérêt important.

Le montant total des primes résultera des fonds mis à la disposition du jury, après défalcation : 1° d'un prélèvement sur ces fonds, jusqu'à concurrence de 5 p. c., pour couvrir les frais de l'Union et du jury ; 2° des 400,000 francs réservés au Grand Prix.

Eu outre, le montant des droits d'inscription non remboursés sera affecté au fonds réservé aux primes.

ART. 4. — Les concurrents de toutes nationalités peuvent prendre part au concours.

ART. 5. — Les concurrents devront adresser leur demande d'inscription par lettre recommandée, à M. le président de l'Union pour la Sécurité en Aéroplane, au siège de l'Aéro-Club de France, 35, rue François 1^{er}, Paris.

Les demandes seront reçues à partir de la publication du présent règlement jusqu'au 1^{er} janvier 1914 exclu, la date du cachet d'arrivée de la poste faisant foi.

Toute demande devra être accompagnée d'un droit d'inscription de 200 francs.

Elle ne sera valable que si elle est accompagnée en outre :

1° D'une description succincte, mais suffisamment claire, de l'appareil présenté, de son principe et de son mode de fonctionnement, avec croquis ou dessins à l'appui ; cette description précisera les particularités qui, d'après le concurrent, réalisent un progrès au point de vue de la sécurité ;

2° D'une déclaration d'adhésion au présent règlement ;

3° D'une déclaration dégageant l'Union, ses représentants et agents, vis-à-vis du concurrent ou de ses ayants-droit, de toute responsabilité relative à la communication et à la divulgation de l'invention ;

4° D'une déclaration dégageant l'Union, ses représentants et agents, de toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, pour les accidents pouvant survenir au cours des démonstrations et essais de l'invention ;

5° D'une option en faveur du gouvernement français pour l'achat de l'invention, au cas où elle obtiendrait une récompense d'au moins 50,000 francs. Cette option sera valable jusqu'au 1^{er} janvier 1915.

Ces divers engagements seront établis suivant des formules déposées au Secrétariat de l'Union.

ART. 6. — Un accusé de réception, autorisant la participation au concours sera remis à tout concurrent dès que l'Union aura prononcé sur la validité de son inscription.

Cet accusé de réception n'engage pas l'Union pour l'examen de l'appareil, si avant d'y avoir procédé, le jury a statué sur l'attribution des fonds dont il dispose ; mais, dans ce cas, le droit d'inscription est restitué.

ART. 7. — Un jury est chargé d'examiner les appareils, de faire procéder à toutes expériences qu'il jugera utiles, d'attribuer le Grand Prix et les primes.

Ses décisions sont sans appel ; elles ne deviennent définitives qu'après homologation par l'Union.

ART. 8. — Ce jury sera composé de quinze membres, dont dix nommés par « l'Union », un par le ministère des Travaux publics, un par le ministre de la Marine, et trois par le ministre de la Guerre.

Le jury nommera son bureau.

Tout juré représentant les Pouvoirs publics pourra se faire représenter par un suppléant aux séances auxquelles il n'assistera pas.

Les jurés décédés ou démissionnaires seront remplacés dans le mois suivant leur décès ou démission, par le pouvoir qui les a désignés.

ART. 9. — Aucune date n'est fixée pour les séances du jury qui se réunira sur convocation de son président.

Sur demande adressée au président du jury par cinq membres, la réunion du jury dans la quinzaine sera obligatoire.

ART. 10. — Les appareils, en état de fonctionnement aux termes de l'article 1, devront être tenus à la disposition du jury, au plus tard deux mois après réception de la demande d'inscription. Sur certificat du président du jury, le droit d'inscription de 200 francs sera remboursé à tout concurrent qui sera jugé avoir satisfait à cette prescription.

Le jury procédera lui-même ou par des commissaires qu'il désignera à cet effet, à l'examen des appareils présentés.

Il fixera la date et le lieu de cet examen, puis, s'il le juge convenable, il fera procéder à tels essais et expériences qu'il indiquera pour chaque appareil. Ces essais et expériences seront faits à la diligence et à la charge du concurrent qui, par le seul fait qu'il les exécute, en assume l'entière responsabilité.

Un appareil ne pourra concourir pour le Grand Prix que s'il a participé en état de fonctionnement, à un vol de 100 kilomètres en circuit fermé, à une vitesse moyenne d'au moins 60 kilomètres à l'heure.

ART. 11. — Dans le concours, les appareils présentés feront l'objet d'une appréciation individuelle, et non d'une appréciation comparative.

Les attributions du Grand Prix et des primes pourront être faites dès que le jury estimera qu'il est en mesure de statuer sur un appareil. Elles se feront au scrutin ; elles ne seront valablement décidées que dans les séances réunissant un quorum égal au moins aux trois quarts des membres et par une majorité atteignant les trois quarts au moins des membres présents.

Pour les primes, un premier scrutin fixera s'il y a lieu d'attribuer une prime à l'appareil faisant l'objet du vote; un ou plusieurs scrutins ultérieurs fixeront le montant de cette prime.

ART. 12. - Les décisions du jury seront notifiées aux intéressés dès qu'elles seront devenues définitives.

Quand le Grand Prix sera décerné ou que les disponibilités pour les primes seront épuisées, avis en sera donné aux concurrents.

ART. 13. - Les pouvoirs du jury expirent le 1^{er} juillet 1914, date de clôture du concours.

ART 14 - Dans le cas où les fonds mis à la disposition de l'Union ne serait pas intégralement dépensés à la date du 1^{er} juillet 1914, l'Union pourra ouvrir un nouveau concours dont elle établira le règlement dans le second semestre de 1914.

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Associations de Presse. — Spiritisme. — Agriculture. — Christianisme progressif et Libres Croyants. — Mineurs. — Ouvriers du transport. — Ouvriers métallurgistes. — Habitations à bon marché. — Mutualité libre de rente. — Traite des esclaves. — Hygiène scolaire. — Éducation physique. — Physique. — Éphémérides astronomiques. — Peste. — Froid. — Maladies des plantes. — Éditeurs. — Filateurs de lin et d'étoupes. — Bâtiment et Travaux publics.

Seizième Congrès international des Associations de Presse.

— Ce congrès devait avoir lieu à La Haye, ainsi que nous l'avons annoncé (1). Sa réunion devait coïncider avec la date d'inauguration du Palais de la Paix: on estimait avec raison que les représentants de la presse de tous les pays étaient tout spécialement désignés pour assister à cet événement de portée mondiale. Le Comité préposé à l'érection du Palais de la Paix a pensé que l'inauguration de celui-ci devait avoir lieu dans la salle principale de ce monument ; or, les dimensions exigües de cette salle ne permettront pas d'y admettre, en dehors des autorités, les représentants des Associations de Presse, ni même une partie d'entre eux.

Dans ces conditions, le président de l'Union internationale des Associations de Presse, M. Singer, de Vienne, a été d'avis de remettre le congrès pour ne pas provoquer un mécontentement qu'il fallait éviter dans l'intérêt de l'organisation internationale. L'Association de la Presse néerlandaise n'a pu se rendre à ce désir. Pour différentes raisons, il est impossible de convoquer le congrès à une date ultérieure. Elle a donc cherché le moyen de ménager les susceptibilités

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 257.

et a proposé de tenir une séance du congrès au Palais de la Paix, immédiatement après l'inauguration. Le président de l'Union internationale n'ayant pas accueilli favorablement cette proposition, force a été à l'Association de la Presse néerlandaise de retirer son invitation.

[07 (063) « 1913 » (∞)]

Deuxième Congrès spirite universel. — Le deuxième Congrès spirite universel, organisé par le Bureau international du Spiritisme, se tiendra à Genève, du 11 au 14 mai 1913.

Les principales Associations spirites nationales du monde entier y ont déjà donné leur adhésion, notamment : la Spiritualists' National Union de la Grande-Bretagne, le Deutscher Spiritisten Verein, la Société française d'étude des phénomènes psychiques ; de l'Italie sont annoncées les participations de D^r Falcomer, de Venise, et du capitaine Chr. Volpi, de Rome, lequel s'est fait connaître par ses travaux sur la photographie spirite ; la National Spiritualists' Association des États-Unis d'Amérique enverra également des délégués.

Le programme du Congrès sera composé d'une partie déterminée comportant trois grandes questions, d'une partie libre dont les sujets seront choisis à volonté par les auteurs des communications et d'une partie administrative concernant l'organisation internationale.

Les trois questions formant l'objet théorique principal du Congrès ont déjà été indiquées précédemment (i).

Pendant le séjour des congressistes à Genève, on leur procurera l'occasion de visiter l'atelier du célèbre médium Hélène Smith ; on sait que les tableaux dus au talent médianimique de cet artiste et consacrés à illustrer la vie du Christ sont des œuvres d'une inspiration très pure et d'une facture réellement merveilleuse.

Une exposition internationale de peintures, aquarelles, pastels et dessins médianimiques ainsi qu'une exposition de photographies spirites seront ouvertes à Genève pendant la durée du Congrès.

Les envois d'œuvres ou d'épreuves, accompagnées de certificats établissant leur authenticité ou de notices explicatives, doivent être adressés le plus tôt possible à M. A. Pauchard, 23, rue Tronchin, Genève.

Les adhésions personnelles au Congrès ainsi que les communications ou travaux écrits doivent parvenir à la même adresse ; ces travaux seront autant que possible rédigés en français, en anglais ou en espéranto, ou accompagnés d'un résumé dans l'une de ces trois langues.

[133.9 (063) « 1913 » (∞)]

(i) *La Vie Internationale*, t. I, p. 593 ; t. II, p. 334.

Groupe interparlementaire de l'Agriculture. — M. Maenhout, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, compte proposer lors de la réunion à Gand du Congrès international de l'Agriculture, la création d'un groupe international composé des parlementaires des divers pays qui s'intéressent aux questions agricoles. Il est certain que la formation, au sein de l'Union interparlementaire ou en marge de cette dernière, de groupements compétents pour certaines questions spéciales est de nature à perfectionner le rendement de cette importante institution et de faciliter l'étude des multiples questions internationales qui pourront désormais figurer à son ordre du jour depuis l'extension donnée à Genève au but poursuivi par elle.

[172.4 (061) (∞) : 63

Sixième Congrès international du Christianisme progressif et des Libres croyants. — Ce Congrès aura lieu à Paris, du 16 au 22 juillet 1913. Les congrès précédents ont eu lieu à Londres, Amsterdam, Genève, Boston et Berlin.

La présidence a été confiée à M. Emile Boutroux, membre de l'Académie française ; les vice-présidents seront le pasteur Charles Wagner, le professeur Gaston Bonet-Maury et M. Jules Siegfried, ancien ministre.

La séance inaugurale du Congrès sera consacrée à des communications sur le progrès religieux dans le monde et notamment dans le protestantisme, le catholicisme, l'Église orthodoxe et l'Église arménienne, le judaïsme et les religions de l'Inde et de l'Asie.

Au programme du Congrès ont été inscrites les différentes questions suivantes :

1. Contributions de la France à la liberté religieuse et au progrès religieux.
2. La religion et la philosophie moderne.
3. Les questions religieuses contemporaines :
 - a) Une religion universelle est-elle désirable et possible ? Dans l'affirmative, comment la réaliser ?
 - b) Quel est l'idéal social des libres chrétiens et des chrétiens progressifs ?
 - c) Quelle est la base véritable et ultime de la morale ?
4. L'organisation et la défense de la liberté religieuse :
 - a) La liberté religieuse et les croyances chrétiennes ;
 - b) La liberté religieuse et l'église ;
 - c) La liberté religieuse et l'État ;
 - d) La liberté religieuse et l'école.
5. Relations et devoirs des libres chrétiens et des libres croyants.
6. La concorde internationale et la paix du monde.

En même temps que le Congrès se tiendra une assemblée de l'Union internationale des Femmes Chrétiennes Libérales et il sera également organisé un service religieux international dans l'oratoire du Louvre, auquel prendront part un pasteur français, un pasteur allemand et un pasteur américain. Une manifestation réunira en outre les délégués descendants de Huguenots, autour du monument de l'amiral Coligny.

Secrétariat international : M. Charles W. Wendte, D. D., 25, Beacon Street, Boston (Mass.), États-Unis d'Amérique.

Secrétariat général : M. le professeur John Viénot, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIV^e). [284.95 (063) « 1913 » (44)]

Vingt-quatrième Congrès international des Mineurs. —

Ce Congrès aura lieu à Carlsbad (Bohême), du 21 au 25 juillet 1913.

Les sujets qui seront mis en discussion sont les suivants :

Journée de travail.

1. — Nous estimons qu'il faut prendre des mesures pour hâter la réalisation de la journée de huit heures, descente et remonte comprises, pour tous les ouvriers du fond ; qu'un intervalle de seize heures entre les coupes doit être obligatoire ; et que le maximum des coupes ne doit pas dépasser six par semaine. — Grande-Bretagne et Belgique.

1A. — Le congrès est d'avis que la journée de travail des ouvriers employés dans l'industrie minière doit être fixée par une loi, à huit heures au plus, descente et remonte comprises. Dans les endroits humides ou chauds, la journée de travail ne doit pas dépasser le maximum de six heures, descente et remonte comprises. — Allemagne, Autriche, Hollande.

Lois protectrices.

2. — Eu égard aux fréquentes catastrophes de mines qui se sont produites ces dernières années et au nombre des accidents séparés, dans l'industrie minière, accidents qui augmentent toujours, ce congrès réclame de nouveau et avec urgence, une meilleure protection de la vie et de la santé des mineurs. Pour assurer cette meilleure protection, le congrès appuie sur la grande nécessité d'introduire des contrôleurs de mines qui seront élus par les mineurs et pris parmi eux, au scrutin secret et direct, et rétribués par l'État. — Allemagne, Autriche, Hollande.

2A. — Le congrès est d'avis que les lois doivent assurer davantage la sécurité des mineurs dans tous les domaines. — Belgique.

Expulsions.

3. — Les représentants parlementaires des ouvriers doivent, dans chaque pays, pousser les gouvernements à adopter une mesure qui empê-

chera les patrons d'expulser les ouvriers de leurs maisons pendant des conflits industriels. — Grande-Bretagne.

Production du charbon.

4. — Rapport du Comité international sur la réglementation de la production du charbon.

Contrats collectifs.

5. — Le congrès demande que les contrats collectifs soient passés par les syndicats, soit par district, soit par pays. — Belgique.

Nationalisation du sol des mines et des chemins de fer.

6. — Ce congrès est d'avis que tout le sol, toutes les mines et tous les chemins de fer doivent être nationalisés au profit de la communauté des divers pays. — Grande-Bretagne.

Le minimum de salaire.

7. — De par une loi ou une convention collective, nous demandons que le minimum de salaire soit fixé pour les mineurs du fond. — Belgique.

Cartes de transfert.

8. — Rapport du Comité international sur la question des cartes de transfert nationales ou internationales.

Les Anglais ont suggéré l'idée que le congrès vote une résolution en faveur de la paix universelle. Cette question n'étant pas d'ordre professionnel, le comité a refusé de la porter à l'ordre du jour, mais le président sera invité à en parler dans son discours d'ouverture.

Le dernier jour du congrès, il sera procédé à l'élection du secrétaire général, du trésorier, des secrétaires nationaux et du comité exécutif de la Fédération internationale des mineurs.

Chaque nationalité doit s'assurer que ses candidats sont en règle avec les statuts. En cas de contestation, l'assemblée des candidats examinera et décidera.

Les délégués au congrès doivent être des mineurs ou des dirigeants d'organisations ouvrières ; ils doivent se munir d'une carte d'admission de 10 shillings. La distribution des cartes et des programmes est faite par le secrétaire Thomas Ashton, Manchester, Angleterre.

[331.88 : 622] (063) « 1913 » (∞)

Huitième Congrès international des Ouvriers du transport.

— Ce congrès aura lieu à Londres, du 10 au 13 juin 1913. L'ordre du jour est ainsi conçu :

1. Ouverture et organisation du congrès.
2. Rapport du Comité central.
 - a) État général et caisse ;
 - b) Questions d'organisation et de méthode;
 - c) Presse;
 - d) Propositions.
3. Position légale des employés et des ouvriers du transport ;
4. Cour d'arbitrage pour les conflits industriels.
5. Élection du comité central et désignation de l'endroit du congrès suivant.

Parmi les propositions déjà parvenues au Comité organisateur, il y a lieu de signaler celle émanant des ouvriers des transports de Suède, relative à l'emploi des langues dans les réunions internationales et au règlement des congrès. L'auteur de la proposition la justifie dans les termes qui suivent :

La Fédération internationale des Ouvriers du Transport a maintenant traversé la période d'expérimentation et est devenue une institution établie sur une base solide, avec des congrès qui ont lieu régulièrement. Il serait conforme à ce développement de se procurer un règlement de travail durable pour les congrès, afin de remédier à ces pertes de temps que l'on passe à traiter diverses questions qui ne sont pas nécessaires.

La plus grande difficulté, à l'heure actuelle, est la confusion des langues. Il n'y a, à cette situation, aucun remède, sinon d'accepter l'Espéranto ou l'Ido dans les congrès officiels. Jusqu'à ce qu'on ait atteint ce but, il faut nous contenter des traductions qui nous prennent beaucoup de temps. Nous devons, cependant, essayer de réduire autant que possible le nombre des langues admises au congrès et n'accepter en ce moment que l'allemand, l'anglais et le français. On ne doit pas permettre de donner publiquement des explications dans d'autres langues.

Une autre question qui soulève beaucoup de difficultés c'est l'établissement d'un règlement de travail utile et qui convienne. Chaque pays a son propre règlement pour les débats ; ces règlements diffèrent plus ou moins les uns des autres. Il doit être possible de les réunir tous ensemble, de prendre ce qu'il y a de meilleur dans chacun pour n'en faire qu'un. Pour cela, il serait nécessaire soit d'avoir un comité international représentatif, soit de faire résoudre ces questions par les membres d'un congrès international.

Pour remédier à la situation indiquée ci-dessus, le groupement danois a élaboré un projet de règlement qu'il soumet à l'approbation du congrès.

Secrétariat ; R. Williams, 220, Blackfriars Road, Londres, S. E.
[331.88 : 656] (063) « 1913 » (∞)

Septième Congrès international des Ouvriers métallurgistes.

— Le Comité central de la Fédération internationale des Ouvriers métallurgistes a fixé le septième Congrès aux 6 et 7 août 1913, à Berlin. L'ordre du jour a été rédigé comme suit : 1° Rapport du secrétaire ; 2° Discussion à ce sujet ; 3° Création de rapports réciproques des organisations des différents pays ; 4° Rapports à adresser régulièrement au Secrétariat international ; 5° Élection du secrétaire ; 6° Questions diverses.

L'attention des ouvriers métallurgistes est spécialement attirée sur les paragraphes 14 et 15 des statuts de la Fédération qui règlent la représentation au Congrès international :

§ 14. — Le Congrès international des Ouvriers sur Métaux se compose des délégués des organisations nationales adhérentes à la Fédération. Chaque organisation détermine elle-même le nombre de ses délégués et supporte les frais de sa délégation. Un seul délégué peut représenter plusieurs organisations de son pays.

§ 15. — Chaque organisation qui a payé sa cotisation à la Fédération a droit de vote. Le nombre des voix dont elle dispose est réglé suivant le nombre des membres sur lequel est calculée sa cotisation régulière. Les décisions concernant des modifications aux statuts sont prises à une majorité des deux tiers des voix, les autres décisions à simple majorité.

A propos des rapports des organisations des différents pays à présenter au Congrès, celles-ci sont priées de les arrêter à la fin de l'exercice normal. Il est également recommandé aux groupements, pour maintenir l'uniformité dans les rapports, de s'en tenir au plan suivant :

1. Partie d'ensemble contenant la situation générale des affaires dans l'industrie métallurgique depuis le dernier congrès. Degré d'activité de l'industrie et d'occupation des ouvriers ; les prix de l'industrie et leur réaction sur l'ouvrier.
2. L'organisation des patrons par branches et leur attitude vis-à-vis des ouvriers.
3. L'organisation des ouvriers métallurgistes et, autant que cela est nécessaire, pour chaque branche existant dans un pays ; progrès et action de cette organisation.
4. Législation ouvrière, protection des travailleurs, le droit de coalition, les assurances. La représentation des ouvriers dans la législation ouvrière.
5. Points quelconques dignes d'être relatés.

Les propositions éventuelles quelconques qui doivent être débattues au Congrès sont à transmettre au secrétaire de la Fédération.

Secrétariat : M. Alexandre Schlicke, Roetestrasse, 16, Stuttgart.

[331.88 : 669] (063) « 1913 » (∞)

Dixième Congrès international des Habitations à bon marché.

— Ce congrès se réunira au Kursaal de Schéveningue, à partir du 8 septembre 1913. Le Gouvernement hollandais et la municipalité de La Haye ont invité officiellement les gouvernements, et le congrès est placé sous le patronage du prince Henri des Pays-Bas.

Le programme détaillé a été rédigé ainsi qu'il suit :

I. *Amélioration des habitations rurales.* — On demande un aperçu de ce qui s'est fait dans votre pays pour l'amélioration des habitations à la campagne, avec mention, le cas échéant, des dispositions légales réglant la matière. Ensuite, une appréciation des moyens appliqués inspirée par l'expérience, et une indication des compléments ou des modifications qui pourraient être nécessaires dans la législation ou la pratique.

Il convient de distinguer :

- a) Les habitations qui sont la propriété de l'occupant ;
- b) Celles qui sont procurées par des employeurs ;
- c) Celles qui sont louées par d'autres personnes que celles mentionnées sub b.

Il convient aussi de tenir compte du besoin, dans certains cas, de terre pour l'agriculture ou la culture maraîchère dans la proximité de l'habitation.

La question du crédit aux propriétaires-occupants pour l'amélioration ou la reconstitution de leur habitation mérite une étude spéciale.

On engage les rapporteurs à fournir surtout des faits et des données statistiques et à résumer brièvement leurs conclusions.

II. *Amélioration et démolition des logements insalubres.* — Que fait-on dans votre pays au sujet :

- a) De l'amélioration des logements insalubres ;
- b) Des logements insalubres qui ne peuvent être améliorés (expropriation, interdiction d'habitation) ;
- c) En particulier de l'expropriation par zones des îlots insalubres ?

Quelles sont les mesures qu'on applique dans ces deux cas, à l'égard :

- a) Des propriétaires (avances en cas d'amélioration, indemnités en cas d'expropriation ou d'interdiction d'habitation) ;
- b) Des occupants (mesures prises pour leur procurer des logements, avec ou sans le soutien financier de la commune) ?

Si des habitations sont construites pour les anciens occupants par la commune ou avec son appui, est-ce dans la proximité des habitations démolies? Comment les loyers sont-ils fixés? Ces habitations ont-elles d'une façon durable profité à ceux auxquels elles étaient destinées ?

Si on n'a pas bâti pour ces personnes, pourquoi ne l'a-t-on pas fait? A-t-on, par une voie indirecte, avec ou sans l'aide financier de la commune, veillé que ces personnes aient des habitations à leur disposition? Ou croyait-on qu'il n'était pas nécessaire d'y pourvoir spécialement? Dans ce cas, pour quelles raisons; et les faits ont-ils justifié cette opinion?

La loi soumet-elle les communes à des dispositions obligatoires en vue des mesures mentionnées plus haut? Si oui, quelles sont ces dispositions?

Le gouvernement contribue-t-il aux frais occasionnés par les mesures ci-dessus?

Quels sont les enseignements qu'on peut tirer des constatations faites dans votre pays?

Ou engage les rapporteurs à fournir surtout des faits et des données statistiques et à résumer brièvement leurs conclusions.

III. *Habitations surpeuplées.* — Qu'entend-on dans votre pays, par habitation surpeuplée? En particulier la définition du surpeuplement est-elle déterminée par la loi ou par les règlements locaux?

Quelles sont les dispositions qui ont été prises dans votre pays contre le surpeuplement des habitations? Quelles sont les autorités qui ont établi ces dispositions?

Par quels moyens exécute-t-on ces dispositions et avec quels résultats? Au cas où ces moyens ne sont pas mis en usage, quelle en est la raison?

A-t-il été, à la suite de l'application des dispositions contre le surpeuplement, nécessaire de s'occuper d'abriter les familles nombreuses? En quoi ont consisté ces dernières mesures?

Comment, en cette matière, faut-il, à la lumière de l'expérience, apprécier dans votre pays la législation et la pratique?

Ou engage les rapporteurs à fournir surtout des faits et des données statistiques et à résumer brièvement leurs conclusions.

IV. *Réglementation légale de l'extension des villes.* — Les communes, dans votre pays, sont-elles autorisées, en établissant des plans d'extension, de régler la formation des nouveaux quartiers?

Les communes sont-elles obligées d'établir des plans d'extension? Si oui, dans quels cas cette obligation existe-t-elle et quelles sont les sanctions dont dispose la loi?

Quels sont les sujets réglés par le plan d'extension?

Quels sont les moyens dont dispose la commune pour empêcher que la formation des nouveaux quartiers n'ait lieu contrairement à son plan d'extension?

Qu'est-ce que la commune peut faire en faveur de la mise en exploitation des terrains? (Expropriation et lotissement avec échange de parcelles.)

Le propriétaire du terrain a-t-il le droit d'exploitation pourvu qu'il se tienne au plan d'extension? A-t-il le droit d'obtenir un plan d'extension pour son terrain au cas où il n'y aurait pas été pourvu? Comment ces matières-là sont-elles réglées?

La loi établit-elle des règles relatives aux terrains à bâtir qui sont la propriété de la commune ?

Comment convient-il d'apprécier, à la lumière de l'expérience, la législation et la pratique de votre pays ?

On engage *lea* rapporteurs à fournir surtout des faits et des données statistiques et à résumer brièvement leurs conclusions.

V. Résultats en matière d'habitation pendant les dernières années. — On demande un aperçu succinct et complet des résultats en matière d'habitation qui ont été obtenus dans votre pays au cours des dernières années, aperçu se rattachant à celui qui fut présenté sur ce sujet au Congrès International de Vienne en 1910.

Cet aperçu doit mentionner en premier lieu les mesures que la loi et les pouvoirs publics ont établies en matière d'habitation, ensuite ce qui s'est fait comme entreprises d'intérêt public relativement aux habitations et enfin ce qui a été réalisé en matière de construction directe et d'exploitation directe d'habitations par les communes et autres pouvoirs publics.

On engage les rapporteurs à fournir surtout des faits et des données statistiques.

La circulaire d'invitation contient également les renseignements suivants :

En même temps, les congressistes auront l'occasion de prendre sur place connaissance de ce qui, dans différentes parties des Pays-Bas, a été, pendant les dernières années, accompli en matière d'habitation et de plans d'extension. Grâce au bienveillant concours des conseils municipaux et de particuliers, des excursions seront organisées à Amsterdam, Arnhem, Hengelo, et, peut-être aussi à Rotterdam et à Enschedé. En même temps que très instructives pour quiconque s'intéresse à l'amélioration des habitations ouvrières, ces excursions feront connaître aux étrangers les villes et les campagnes hollandaises dans la beauté et la diversité de leurs aspects. Amsterdam, la capitale des Pays-Bas, célèbre pour le plan sur lequel elle a été bâtie au XVII^e siècle et où tout un quartier nouveau et luxueux s'est dressé près du Musée de l'État, sans compter qu'à l'occasion du centenaire de l'Indépendance néerlandaise, cette ville offrira différentes expositions d'un grand intérêt ; Rotterdam, avec ses travaux maritimes grandioses ; Arnhem, ville si jolie et dont les environs ont tant de beauté ; Enschedé et Hengelo, centres prospères d'industrie ; tels sont les buts d'excursion qui ne manqueront pas d'intéresser vivement l'étranger et lui laisseront d'agréables souvenirs. Et La Haye, la belle résidence, et Schéveningue, le bain de mer célèbre où le Congrès tiendra ses séances, ne constitueront pas le moindre attrait pour les adhérents.

Il est probable que les congressistes pourront encore d'une autre manière se mettre au courant de ce qui s'est fait en Hollande dans le domaine des habitations. L'association t Congrès néerlandais pour l'hygiène pu-

blique » a l'intention de tenir à Schéveningue, une exposition de ce qui a été fait de plus important aux Pays-Bas au sujet des habitations et des plans urbains, exposition qui sera accessible aux membres de notre Congrès.

La cotisation est fixée comme suit : pour les membres, à 21 francs (ils ont le droit d'assister au congrès et aux fêtes et ils reçoivent tous les rapports ; ils ont le droit de prendre part aux excursions dont le programme et les frais seront publiés ultérieurement) ; pour les dames de la famille accompagnant les congressistes, à 11 francs (elles ont le droit d'assister au congrès, aux fêtes et aux excursions, mais ne reçoivent pas les publications) ; pour les souscripteurs, à 13 francs (ils reçoivent, après le congrès, les rapports et le compte rendu).

Secrétaire général : M. H. J. Nieboer, à La Haye, Van den Eydenstraat, 2. [333.32 (063) « 1913 »
(∞)

Deuxième Congrès international de la Mutualité libre de rente. — La Fédération internationale de la Mutualité libre de rente fut fondée à Bruxelles, au mois de septembre 1910, où les représentants des associations du continent s'étaient rendus sur l'invitation qui leur avait été adressée par le Conseil général de la Belgique Prévoyante. Les mutualités libres des deux Amériques avaient également adhéré à cette réunion.

Les bases définitives de la Fédération furent adoptées à la réunion internationale de Bordeaux des 19, 20 et 21 janvier 1911. Et enfin, le Congrès de Madrid, qui s'est tenu du 15 au 18 mai 1912, sous la présidence d'honneur du Roi d'Espagne et avec le patronage du Gouvernement espagnol, réunissait, pour la première fois, les délégués des mutualités libres des deux continents.

Le Conseil général de la Belgique Prévoyante a pensé que l'Exposition internationale et universelle de Gand était une occasion favorable pour réunir les représentants les plus autorisés de la mutualité libre mondiale. Il en a donc fait la proposition au Bureau de la Fédération qui a accepté avec enthousiasme la nouvelle invitation des mutualistes de Belgique.

Le congrès aura lieu du 16 au 19 mai. Le 16, les délégués étrangers seront reçus à 6 heures du soir. Les séances de congrès se tiendront le 17, toute la journée, et le 18, de 9 à 12 heures, heure à laquelle aura lieu la séance de clôture. De nombreuses festivités et excursions seront organisées.

Secrétariat : M. J. Varendonck, rue Sanderus, 14, Gand. [334.7 (063) « 1913 » (∞)

Bureau international contre la Traite des esclaves. — Le rapport du Bureau international, établi à Bruxelles pour veiller à

l'exécution des conventions concernant le trafic des esclaves en Afrique, sur l'activité antiesclavagiste pendant l'année 1912, vient de paraître. Il contient, comme d'habitude, les règlements et ordonnances promulgués par les différents pays concernant l'esclavage, l'introduction d'armes et de munitions, le régime des spiritueux, la protection des indigènes et des esclaves libérés, la traite sur terre et sur mer. Dans le même document est reproduit le rapport du Bureau maritime de Zanzibar sur son activité pendant l'exercice 1911. Il fait ressortir, dans les termes suivants, que l'entente internationale des puissances a rendu presque impossible désormais, le trafic des esclaves d'Afrique vers l'Asie :

Grâce à la stricte observation des lois et des règlements relatifs à la répression de la traite, tant par les représentants des puissances signataires de la Convention de Bruxelles, que par les autorités territoriales, il n'a été constaté, pendant l'année 1911, aucun, cas d'enlèvement de noirs, destinés à l'esclavage, sur la côte orientale de Zanzibar.

Il est heureux de constater que cet odieux trafic, inadmissible à notre époque, semble disparaître petit à petit des mœurs des noirs africains et il est à supposer que d'ici quelques années on pourra le considérer comme définitivement aboli.

On reproduit, ci-dessous, la statistique du mouvement des boutres (1) dans le port de Zanzibar, pendant l'année 1911 :

NATIONALITÉ DES BOUTRES	ARRIVÉES		DÉPARTS	
	NOMBRE	TONNAGE	NOMBRE	TONNAGE
Allemands.....	1.005	7.705	993	7.574
<u>Arabes</u>	173	10.576	191	10.882
<u>Britanniques</u>	1.969	31.421	1.988	31.755
Protectorat de l'Afrique orientale britannique	111	2.255	106	2.168
<u>Français</u>	59	2.024	59	2.064
<u>Indiens</u>	137	7.508	131	7.631
<u>Italiens</u>	29	1.205	30	1.227
<u>Portugais</u>	4	188	4	188
Zanzibaristes	1.361	13.442	1.422	13.890
TOTAUX	4.848	76.324	4.924	77.379

[341.29.326 (062) (∞)]

(1) Petit bâtiment arabe, ayant un faible tirant d'eau, employé sur la côte orientale de l'Afrique. Ce genre de navires servait spécialement au transport des esclaves.

Quatrième Congrès international d'Hygiène scolaire. —

Ce congrès, dont le programme a été publié antérieurement (1), aura lieu définitivement à Buffalo, du 25 au 30 août 1913.

M. Woodrow Wilson en a accepté la présidence d'honneur. Le président sera M. C. W. Eliot, ancien président de l'Université de Harvard ; les vice-présidents seront MM. William H. Welch, professeur de pathologie à l'Université John Hopkins et ancien président de l'Association médicale américaine, et Henry P. Wallcott, président du dernier congrès international d'Hygiène et de Démographie et du *State Board of Health* du Massachusetts.

La ville de Buffalo a accordé un subside de 200,000 francs pour couvrir les frais du congrès et des réceptions nombreuses seront organisées parmi lesquelles un cortège symbolique (pageant), des visites dans des établissements industriels et une excursion aux chutes du Niagara.

La cotisation a été fixée pour les membres actifs à la somme de 25 francs. Des délégués de presque tous les pays du monde ont dès maintenant annoncé leur participation aux travaux.

Secrétariat : M. Thomas A. Storey, College of the City of New York, New York City. [371.7 (063) « 1913 » (∞)]

Congrès international socialiste d'Éducation physique. —

L'Office central des Associations internationales, à différentes reprises déjà, a exprimé ses regrets de voir, dans chaque spécialité, le mouvement international se scinder d'après des tendances politiques, philosophiques ou religieuses (2). La réunion annoncée pour le 10 mai 1910 du premier Congrès international socialiste d'Éducation physique, est une nouvelle manifestation de cette tendance fâcheuse. Il existe en effet, déjà une Institution internationale de l'Éducation physique et un Comité international permanent d'Éducation physique ayant chacun leurs congrès distincts. Et voici que les socialistes d'une part, les catholiques de l'autre, se mettent à organiser des manifestations internationales identiques. Cette dispersion des énergies ne peut que nuire au progrès des idées et entraver les réalisations pratiques.

Le congrès aura lieu à Gand, dans les locaux du Vooruit. Indépendamment des groupements belges, les sociétés étrangères suivantes se sont fait inscrire :

Fédération socialiste athlétique sportive de la Seine.

Fédération socialiste athlétique sportive de l'Aisne.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 600.

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 404.

Fédération des pupilles (Nord, Aisne, Pas-de-Calais, Somme).
Arbeiter Turnerbund (Rheinland und Westphalie).
Arbeiter Turnverein (Leipzig).
Oestereichischer Arbeiter Turnerbund (Vienne).
Arbeiterschwimmverein (Vienne).
Circolo sportivo internazionale (Trieste).
Clarion Cycling Club (Londres).

Les questions à traiter à ce congrès sont les suivantes :

1° Des moyens de propagande pour créer des groupes d'éducation physique dans la jeunesse ouvrière socialiste.— Rapporteur : Van Langendonck, Louvain ;

2° Recherches des meilleures méthodes pour l'éducation physique et morale dans nos groupes. — Rapporteur : Daxbeck, Bruxelles ; -

3° Création de groupes d'éducation féminine. — Rapporteur : Monnier, Louis, Marchierine-au-Pont ;

4° L'assurance contre les accidents dans les groupes. — Rapporteur : Kiersbulck, Gaston, Mouscron.

Les journées des 11 et 12 mai seront consacrées à des concours de gymnastique qui auront lieu à l'Exposition universelle.

[371.73 (063) « 1913 » (∞)]

Institut international de Physique Solvay.— M. Ernest Solvay a fondé, le 1^{er} mai 1912, et pour une période de trente ans, un Institut international de Physique, qui a son siège à Bruxelles, et dont les ressources, provenant d'un capital d'un million de francs, serviront à encourager de différentes manières des recherches qui soient de nature à étendre et surtout à approfondir la connaissance des phénomènes naturels. L'Institut aura principalement en vue les progrès de la physique et de la chimie physique, et cherchera à y contribuer : 1° par l'octroi de subsides qui faciliteront les travaux expérimentaux dans ces sciences ; 2° par l'octroi de bourses d'études à de jeunes savants belges ayant donné des preuves de leurs aptitudes et de leur désir de se vouer aux études scientifiques ; 3° par l'organisation périodique de Conseils de Physique, sortes de congrès restreints et privés, réunissant à Bruxelles les personnalités scientifiques les plus autorisées.

Les subsides sont accordés, sans distinction de nationalité, par la Commission administrative de l'Institut, sur la proposition d'un Comité scientifique international. La Commission administrative se compose de MM. les professeurs P. Heger, E. Tassel et J.-E. Verschaffelt, à Bruxelles ; le Comité scientifique se compose de MM. H.-A. Lo-

rentz, président (Haarlem) ; M^{me} P. Curie (Paris) ; M. Brillouin (Paris) ; MM. R.-B. Goldschmidt (Bruxelles) ; H. Kamerlingh-Onnes (Leiden) ; W. Nernst (Berlin) ; E. Rutherford (Manchester) ; E. Warburg (Berlin) et M. Knudsen, secrétaire (Copenhague).

Les demandes de subside doivent être adressées à M. le professeur H.-A. Lorentz, Zijlweg, 76, Haarlem, Hollande. Elles doivent contenir des indications précises sur les problèmes qu'il s'agit de résoudre, les moyens dont on voudra se servir et la somme qu'on désire obtenir ; il importerait aussi d'ajouter tous les détails de nature à être pris en considération par le Comité scientifique.

Les bourses d'études, instituées en faveur des Belges seulement, seront accordées par la Commission administrative composée de MM. les professeurs P. Heger, E. Tassel et E.-J. Verschaffelt.

L'Institut international de Physique Solvay a son siège au Parc Leopold, dans les locaux de l'Institut de Physiologie, locaux édifiés par le fondateur et dont une décision récente du Conseil communal de Bruxelles vient de lui assurer la jouissance jusqu'en 1942, pour y abriter ses fondations scientifiques. [53 (072) (∞)

Congrès international des Ephémérides astronomiques. —

Le compte rendu de ce congrès, réuni à l'Observatoire de Paris, du 23 au 26 octobre 1911, vient d'être publié. Il réunit les directeurs des services des éphémérides des Observatoires de Berlin, Poulkovo, San Fernando, Turin, Albany, Greenwich, Cap de Bonne-Espérance, Bonn, Cordoba, Coimbre ainsi que les directeurs des principaux almanachs d'éphémérides : *Nautical almanac*, *Berliner Jahrbuch*, *Connaissance des Temps*, etc. C'est à l'initiative de M. Baillaud, que ce congrès a été convoqué. Dans une séance du 5 avril, du Bureau des Longitudes de Paris, il exposa qu'en réunissant les catalogues de MM. Auwers, Boss, Newcomb, Backhand et Hough, il y a environ 3,000 étoiles qu'on peut considérer comme fondamentales, et qui seront observées dorénavant chacune un grand nombre de fois. Il serait utile d'avoir les réductions au jour pour ces étoiles calculées à l'avance ; et, à cet effet, les directeurs des différentes éphémérides pourraient s'entendre pour partager le travail.

Dans une séance suivante, le Bureau des Longitudes chargeait M. Baillaud, directeur de l'Observatoire de Paris et président du Comité international permanent de la Carte photographique du Ciel, d'organiser, si c'était possible, une réunion des directeurs des principaux annuaires astronomiques et des astronomes les plus intéressés à la question des éphémérides des étoiles, en vue d'établir une entente

permettant d'augmenter, sans nouveaux frais, la masse des données numériques fournies annuellement aux observateurs et aux calculateurs.

Ces propositions ayant reçu un accueil favorable, le congrès fut convoqué et voici quel en fut le programme :

Questions préjudicielles. — Est-il désirable, en raison des besoins toujours croissants de l'Astronomie, que les divers Instituts de calcul ou Bureaux chargés de préparer les éphémérides astronomiques mettent dans l'avenir, au moins partiellement, leurs efforts en commun, de façon à assurer une plus grande production de travail utile, sans cependant augmenter leur tâche?

Pour arriver à ce résultat, n'est-il pas convenable d'adopter le principe de l'échange du travail, en même temps que celui de la division du travail ? En d'autres termes, les calculs faits dans un des Instituts pour établir une partie des éphémérides nécessaires aux astronomes ne pourraient-ils pas, d'une part, être communiqués aux autres Instituts, qui, sans les refaire à nouveau, les adapteraient simplement à leurs besoins et habitudes propres? et, d'autre part, n'y a-t-il pas lieu de chercher à atteindre le but suivant : publier dans l'ensemble des recueils d'éphémérides, toutes les données nécessaires aux besoins de l'Astronomie actuelle, sans que, cependant, chacun de ces recueils soit astreint à assurer isolément chaque année la totalité de cette publication ?

Questions d'ordre général. — Y a-t-il lieu d'adopter pour tous les recueils d'éphémérides un seul et même méridien fondamental ?

Il a été déjà décidé, dans la Conférence de Paris de 1886, que toutes les éphémérides adopteraient le même système de constantes pour le passage des positions moyennes des astres à leurs positions vraies ou apparentes ; de même la parallaxe du Soleil a partout maintenant la même valeur, Y a-t-il lieu d'étendre ces règles, par exemple en convenant d'adopter partout les mêmes dimensions pour l'ellipsoïde terrestre ; d'unifier les Tables de réfraction ; d'adopter aussi les mêmes sources fondamentales pour le calcul des positions du Soleil, de la Lune, des planètes, des étoiles, des satellites? Vaut-il mieux, au contraire, laisser aux différents éphémérides, le libre choix de leurs sources, au moins partiellement, jusqu'à ce que la comparaison de la théorie avec les observations fournisse des raisons décisives de rejeter telles tables ou telles données, pour en adopter définitivement telles autres?

Est-il désirable de substituer systématiquement l'emploi des déclinaisons à celui des distances polaires, tant dans les éphémérides mêmes que dans les catalogues, les recueils d'observations et les formules astronomiques ?

Ces questions étant relatives à la coopération internationale et à l'unification des procédés de travail, il était utile d'en reproduire le libellé en détail. Le congrès s'est également occupé de questions

d'ordre particulier : éphémérides du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles, des éclipses et occultations des satellites ; des éléments pour les observations physiques : libration de la lune, du soleil, de Mars, de Jupiter, de Saturne ; les petites planètes, les étoiles variables, les étoiles doubles, les nébuleuses.

Parmi les résolutions adoptées il en est également qui ont un caractère général et d'autres plus spéciales. On donne ci-dessous le texte des résolutions générales :

1. Le congrès recommande expressément que :

1° Les coordonnées écliptiques du Soleil soient données dans les différentes éphémérides pour midi moyen, temps de Greenwich ; en même temps, que les coordonnées rectangulaires équatoriales soient données pour midi et minuit moyens, temps de Greenwich ;

2° Les coordonnées écliptiques de la lune soient données pour 0 heure et 12 heures au moins, temps moyen de Greenwich ;

3° Les coordonnées écliptiques héliocentriques et géocentriques des planètes soient données pour 0 heure et 12 heures, temps moyen de Greenwich ;

4° Les éphémérides des étoiles, ou bien les réductions au jour relatives aux étoiles, soient calculées pour le passage supérieur au méridien de Greenwich.

2. Le congrès émet le vœu que l'adoption du méridien de Greenwich pour l'ensemble des éphémérides soit réalisée le plus tôt qu'il sera possible.

3. Le congrès émet le vœu que tous les catalogues et tous les recueils d'observations adoptent à l'avenir uniformément les déclinaisons, au lieu des distances polaires.

4. Le congrès décide que la partie des annuaires qui renferme les données nécessaires pour le calcul des perturbations de petites planètes et des comètes, en vue de la préparation de leurs éphémérides, indiquera uniformément les masses des planètes adoptées par Newcomb.

5. Le congrès décide que dorénavant les étoiles des listes d'Auwers, Boss et Newcomb seront désignées par les lettres A. B. N., et les étoiles de Backlund et de Hough par les lettres B. H.

6. Le congrès décide que les noms des étoiles seront accompagnés des indications nécessaires pour désigner leur type spectral, d'après les notations de M. Pickering. Il émet le vœu que ces indications figurent dès maintenant dans le tirage définitif de la liste provisoire du Bureau des Longitudes.

7. Le congrès émet le vœu que les observateurs s'entendent pour qu'il soit fait des observations systématiques de toutes les petites planètes,

Du 18 au 21 mai 1895, il y avait déjà eu une Conférence internationale pour la détermination des étoiles fondamentales (1), à l'initiative

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1910-1911, p. 1885.

du directeur du *Nautical Almanac*. Cette conférence dressa un catalogue commun d'étoiles fondamentales, fixa l'équinoxe du système et adopta les valeurs des constantes qui devront être employées à l'avenir pour le calcul des éphémérides. Ce congrès a donc surtout rendu plus étroites les relations entre les divers services d'éphémérides du monde. [52.8 (063) « 1911 »

(∞)

Conférence internationale contre la Peste. — Lors de l'épidémie de Mandchourie, la peste a revêtu une allure et une force qui, sans être absolument nouvelles, ne s'étaient cependant encore présentées que d'une manière épisodique. L'attention, non seulement des Gouvernements intéressés, ceux de la Russie et surtout de la Chine, mais aussi des autres administrations sanitaires et des savants de tous les pays, a été attirée de nouveau, à cette occasion, sur le problème de la prophylaxie pesteuse.

De novembre 1910 à mars 1911, le nord de la Chine et particulièrement la Mandchourie furent ravagés par une épidémie de peste des plus graves, soit au point de vue de l'infectuosité, soit à celui de la mortalité, qui fut de 100 p. c. Plus de 40,000 personnes périrent en très peu de temps. Le Gouvernement russe, justement préoccupé du danger qui frappait à sa porte d'Extrême-Orient et aussi dans un but de prophylaxie internationale, nomma une Commission chargée d'étudier les circonstances ayant causé l'apparition ou favorisé la marche du fléau, ainsi que ses caractéristiques étiologiques et pathologiques.

En même temps, le Gouvernement chinois proposa la réunion d'une Conférence technique internationale, ayant pour objet d'étudier l'épidémiologie et la prophylaxie de cette forme particulière de peste pneumonique. Cette conférence eut lieu à Moukden, du 3 au 28 avril 1911. Les pays qui participèrent à la conférence furent les suivants : Allemagne, Autriche, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Russie. Quelques membres de cette conférence ont été constitués en commission afin de formuler un rapport provisoire destiné au Gouvernement chinois. Il serait trop long de reproduire ici les conclusions de ce rapport, qui renferme à côté de renseignements destinés aux spécialistes, des dispositions d'ordre local à prendre contre cette terrible maladie (1). [616.923 (063) « 1911 » (∞)

(1) La prochaine édition de *l'Annuaire de la Vie Internationale* les reproduira intégralement.

Association internationale du Froid.— Le 15 février 1913, s'est réuni, à Paris, le Conseil de l'Association internationale du Froid. Le secrétaire y a fait rapport sur l'activité de l'Association.

Il a signalé que le nombre des membres titulaires s'est légèrement accru en 1912 ; quant au nombre des Gouvernements qui subventionnent annuellement l'Association, il s'est augmenté de la France, de la Belgique, du Commonwealth d'Australie et du Queensland, ce qui porte à vingt-neuf le nombre des États qui contribuent au budget de l'Association. En outre, le chiffre de la contribution annuelle du Canada, du Chili, des Pays-Bas a été majoré. Le montant annuel des subventions gouvernementales se trouve ainsi, en période normale, accru de plus de 6,000 francs. Il y a lieu de souhaiter qu'un accroissement analogue se produise en 1913. Le montant total s'est élevé, en 1912, à 25,474 francs.

Le Bureau s'est efforcé, en vain, de réunir à Paris la Conférence internationale sur l'Unification des mesures sanitaires relatives aux viandes importées ; la situation internationale ne lui a pas semblé propice à la réunion de cette conférence dans les villes de Berne et de Rome, indiquées lors de la réunion du 4 juin 1912. Cette question doit être reprise au Congrès de Chicago ; il serait nécessaire qu'un programme précis des questions à soumettre à cette conférence soit établi à Chicago et transmis ensuite aux délégués officiels de tous les Gouvernements représentés dans l'Association internationale du Froid, pour permettre à ces Gouvernements d'apprécier l'utilité de cette conférence en connaissance de cause.

Quant aux commissions, leurs travaux ont été brièvement résumés. La Commission des Méthodes d'essais a commencé ses travaux, en vue d'arriver à l'unification des méthodes d'essais du matériel frigorifique. La Commission des Transports a entrepris également une enquête en vue de faire progresser la question de la coordination des transports maritimes et terrestres. La Commission de Législation a commencé ses travaux en vue de l'étude d'une assurance internationale des produits conservés par le froid.

Les commissions n'ont toutefois pas encore fonctionné d'une manière satisfaisante.

Conformément à la décision prise par le Comité exécutif, dans sa réunion du 28 décembre 1912, une Commission formée de MM. d'Arsonval, Armand Gautier, Guillaume et Gouault, a étudié l'organisation à envisager et a présenté les propositions suivantes :

Il y a lieu de diviser les différentes commissions de l'Association en plusieurs sections, ainsi que cela a été fait pour la première commission. Chacune de ces sections devra avoir un président nommé par le Conseil,

président qui choisira dans la Commission la personne qu'il désire lui voir adjointe comme secrétaire de la section. De cette façon, chaque section ayant une organisation embryonnaire pourra, d'accord avec le Bureau de l'Association, commencer un travail sérieux.

Lors des réunions plénières de chaque commission, le doyen d'âge des présidents des sections exercera les fonctions de président d'ensemble de la Commission. Il est proposé de maintenir à la tête d'une section, les présidents provisoires et de prévoir la désignation d'un certain nombre de présidents pour les autres sections, qui pourraient être les suivantes :

1^{re} COMMISSION : *Gaz liquéfiés et unités*. — Section A : Physique, Chimie, Thermométrie. — Président : M. Kamerling Onnes (Hollandais). — Section B : *Biologie*. — Président : M. d'Arsonval (Français). — Section C : *Unités*. — Président : M. Guillaume (Suisse).

2^e COMMISSION : *Méthodes d'essais et matériel frigorifique*. — Section A : *Méthodes d'essais*. — Président : M. Barrier, ancien président provisoire (Français). — Section B : *Machines frigorifiques*. — Président : un membre allemand à désigner. — Section C : *Matériaux isolants*. — Président : un membre anglais à désigner.

3^e COMMISSION : *Application générale du froid*. — Section A : *Alimentation et denrées périssables*. — Président : M. Armand Gautier, ancien président provisoire (Français). — Section B : *Agriculture, Brasserie, Vinification, Horticulture*. — Président : un membre américain à désigner. — Section C : *Hygiène et Médecine*. — Président : un membre italien à désigner.

4^e COMMISSION : *Application industrielle du froid*. — Section A : *Industrie de la glace*. — Président : un membre allemand à désigner. — Section B : *Industries diverses*. — Président : un membre américain à désigner.

5^e COMMISSION : *Transports*. — Section A : *Par la voie de terre*. — Président : M. de Pellerin de Latouche, ancien président provisoire (Français). — Section B : *Par voie de mer*. — Président : un membre anglais à désigner.

6^e COMMISSION : *Législation et enseignement*. — Section A : *Législation*. — Président : M. Raffalovitch, ancien président provisoire (Russe). — Section B : *Enseignement*. — Président : un membre autrichien à désigner. — Section C : *Statistique*. — Président : M. de Wendrich, ancien président provisoire (Russe).

L'assemblée a approuvé cette manière de voir ; le Bureau pourra procéder, d'accord avec les Associations nationales intéressées, à la nomination du Bureau des diverses Sections.

L'importance du *Bulletin* a été développée. Le chiffre des pages publiées, pour l'édition française, a été de 446 pages blanches et 168 pages vertes en 1912, au lieu de 276 pages blanches et 16 pages vertes en 1911.

Conformément aux décisions du Conseil, le Bureau s'est attaché :

- 1° A ne donner dans le *Bulletin* que des publications officielles, extraites des documents publiés par les Associations nationales ;
- 2° A utiliser le *Bulletin* comme tribune de discussions des Commissions internationales ;
- 3° A développer la partie bibliographique où est donné mensuellement le sommaire de toutes les revues frigorifiques mondiales.

Une longue discussion s'est engagée à propos de cette publication. Le *Bulletin* est actuellement publié en français et en anglais. Comme l'Association compte beaucoup de membres dans les pays espagnols et que les Gouvernements sud-américains la subventionnent largement, le Comité exécutif proposait une édition espagnole. Les Allemands, d'autre part, afin d'intensifier le mouvement en faveur des études concernant le froid dans les pays germaniques, proposaient une édition allemande. Les deux éditions ont été décidées avec la réserve toutefois concernant l'édition allemande qu'elle ne commencera à paraître que lorsque les subventions des Gouvernements germaniques se seront accrues de 2,000 marcs.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de Chicago fut ensuite arrêté comme suit :

- 1° Rapport de l'administrateur-délégué ;
- 2° Rapport du secrétaire général ;
- 3° Élection d'un tiers des membres du Conseil ;
- 4° Fixation du lieu du prochain congrès ;
- 5° Modifications éventuelles à apporter aux statuts de l'Association.

[621.55 (062) (∞)]

Conférence internationale contre les Maladies des plantes.

— Il a déjà été question précédemment (1), du projet préconisé par M. Louis-Dop, de réunir une conférence diplomatique pour régler internationalement cette importante matière. Cette conférence a commencé ses travaux à Rome, le 25 avril 1913. La *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, dans son numéro du 15 mars 1913, a consacré à cette question un article dont il est intéressant de citer les passages suivants :

Alors que les ententes internationales se développent de jour en jour dans tous les domaines, on est surpris de constater que, dans une question aussi grave et d'intérêt aussi général pour toutes les nations, que celle

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 350.

de la défense des plantes agricoles contre les maladies, les accords internationaux sont restés jusqu'ici presque nuls, malgré les vœux réitérés des techniciens et des agriculteurs du monde entier...

La science et la pratique ont appris à connaître d'autres maladies des plantes agricoles non moins importantes que le phylloxéra, et aucune mesure internationale n'a été prise pour tenter d'en arrêter le développement ou d'en empêcher la diffusion dans les régions encore indemnes. Malgré les vœux des agriculteurs et l'intervention de personnalités éminentes, la question, posée et discutée depuis près d'un quart de siècle, n'a pas fait un pas en avant.

Les propositions d'Eriksson, de Stockholm, pour la création d'une ou plusieurs stations phytopathologiques internationales, devant servir de centres d'études pour les principales maladies des plantes agricoles, n'ont encore trouvé ni les Gouvernements, ni les Mécènes privés disposés à donner les sommes nécessaires pour le fonctionnement de ces Instituts.

La proposition plus modeste et plus pratique de Sorauer, de Berlin, qui demandait un comité international pour établir un plan uniforme de recherches et d'études devant être suivi dans les divers *pays* par les différentes stations de Pathologie végétale, n'a pas davantage reçu de suite, parce que ce Comité, faute de moyens pécuniaires, n'a jamais pu se réunir ni commencer les travaux.

D'après Cuboni, professeur à l'Université et directeur de la Station de Pathologie végétale de Rome, on pourrait vite et facilement arriver à un résultat concret dès que la base pour les accords internationaux opportuns serait établie. Cette base devrait être la Convention antiphyllloxérique de Berne, en partie revue et corrigée de façon à être applicable non seulement à la défense de la vigne contre le phylloxéra, mais à celle de toutes les plantes contre les maladies parasitaires. Pour cela, il suffirait que le certificat de l'autorité compétente, qui doit nécessairement accompagner les plantes admises dans la commerce international, attestât que les mêmes plantes à exporter ne se trouvent pas seulement dans les conditions établies par la Convention, mais qu'elles sont aussi exemptes de toute autre maladie contagieuse ou parasitaire, soit cryptogamique, soit entomologique. Cette simple innovation serait suffisante, avec quelques autres changements presque insignifiants, pour convertir la Convention de Berne en un accord international contre les maladies des plantes en général, qui pourrait être également accepté par les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de Berne, parce qu'ils n'avaient pas de grands intérêts vinicoles à défendre.

Les nouvelles maladies des végétaux, lorsqu'elles ne sont pas disséminées par le vent ou par les insectes, sont toujours répandues par l'homme au moyen du commerce international. Si toutes les nations s'obligeaient à n'admettre dans ce commerce que les plantes accompagnées d'un certificat de l'autorité compétente déclarant que ces plantes sont exemptes de maladies et proviennent d'un établissement, d'une pépinière ou d'un jardin soumis à des visites régulières faites à des époques opportunes et

reconnus exempts de maladies, on aurait réalisé un grand progrès dans l'agriculture universelle.

Cette réforme aurait, en outre, l'avantage indirect d'obliger les différents États à posséder un nombre suffisant d'autorités compétentes pour délivrer les certificats d'immunité, et l'hygiène des plantes serait par conséquent beaucoup plus observée, étudiée et soignée qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

En vertu de la convention antiphyllloxérique, la déclaration à laquelle il est fait allusion dans les lignes qui précèdent est réglementée par l'article 3 ainsi conçu :

ART. 3. — Les plants, arbustes et sous-végétaux autres que la vigne, provenant des pépinières, de jardins ou de serres, sont admis à la circulation internationale, mais ne pourront être introduits dans un État que par les bureaux de douane à désigner.

Les dits objets seront emballés solidement, mais de manière à permettre les constatations nécessaires, et devront être accompagnés d'une déclaration de l'expéditeur et d'une attestation de l'autorité compétente du pays d'origine, portant :

- a) Qu'ils proviennent d'un terrain (plantation ou enclos) séparé de pieds de vigne par un espace de 20 mètres au moins, ou par un autre obstacle aux racines jugé suffisant par l'autorité compétente ;
- b) Que ce terrain ne contient lui-même aucun pied de vigne ;
- c) Qu'il n'y est fait aucun dépôt de cette plante ;
- d) Que, s'il y a eu des ceps phylloxérés, l'extraction radicale, des opérations toxiques répétées et, pendant trois ans, des investigations ont été faites, qui assurent la destruction complète de l'insecte et des racines.

Plusieurs grands États, la France, les Pays-Bas, le Canada, exigent déjà un certificat d'immunité pour les plantes de commerce ou l'inspection d'un fonctionnaire technique dans les établissements appropriés.

Il y aurait lieu de généraliser ces mesures par une entente internationale et d'immuniser ainsi nos plantes utiles contre les maladies contagieuses venues du dehors. Il est à espérer que les délibérations poursuivies à Rome atteindront ce résultat. [63.21 (062)
(∞)

Huitième Congrès international des Éditeurs (1). — Le programme de ce congrès, qui se tiendra à Budapest, du 1^{er} au 5 mai 1913, est le suivant :

1^{er} juin. — Le matin, à 10 heures, séance du Comité international ; à 11 heures, séance de la Commission internationale. Le soir, à 9 heures,

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 184.

réception des membres du congrès et de leur dames, par le Comité d'organisation, dans la grande salle de la Redoute.

2 juin. — Le matin, à 11 heures, assemblée plénière dans la grande salle de l'Académie hongroise des Sciences. Ouverture de la huitième Session du Congrès. Élection des vice-présidents et des secrétaires des trois sections. Rapport sur les travaux accomplis par le Bureau permanent de Berne depuis la septième Session, du Congrès. Séance des sections. Après-midi, à 5 heures, visites dans les grandes maisons d'édition. Le soir, à 8 heures, représentation de gala à l'Opéra Royal, en l'honneur des membres du congrès.

3 juin. — Le soir, à 7 h. 1/2, dîner officiel offert par les éditeurs hongrois, dans la grande salle de la Redoute.

4 juin. — Le matin, à 10 heures, excursion en bateau, de Budapest à Visegrad, lunch à bord du bateau. Après-midi, à 5 heures, dîner à Gizellatelep, au bord du Danube.

5 juin. — Le matin, à 11 h. 1/2, séance plénière. Après-midi, à 3 h. 1/2, assemblée plénière. Fixation de la date et du lieu de la neuvième Session du Congrès. Clôture de la huitième Session.

Les séances des sections auront lieu le 2 juin à 3 h. 1/2, le 3 à 10 h. 1/2 et à 3 h. 1/2, le 5 à 10 heures. [655.4 (063) « 1913 » (∞)]

Quatrième Congrès de la Fédération internationale des Associations de Filateurs de Lin et d'Etoupes. — Ce Congrès aura lieu à Gand, les 16, 17 et 18 juin 1913. Le Comité central se réunira le matin et l'après-midi du lundi 16, au Cercle commercial et industriel de Gand, 15, rue Longue du Marais. Le même jour, à 5 heures, les congressistes étrangers seront reçus au Palais des Textiles, par les associations belges. Un thé-concert leur sera offert. Les séances du congrès auront lieu le 17, matin et après-midi, le 18 le matin seulement dans une des salles de conférences du Palais des Fêtes, à l'Exposition Universelle. Les membres seront reçus le 17 à midi, à l'Hôtel de Ville, par les autorités communales et un déjeuner leur sera offert. Le même jour, à 7 h. 1/2, les associations belges convieront les étrangers à un banquet, suivi d'une représentation de gala, au Palais des Fêtes. Le 18, à 4 h. 1/2, au Palais des Fêtes, une conférence sera donnée par M. S. N. Tretrakoff, président de la Société russe des Industriels liniers, à Moscou, sur « La culture et l'industrie du lin en Russie ». Vers 5 h. 1/2, Grande fête XVII^e siècle, au quartier de la Vieille Flandre, le soir, à 8 heures, raut et retraite aux flambeaux.

Le jeudi 19, à 11 heures, Grande Bourse linière organisée dans les locaux du Cercle Commercial et Industriel de Gand.

Un Comité de dames s'est constitué en vue de rendre le séjour

agréable aux femmes et filles des congressistes; le mardi 17 juin, une promenade-conférence sera organisée pour leur montrer en détail les monuments de la ville.

Secrétariat : 15, rue Longue du Marais, Gand.

[677.11 (063) « 1913 » (∞)]

Fédération internationale du Bâtiment et des Travaux publics. — La Fédération annonce qu'elle va faire paraître, sous le titre *La Construction Internationale*, une revue trimestrielle illustrée, consacrée à toutes les questions intéressant le bâtiment et les travaux publics. Elle comportera trois parties distinctes :

1. — Communications de la Fédération internationale et des groupements affiliés, rapports, articles sur les questions sociales, jurisprudence, etc. Ce sera la partie officielle de la revue. Elle comprendra les communications de la Fédération internationale, les comptes rendus sommaires des réunions importantes du Conseil supérieur, du Bureau international et des groupements fédérés ; les statistiques des taux des salaires dans les différents pays ; l'annonce de la conclusion de cartels entre pays d'interfrontières, pour les grèves et les lock-outs ; le texte de ces cartels ; les mouvements des grèves et lock-outs ; le résultat de l'application des lois sur les assurances, sur le travail en général ; l'exposé des projets de lois en préparation ; les renseignements sur les organisations syndicales ouvrières, sur le fonctionnement des conseils de conciliation mixtes et les résultats obtenus ; la teneur des principaux contrats de travail, les applications de sanctions, etc.

Elle comprendra aussi le texte des rapports à présenter aux congrès ; les rapports élaborés à la suite de demandes spéciales émanant des groupements fédérés et traitant de points spéciaux, comme en fit le Bureau international en 1911, pour l'enquête sur la réglementation de l'emploi de la cêruse en divers pays, le fonctionnement des conseils de prud'hommes. Elles tiendra enfin le lecteur au courant de la jurisprudence des divers pays dans les questions de bâtiment et de travaux publics.

Cette première partie, à elle seule, répondra donc entièrement au but que la fédération se propose d'atteindre par la publication de sa revue.

2. — Monographies industrielles ; procédés de bâtisse, technique en général, non officielle, mais abondamment illustrée, aussi intéressante que ia première, et même plus vivante.

Les monographies industrielles, illustrées de clichés photographiques, seront fournies par les grandes entreprises de constructions, les grandes usines désireuses de montrer au public international les travaux qu'elles accomplissent, avec l'exposé de leurs procédés d'exécution, le tableau de leur production, de leur importance industrielle, la démonstration des qualités de leurs produits, le mode d'emploi et les applications possibles.

La revue pénétrant dans tous les milieux compétents, s'adressant aux principales administrations publiques des divers pays du monde, on conçoit l'importance qui doit être attachée à ces monographies, même en ne se plaçant qu'au seul point de vue des travaux publics. La revue deviendra forcément l'organe de ces administrations pour l'annonce des grands travaux appelant la concurrence internationale, alors qu'aujourd'hui pareilles annonces sont données à des journaux spéciaux ne s'adressant qu'à des lecteurs d'un seul pays.

La technique générale entrera dans ce même cadre. Elle comprendra la description des inventions nouvelles dans l'art de la construction ; les formules du bâtisseur et l'application de ces formules ; l'utilisation des engins ; la nature et les qualités des matériaux, les prix principaux par pays, la reproduction des projets de concours, la description des monuments nouveaux, des constructions intéressantes, etc.

3. — La troisième partie, réservée aux annonces, doit, à elle seule, assurer le succès de la revue, en devenant le répertoire international du bâtiment et des travaux publics. Il sera, pour cette industrie, ce que les journaux, comme le *Machinist et l'Engineer* sont pour la métallurgie, mais dans un domaine beaucoup plus vaste, dont il serait difficile de préciser les limites.

Les fascicules seront envoyés gratuitement aux administrations publiques et aux comités des fédérations. La clientèle payante sera fournie par les membres des fédérations internationales et par tous ceux qui ont intérêt à consulter la revue : ingénieurs, architectes, juristes, législateurs, par toutes les personnes pouvant trouver dans ce répertoire mondial matière à se documenter, matière à développer leurs relations commerciales ou industrielles. Le Bureau compte sur l'active propagande des fédérations affiliées pour augmenter sans cesse le nombre des abonnés, d'autant plus que le prix de l'abonnement déjà minime, pourra diminuer progressivement en conséquence.

Les articles principaux de la revue paraîtront dans la langue originale. Mais, en tête de chaque fascicule, un résumé en langue française donnera la synthèse des articles publiés dans une autre langue. On envisage même l'éventualité de faire paraître aussi un résumé, en plusieurs langues, des articles les plus intéressants.

Ainsi *La Construction Internationale* sera réellement le moniteur enregistrant les progrès de l'industrie du bâtiment et des travaux publics et deviendra le « Vade Mecum » de tous les constructeurs du monde.

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

ORDRE DU JOUR. - ADHÉSIONS.

I. — ORDRE DU J O U R

Discussions en Sections.

- 1^{re} et 4^e SECTIONS réunies. — *a*) Moyens et plans proposés pour la coopération entre associations internationales, établissement d'un Code général de leurs vœux et résolutions ;
- b*) Examen comparé de l'organisation interne des associations internationales ; moyens proposés pour accroître l'utilité et le rendement de leurs services.
- 2^e SECTION. — Convention internationale pour fixer le statut juridique des associations internationales ; moyens d'intervention des associations dans la réglementation internationale.
- 3^e SECTION. — Moyens de rattacher à un système général les systèmes particuliers d'unification et d'unités réalisés par les associations internationales. (Unités scientifiques, standardisation industrielle, conditionnement commercial.)
- 5^e et 6^e SECTIONS réunies. — *a*) Mesures qui incombent aux associations internationales pour la diffusion des informations et des connaissances : Publications, Documentation, Exposition, Enseignement ;

b) Coordination des travaux et des décisions des associations internationales concernant le langage scientifique et technique : Terminologie, Nomenclature, Classification, Notation, Emploi des langues naturelles et artificielles.

Discussions en Assemblée générale.

1. Rôle des associations internationales dans l'organisation de la Vie internationale; Résultats généraux de leur action, en particulier sur le travail intellectuel ; Associations nouvelles.

2. Moyens de développer l'Union des Associations Internationales et le Centre International. (Membres, Commissions, Finances, Palais International, Collaboration des associations, Représentation des États.)

II. — ADHÉSIONS AU CONGRÈS

A. — Associations internationales adhérentes (au 20 mai).

Alliance Coopérative Internationale.

Alliance Internationale des Hommes pour le Suffrage des Femmes.

Alliance Universelle des Diamantaires.

Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens.

American Association for International Conciliation.

Association Auxiliaire du Musée International de la Presse.

Association Catholique Internationale des Œuvres de protection de la Jeune Fille.

Association générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux.

Association Internationale de Comptabilité.

Association Internationale des Avocats.

Association Internationale des Médecins mécanothérapeutes.

Association Internationale du Froid.

Association Internationale pour l'Étude du cancer.

Association Internationale pour la Destruction rationnelle des rats.

Association Internationale pour la Lutte contre le chômage.

Association Internationale pour la Protection légale des travailleurs.

Association Internationale pour la Purification des fleuves, de la terre et de l'air.

Association Internationale pour la Répression de la traite des blanches.
Association Phonétique Internationale.
Association pour la création d'un Bureau de langue internationale.
Bureau Ethnographique international.
Bureau International de Documentation éducative.
Bureau International d'informations et d'études sur l'Assistance aux étrangers.
Bureau International des Fédérations d'Instituteurs.
Bureau International de la Paix.
Bureau International de Spiritisme.
Comité linguistique espérantiste.
Comité Maritime international.
Comité Olympique international.
Comité permanent des Congrès internationaux d'Actuaires.
Comité permanent des Congrès internationaux de Pédologie.
Comité permanent des Congrès internationaux des Habitations à bon marché.
Commission Électrotechnique internationale.
Commission internationale des Méthodes d'Analyses.
Commission internationale d'unification d'analyse des Denrées alimentaires.
Commission internationale pour l'Étude chimique du sol.
Concilium Bibliographicum.
Conférence internationale de Génétique.
Congrès international de l'Enseignement secondaire.
Congrès international des Associations d'Ingénieurs-Conseils.
Congrès international de Sauvetage.
Congrès international des Villes.
Congrès international d'Education familiale.
Congrès internationaux des Sciences administratives.
Congrès périodiques internationaux de Gynécologie et d'Obstétrique.
Congrès universel des Races.
Entente scientifique internationale pour l'Adoption d'une langue auxiliaire.
Faculté internationale de Pédologie.
Fédération abolitionniste internationale.

Fédération dentaire internationale.
Fédération internationale de la Laiterie,
Fédération internationale de la Libre Pensée.
Fédération internationale de la Presse Périodique.
Fédération internationale des Associations d'Inventeurs et
Artistes industriels.
Fédération internationale des Comités permanents d'Exposi-
tions.
Fédération internationale des Employés.
Fédération internationale des Associations de Filateurs de Lin
et d'Étoupes.
Fédération internationale du Bâtiment et des Travaux publics.
Fédération internationale pour l'Extension de la Culture et de
la Langue française.
Fédération prohibitionniste internationale.
Institut Colonial international.
Institut international de Bibliographie.
Institut international de la Paix.
Institut international de Photographie.
Institut international de Plasmologie et de Biomécanique uni-
verselles.
Institut international de Sociologie.
Institut international pour l'Étude du problème des Classes
moyennes.
Institut international pour la Diffusion des expériences sociales.
Intermédiaire Sociologique.
Internacia Asocio de Instruistoj.
International Congress of free Christians and other religious
liberals.
Internationale Union zur Förderung der Wissenschaft.
Internationale Vereinigung für Rechts-und Wirtschafts-Philo-
sophie.
Internationale Vereinigung für Vergleichende Rechtswissen-
schaft.
Ligue internationale des Associations touristes.
Ligue internationale contre l'Abus des boissons spiritueuses.
Ligue Théosophique esperantiste.
Office international de Documentation pour la Chasse.
Office Central de Documentation féminine.

Office Central espérantiste.
Office international du Travail à domicile.
Ordre international des Bons Templiers.
Ordre international pour l'Action sociale et pour l'Éducation morale.
Permanence des Congrès d'assistance publique et privée.
Société internationale pour l'Étude des questions d'assistance.
Société internationale pour le développement de l'Enseignement commercial.
Société Positiviste internationale.
Union Catholique espérantiste.
Union Cycliste internationale.
Union internationale des Amies de la Jeune Fille.
Union internationale des Tramways et des Chemins de fer d'intérêt local.
Union internationale des Sociétés éthiques.
Union internationale pour la Protection de l'enfance du premier âge.
Union interparlementaire.
Union Universelle des Littérateurs esperantistes.
Universala Esperanto Asocio.
Universalaj Kongresoj de Esperantisto.

B. — Gouvernements représentés (au 20 mai).

Belgique.	Grand-Duché de Luxembourg.
Bolivie.	Guatemala.
Chili.	Haïti.
Chine.	Honduras.
Colombie.	Italie.
Espagne.	Mexique.
Grande-Bretagne.	

Calendrier des Réunions Internationales

CONGRES, CONFERENCES,
ASSEMBLEES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (195), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes I, II et III de la *Revue* (ceux relatifs au tome II sont en italique, au tome III en grasse), les seconds à *l'Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909 et 1910-1911 (ceux relatifs à 1908-1909 sont en italique).

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

[063 (00)

Abréviations employées :

An.	Association.	Fn.	Fédération.
As.	Assemblée.	G.	Général.
Cé.	Comité.	I.	International.
Cf.	Conférence.	Rn.	Réunion.
Cg.	Congrès.	Ss.	Session.
Cn.	Commission.	U.	Universel.
Cv.	Convention.	Un.	Union.

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. I. de psychologie (7 ^e).	New-York.	15		791
1913	Cg. I. cont. la traite d. blanch. (5 ^e)	Londres.	176.5	<i>437</i>	863
1913	Cg. Européen des baptistes.	Stockholm.	286		1005
1913	Ss. de l'Institut. Int. de statistique.	Vienne.	31		1059
1913	Cg. I. des employés de banque et de bourse (2 ^e).	Bruxelles	331.88:332		1135
1913	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674		125
1913	Cg. I. des travail, du bâtim. (4 ^e).		331.88:69		1233
1913	Cg. U. des nationalités (1 ^{er}).	Paris.	341.012	<i>144</i>	1401
1913	Cf. I. centrale américaine (5 ^e).	San José	341.1		¹⁸⁰
1913	Cg. I. de la propr. litt. et art.	La Haye.	347.78		<i>847</i>
1913	Fn. I. des ligues cath. féminines.	Londres.	396:282		
1913	Cg. I. pour l'extension et la cult, de la langue française (3 ^e).	Gand.	44		1857

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. I. de géologie (12°).	Toronto.	55	173	1911
1913	Cn. I. de météorologie agricole.	Rome.	5515:63	182	
1913	Cg. I. de la presse médicale (4°).	Londres.	61 (05)		2013
1913	Cg. I. végétarien (6°).	La Haye.	613.261		2055
1913	As. I. des ingénieurs et des techniciens du sondage.	Munich.	622.24		2205
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		2301
1913	As. G. des hôteliers.	Amsterdam.	640.241		2309
1913	Cg. I. des sciences comptables (3°).	Gand.	657		23.13
1913	Cg. I. du commerce des vins, cidres, spiritueux, etc.	Gand.	663.2		
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.	(Italie).	719.1	290	2413
1913	Cg. I. de pédagogie musicale.	Berlin.	78 (07)	460	
1913	Un. I. des maîtres de danse (4°).	Budapest.	793.3		2449
1913	Cg. I. d'aéronautique.	Gand.	797.5		2511
1913.01.28	Fn. I. aéronautique.	Paris.	797.5	188	2511
1913.02.03	Cf. I. de la saccharine	Paris.	341.27 731		
1913.02.04/05	Fn. I. cynologique (3°).	Berlin.	63.67	424	
1913.03	Cf. I. de statist. commerc.	Bruxelles.	341.29:31		453
1913.03.07/08	Cf. des sociétés d'aviron.	Francfort s/M.	797.12		2507
1913.03.17/20	Cg. I. de l'éduc. physique (3°).	Paris.	371.73	161	1663
1913.03.19/20	Cg. I. des assoc. de ski.	Berne.	796.915		
1913.03.23/29	Cg. I. de cinématographie.	Londres.	77.853		2437
1913.03.25/30	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133	404	757
1913.03.25/30	Cg. I. de zoologie (9°).	Monaco.	59	455	1973
1913.03.26/27	Cg. I. de philologie.	Groningue.	4		
1913.03.26/30	Cg. I. de physiothérapie (4°).	Berlin.	615.83	182	2113
1913.03.27/04.04	Cg. I. de géographie (10°).	Rome.	91	291	2.52
1913.04.03/09	Cg. I. des sciences historiques	Londres.	9 02	284	2517
1913.04.23/27	Cg. I. eucharistique (24°).	Malte.	265.3	134	703
1913.04.26/27	Cg. I. Mezzofanti (6°).	Munich.	4.07		1781
1913.04.30	Cg. I. de l'horticulture.	Gand.	63.5	352	2285
1913.05	As. I. des Académies (7°).	St-Pétersbourg	061		739
1913 05	Cg. I. de réglementat. douanière.	Paris.	337	441	
1913.05.05	Ss. de l'Institut. Colon. Intern. (15°)	Londres.	325	266	1079
1913.05.06/07	Cé. I. olympique (15°)	Lausanne,	796		2453
1913.05.08/11	Cg. I. de psychologie et de physiologie sportives.	Lausanne	796	188	2453
1913. 05.10	Cg. I. socialiste d'éduc. physique.	Gand.	371.73:335	377	
1913.05.11/14	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9	366	759
1913.05.13/17	Cg. I. du Comité marit. int. (10°).	Copenhague	347.79	444	1459

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913 05 17/18	Cg. I. de la mutualité libre.	Gand.	334.7	375	
1913.05.20/27	Cl. I. des femmes.	La Haye.	396	274	1761
1913.05.26/28	Cg. I. Georgiste (1 ^{er}).	Ronda.	351.714.7	269	
1913.06.01/05	Cg. I. des éditeurs.	Budapest.	555.4	387	2333
1913.06.02/07	Cg. I. des femmes.	Paris.	396	179	1761
1913.06.02/08	Cg. I. des Ass. Chrét. d'étudiants	Lake Mohonk.	378:284		1723
1913.06.06	Cg. I. des filat, et manuf. du coton.	Amsterdam.	677.2		2389
1913.06.08/13	Cg. I. de l'agriculture (10 ^e).	Gand.	63	367	2337
1913.06.08/13	Cg. I. de publicité.	Baltimore.	659.1	186	
1913.06.09/11	Cg. I. de la Féd. abolitionn. (11 ^e).	Paris.	176.5	76	859
1913.06.10/13	Cg. I. des travail. du transp. (8 ^e).	Londres.	331.88:656	370	1197
1913.06.10/16	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens.	Edimbourg.	267.7:284	168	961
1913.06.12/15	Cg. I. des fermières (3 ^e).	Gand.	63 (069)	423	
1913.06.15/18	Cg. M. des associat. internat. (2 ^e).	Gand.	327.3	473	35
1913.06.15/19	Cg. I. de l'enseign. ménager.	Gand.	376.3	343	1701
1913.06.15/20	Cg. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83	78	1428
1913 06.16/18	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoffe (4 ^e).	Gand.	677.1	388	2379
1913.06.16/20	Cg. I. forestier.	Paris.	63.49	281	
1913.06.18/21	Cg. I. des Assoc. touristes.	Amsterdam.	796.5		2463
1913.06.22/29	Cg. I. théosophique de la paix.	Visingö.	172.4		
1913.06.23/27	Cg. I. de la route (3 ^e).	Londres	625.7	458	2215
1913.06.24/25	Cf. I. des ouvriers relieurs (4 ^e).	Bruxelles.	331.88:686	268	1297
1913.07.07/08	Fn. I. des négoc. en quincaillerie.	Gand	683.1		
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62		1691
1913.07.16/22	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6 ^e).	Paris.	284.95	367	¹⁰⁰¹
1913.07.19/23	Cg. I. artistique.	Gand.	7		
1913.07.21/25	Cg. I. des mineurs.	Carlsbad.	331.88:622	368	1155
1913.07.22/24	Cg. I. panceltique (3 ^e).	Gand.	572 (= 16)	132	1947
1913.07.23/26	Cg. I. de la protection de l'enfance.	Bruxelles.	362.7	270	143
1913.07.27/29	Cg. G. d'escrime.	Gand.	796.86		
1913.07.27/08.01	Cg. I. des villes (1 ^{er}).	Gand.	352	83	
1913	Un. I. p ^r les recherches solaires (5 ^e)	Bonn.	52.37		1877
1913.08	Cé. I. pour l'enseign. méd. compl.	Londres.	61 (07)	455	²⁰²¹
1913.08.01/03	Cg. I. contre la falsif. des denrées alimentaires.	Gan.d	351.773	171	2348
1913.08.02/06	As. G. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs.	Bruxelles.	372	174	1073
1913.08.03/10	Cg. I. médical latino-amér. (4 ^e).	Lima.	61		²⁰¹²
1913.08.03/10	Cg. I. médical panaméricain (5 ^e).	Lima.	61	277	²⁰¹²

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.08.06 07	Cg. I. des métallurgistes (7 ^e).	Berlin.	331.88:669	371	1237
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7 ^e).	Londres.	61	281	2005
1913.08.06/14	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		2329
1913.08.10/13	Cg. I. de l'enseignement moyen.	Gand.	373		1689
1913.08.13/16	Cg. I. de sauvetage.	Gand.	614.8	278	2081
1913.08.20/23	Cg. U. de la Paix.	La Haye.	172.4	167	839
1913.08.20/26	Cg. I. de psychiâtr. et de neur.(3 ^e)	Gand.	616.8	280	2121
1913.08.22/24	Cg. I. des sociétés d'aviron (22 ^e).	Gand.	797.12		250
1913.08.23	Cg. I. de l'Union cycliste (28 ^e).	Berlin.	796.6		2475
1913.08.23/28	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334	194	1347
1913.08.25/30	Cg. I. d'hygiène scolaire (4 ^e).	Buffalo.	371.7	600	1651
1913.08.25/31	Cg. I. esperantiste (9 ^e).	Berne.	4.0892	172	1809
1913.08.29/09.13	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8 ^e).	Ithaca.	378	175	1707
1913.08.31/09.04	Cg. I. de l'enseign. commercial.	Budapest.	38 (07)	178	1731
1913.08.31/09.07	Cg. I. de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5	436	
1913.09	Ss. de l'Instit.de droit int. (28 ^e).	Oxford.	341	336	1389
1913.09	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5 ^e).	St-Pétersbourg	362.2		1557
1913.09	As. I. des sociétés chimiques.	(Gr. Bretagne)	54	535	1907
1913.09	Cg. I. des inventeurs (4 ^e).	Paris.	6.081		2001
1913.09	Cg. I. de pharmacie (11 ^e).	La Haye.	615	288	2005
1913.09	Cn. I. des maladies mentales.	St-Pétersbourg.	616 89		2125
1913.09.01	Cg. I. des étudiants.	La Haye.	378	452	1907
1913.09.02/05	As. G. de l'Assoc. I. contre le chô.m.	Gand.	331.6	267	1 1 1
1913.09.02/06	Cg. I. de physiologie.	Groningue.	612		2041
1913.09.02/06	Cf. I. de la Commission électro-technique intern.	Berlin.	621.3		2185
1913.09.03/05	Cf. I. interparlementaire (18 ^e)	La Haye.	172.4	263	207
1913.09.09/12	Cg. I. des habitations ouvrières.	La Haye	333.32	372	1345
1913.09.09/13	Cg. I. de sauvetage (2 ^e).	Vienne.	614.8		2081
1913.09.14/24	Cg. I. du froid (3 ^e).	Chicago.	621.55	383	2195
1913.09.15/17	Cg. I. de la propriété minière (6 ^e)	Gand.	347.249		1441
1913.09.22/28	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178		92
1913.09.22/28	Cg. I. de la Féd. prohibitionn. (3 ^e)	Milan.	178	593	88
1913.09.26/27	Fr. I. des postes, télégr. et téléph	Londres.	331.88:383	267	1149
1913.10.01/07	Cf. de l'Ass. de droit intern. (28 ^e)	Madrid.	341	4M	1395
1913.10.05/07	Cg. I. du droit aérien.	Francfort s /M.	341.226		
1913.10.06/08	Cg. I. de la libre pensée.	Lisbonne.	211	335	040
1913.10.15/22	Cg. I. d'hydrologie, de climatologie et de géologie (9 ^e).	Madrid.	551.49		
1913.10.22/25	Cf. I. contre la tuberculose.	Berlin.	616.995	138	2147

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914	Cg. I. de la presse périodique (4°).	Leipzig.	05	434	731
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers (3°).	(Allemagne.)	178		901
1914	Cg. I. eucharistique (25°).	(États-Unis.)	265.3	134	703
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		959
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5°)	Sydney.	284		989
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		1073
1914	Cg. I. socialiste (9°).	Vienne.	329.14		1089
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3°)	(Italie)	331.88:64		1167
1914	Cf. I. de l'Union postale univers.	Madrid.	341.28.16		349
1914	As. I. pour la protect, légale des travailleurs (8°).	Berne.	351.83	531	1493
1914	Cg. I. de l'assist. des aliénés (6°).	Paris.	362.2		1557
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	378	452	
1914	Cg. I. féministe.	Rome.	396	277	1761
1914	Cg. I. esperantiste (10°).	Paris.	4.0892	172	1809
1914	Cg. I. des américanistes (19°).	Washington.	571 (73)	175	1067
1914	Cg. I. des bains populaires (2°)	Bruxelles.	613.41	177	2074
1914	Cg. I. des maladies profess. (3°).	Vienne.	613.6	608	2°59
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin	616.6		2121
1914	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York.	617		2149
1914	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	619		2169
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Pétersbourg.	63.11		2263
1914	Cg. I. de la laiterie (6°).	Berne.	63.71	95	2295
1914	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		2309
1914	Cg. I. des sciences comptables (4°)	Luxembourg.	657		2343
1914	Cg. I. de l'acétylène (7°).	Rome.	665.86		2365
1914	As. I. des chimistes du cuir (12°).	Vienne.	675.54	459	2369
1914	Cg. I. du bâtim. et des travaux publics (4°).	Zurich.	69	186	2403
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Pétersbourg.	72		2417
1914	Cg. I. olympique.	Paris.	796		2453
1914.05	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		2441
1914.06	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8		969
1914.08	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		2127
1914.08.10/15	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Pétersbourg.	617.7		2122
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Pétersbourg.	341.29: 551.22		479
1914.09.07/12	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3	184	2242
1915	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1		659
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		657

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1915	Cg. I. de la libre pensée (16°).	Prague.	²¹¹	335	949
1915	Cg. de l'Institut I. de sociologie.	Vienne.	3	440	1041
1915	Cf. I. du secrét. des synd. ouvr.(8°)	San Francisco.	331.88		1123
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°)	Munich.	331.88:663		1207
1915	Cf. I. panaméricaine.		341.1		163
1915	Cf. t. de la Paix (3°).	La Haye.	341.1	217	839
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris	341.28.17		363
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	444	1463
1915	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		1507
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	La Haye.	362.71		156
1915	Cg. I. des actuaires (8°).	St-Pétersbourg.	368	146	1589
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		1673
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385	170	174
1915	Cg. I. de radiolog. et d'électricité.	Munich.	537.531		1903
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie préhistorique (15°).	Madrid.	571	174	1931
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1987
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie (3°) .		611		2033
1915	Cn. I. des rech, sur le cerveau (3°).		611.82		2035
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo	615.839.1		2117
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°).	Copenhague.	617.8		2165
¹⁹¹⁵	Cn. I. électro-technique.	San-Francisco.	621.3		2185
1915	Cg. I. des applicat. électriq. (3°).	San Francisco.	621.3		2193
1915	Cg. I. des mines, de la métall., de la méc. et de la géolog. appl.	Londres.	622		2203
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	63 (-5)		2257
1915	Cg. I. de chimie appliquée (9°).	St-Pétersbourg	661	425	2345
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		2449
1915.04	Cg. I. de pédologie (2°)	Madrid.	136.7		763
1915 06	Cg. I. p' l'essai des matériaux (7°).	St-Pétersbourg.	62.01	457	2177
1915.08.27/09.05	Cg. I. dentaire.	San Francisco.	617.6		2127
1916	Cf. postale sud-américaine (2°).		341.28.16		349
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51	452	1861
1916	Cg. I. des bains populaires (3°).	Bordeaux.	613.41	177	2074
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		2104
1917	Cf. I. de radiotélégraphie.	Washington.	341.28.17	293	381
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		2122
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.995	12	2147
1918	Cg. I. des sciences historiques (4°)	St-Pétersbourg	9		
1920	World's Missionary Conference.	Hambourg.	266		953

Institut International de Bibliographie

BUT DE L'INSTITUT

L'Institut de Bibliographie a été créé en 1895, par une première Conférence internationale et a été développé successivement par les conférences de 1897, 1900, 1908 et 1910.

Il a pour objet l'étude des questions concernant le Livre et l'organisation systématique de la Documentation sur des bases internationales et universelles.

Cette organisation implique :

1° L'unification et l'internationalisation des méthodes relatives à la rédaction, à la publication, au catalogage, au classement, à la conservation et à la communication des documents suivant le principe du minimum des conditions nécessaires pour réaliser l'entente dans ce domaine;

2° La coopération entre les institutions et les groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des méthodes unifiées et une direction commune, des travaux destinés à faciliter l'accès des sources de nos connaissances et en premier lieu un Répertoire Bibliographique Universel;

3° La constitution, au siège de l'Institut, de collections centrales de documents et de catalogues aussi complètes que possible : Répertoire Bibliographique, Répertoire Encyclopédique, Répertoire Iconographique, Bibliothèque Collective, Musée des Méthodes;

4° La mise en relation permanente des grandes bibliothèques, des services scientifiques ou techniques d'information et de documentation, des sociétés scientifiques, des associations internationales, de manière à réaliser, à l'intermédiaire des documents, par le moyen du prêt réciproque et des échanges, un vaste réseau de communications intellectuelles;

5° La diffusion des livres, des documents et des autres sources de nos connaissances, en permettant aux travailleurs intellectuels, quel que soit le lieu de leur résidence, d'utiliser les collections centrales et celles des institutions rattachées au réseau international (consultation sur place, prêt, copie ou publication).

Organisation de l'Institut

L'Institut International de Bibliographie est organisé sous la forme d'une association internationale ayant un caractère exclusivement scientifique.

MEMBRES. — Il comprend trois catégories de membres : les protecteurs ou bienfaiteurs, les particuliers et les collectivités (États, Villes, Services publics, Bibliothèques, Académies, et Sociétés savantes, Associations internationales, Congrès, Musées, Universités, Établissements scientifiques, Instituts de recherches et d'enseignements, Publications périodiques et Journaux).

Sont membres, les personnes et les collectivités qui en font la demande et qui sont agréées par le Comité Directeur de l'Institut.

Les membres paient une cotisation annuelle de 10 francs. Ils ont la jouissance des collections centrales et des services de l'Institut, dans les conditions indiquées ci-dessus. Ils reçoivent gratuitement le *Bulletin* et ont droit, annuellement, à un nombre de fiches équivalant au montant de leur cotisation.

ORGANES. — L'Institut est administré par un Comité Directeur. Les collectivités affiliées sont représentées par un délégué au sein d'une Commission centrale. Elles sont également représentées dans les commissions spéciales de travail et d'organisation. Les membres se réunissent en assemblée générale lors des Conférences et des Congrès. Il est constitué un Comité de patronage composé des protecteurs et des bienfaiteurs de l'Institut.

SIÈGE, LOCAUX. — Le siège de l'Institut est à Bruxelles. Les Répertoires de l'Institut y sont installés, 1, rue du Musée (Musées Royaux, 2^{me} étage). La Bibliothèque collective est installée au Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, 3bis. Les Associations internationales sont installées, 27a, Montagne de la Cour. Heures d'ouverture : de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Répertoires et Collections

I. — Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de fiches);

II. — Catalogue central des Bibliothèques;

III. — Répertoire Iconographique Universel (200,000 documents);

IV. — Documentation générale (600,000 documents) ;

V. — Bibliothèque Collective (75,000 volumes ou brochures) ;

VI. — Musée des Méthodes documentaires.

ISIS

REVUE CONSACRÉE A L'HISTOIRE DE LA SCIENCE
PUBLIÉE PAR GEORGE SARTON, D. SC.

BUT. — Étudier la genèse et le développement des théories scientifiques, en tenant compte de tous les échanges d'idées et de toutes les influences que le progrès de la civilisation met constamment en jeu. Réunir tous les matériaux nécessaires pour cette étude et perfectionner ses méthodes et ses instruments de travail. — Il est à peine besoin de faire remarquer que cette œuvre de synthèse n'intéresse pas seulement les historiens de la science, auxquels elle est plus spécialement destinée, mais aussi les historiens proprement dits, les savants, les philosophes, les sociologues, en un mot, tous ceux qui désirent mieux comprendre l'évolution intellectuelle de l'humanité.

PLAN. — Chaque fascicule de la revue contiendra : 1^o une **CHRONIQUE** (avis divers, sociétés, institutions, réunions et congrès, concours, enseignement, travaux en préparation, organisation des travaux collectifs, personalia, etc.); 2^o un **EDITORIAL** consacré à la critique des méthodes ou à la philosophie de l'histoire, ou à la coordination des résultats acquis; 3^o des **CONTRIBUTIONS ORIGINALES A L'HISTOIRE DE LA SCIENCE**; 4^o des **REVUES GÉNÉRALES** sur différentes parties de l'histoire de la science, et sur les disciplines connexes que l'historien de la science doit connaître au moins superficiellement : histoire de la philosophie, histoire des religions, histoire de la technologie, histoire des beaux-arts...; 5^o des **NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET ICONOGRAPHIQUES**; 6^o des **ANALYSES CRITIQUES** des travaux récents les plus importants; 7^o des **NOTES BIBLIOGRAPHIQUES RÉTROSPECTIVES** sur les ouvrages anciens fondamentaux et des articles de haute vulgarisation consacrés à l'examen des sources et des instruments de travail indispensables à l'étude d'une question ou d'une époque déterminée; 8^o la **BIBLIOGRAPHIE COMPLÈTE** de tous les travaux récents relatifs à l'histoire de la science.

ORGANISATION. — Isis sera publié en français, en anglais, en allemand et en latin, et paraîtra chaque trimestre, en fascicule de 10 à 13 feuilles in-8^o environ. Quatre fascicules formeront un tome de 640 à 800 pages, avec figures et planches hors texte, s'il y a lieu. Le prix de souscription, par tome et par année, est de 30 francs, payables après la publication du premier fascicule.

Rédaction et Administration : GEORGE SARTON, à Wondelgem-lez-Gand, Belgique.

Le programme de la revue sera envoyé franco
sur demande

L'Union des Associations Internationales

ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200^m²). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux) ; 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire, de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales ;) 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la Vie internationale) (en préparation).

MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

L'Union des Associations Internationales

BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux" de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.

